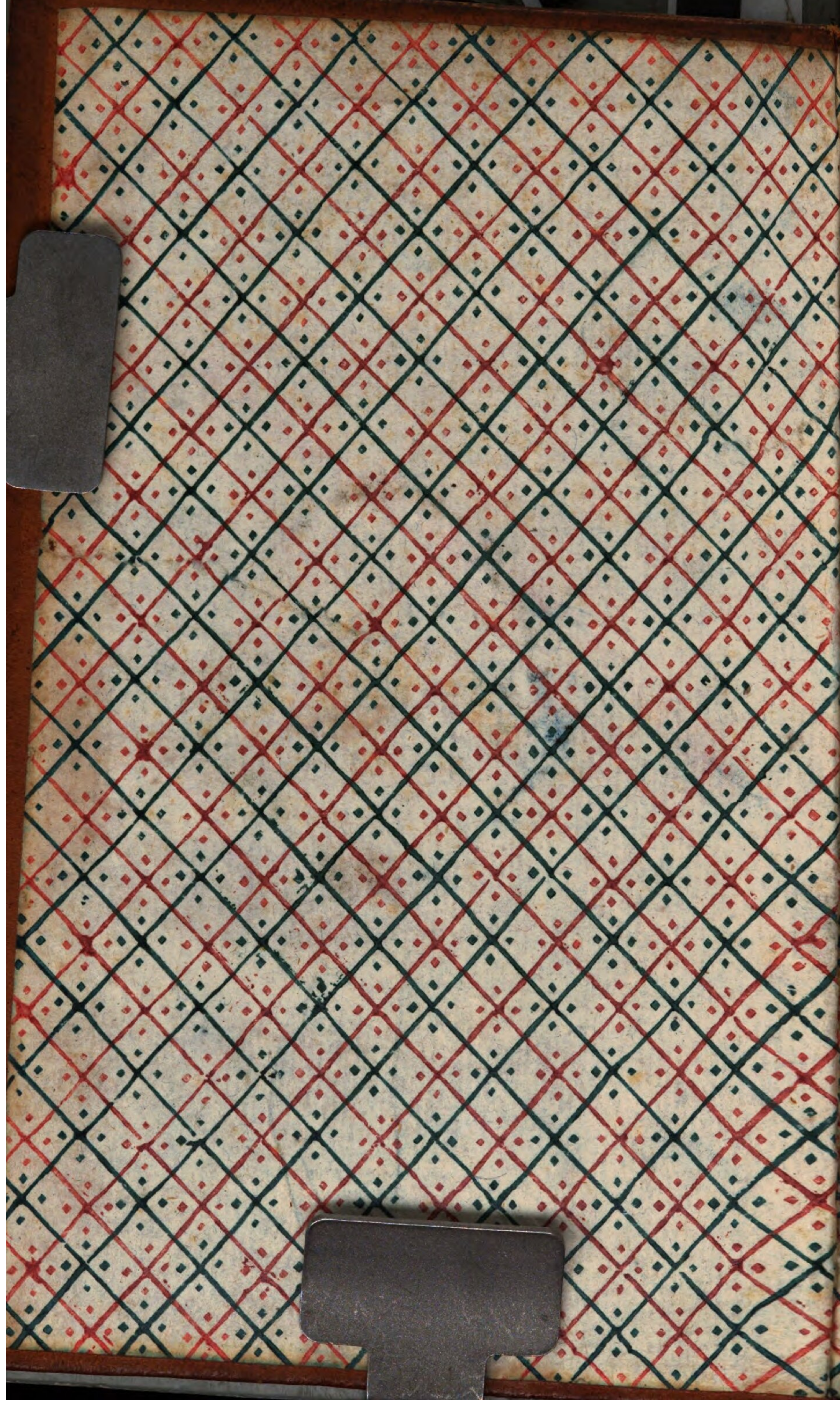
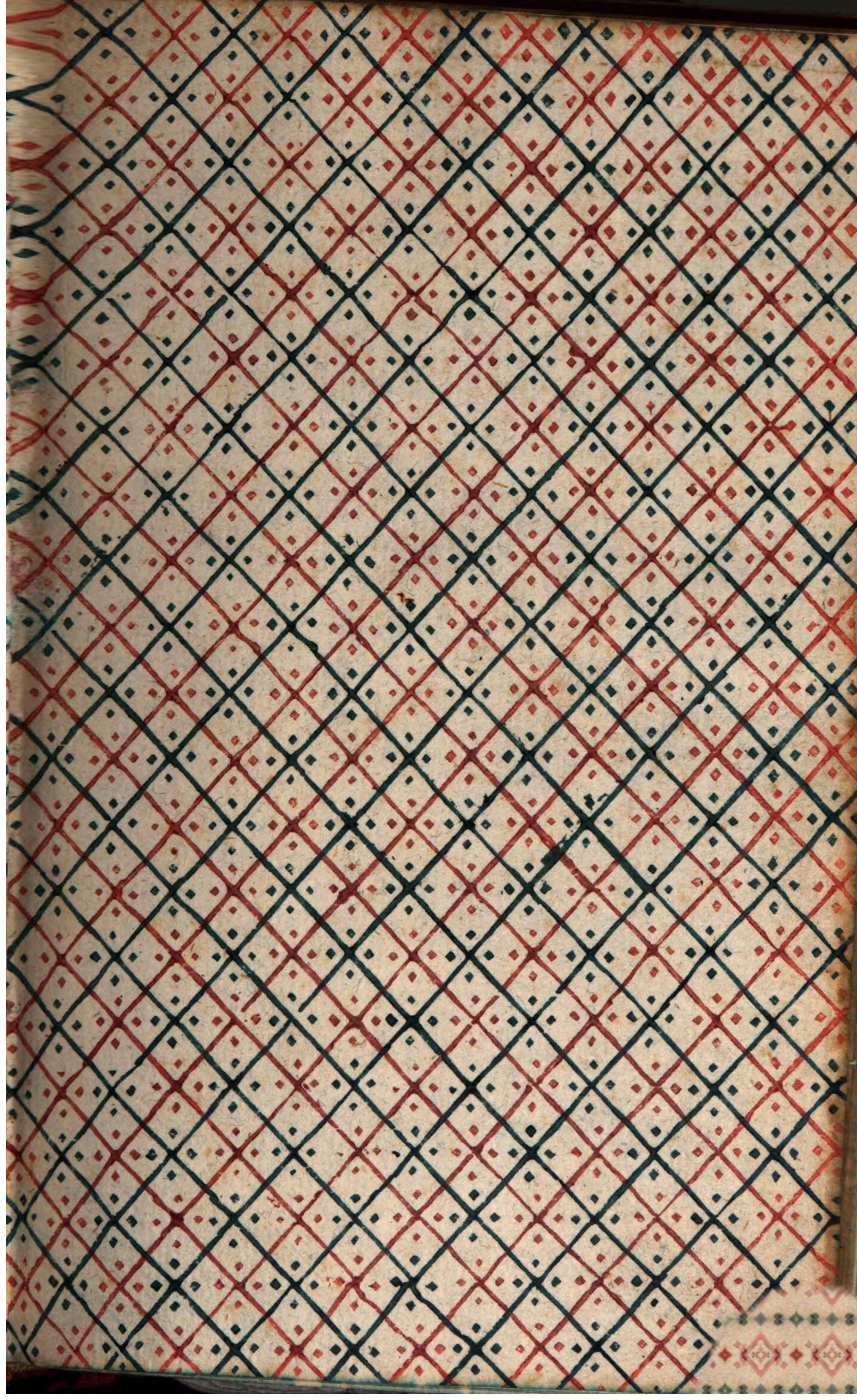

* Res. *
* Biogr. *
* 771 *







651 9315

RECHERCHES SUR
LES RÉVOLUTIONS

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE EN 1789
ET DE LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE EN 1688

PAR
LE COMTE DE MIRABEAU

A LONDRES

Ud. 3159

Diogn. 771.

SUR
M O S E S
M E N D E L S S O H N,
SUR LA
REFORME POLITIQUE
DES JUIFS :

Et en particulier

Sur la révolution tentée en leur faveur
en 1753 dans la grande Bretagne.

PAR
LE COMTE DE MIRABEAU.

A L O N D R E S

1 7 8 7.

212

M O S E

M E N D E L S S O H N

Handwritten in red ink:
Mendelssohn

Handwritten in red ink:
Mendelssohn

M E N D E L S S O H N

DES JOURS

Sur la révolution française par Jean-Jacques
Rousseau dans la grande Bibliothèque

PAR

LE COMTE DE MIRABEAU

A L O N D R E

1789



Cet écrit est dans sa partie vraiment importante (celle qui traite de la réforme politique des Juifs) une analyse fidèle des deux volumes allemands qu'a écrits M. Dohm sur le même sujet. (a) Son ouvrage étant à peine connu de quelques littérateurs en France, (b) où la traduction du premier volume, faite à Ber-

(a) Ueber die bürgerliche Verbesserung der Juden, von Christian Wilh. Dohm. Mit Königl. Preussischem Privilegio. Berlin und Stettin bey Friederich Nicolai 1781.

(b) M. Brissot de Warville en a parlé dans son journal, (mois d'Octobre 1784) Mais l'intéressant extrait qu'en a donné cet écrivain estimable, d'après la traduction angloise, ne suffisoit pas à mes vues.

lin, n'a pas même été répandue, tandis que la seconde nous est restée tout à fait étrangère, j'ai cru faire une chose utile en donnant sur une question aussi grande, aussi digne d'intérêt, le précis des recherches & des principes d'un homme dont l'amitié ne m'exagère point le mérite vraiment rare & le talent très-distingué.

L'histoire succincte de la grande révolution tentée en faveur de la nation juive en Angleterre dans l'année 1753 m'a paru appartenir d'autant plus naturellement à mon plan, que faute de matériaux M. Dohm l'a négligée. J'en dois les détails à deux Anglois dont l'infatigable philanthropie voudroit concourir d'une extrémité du globe à l'autre à l'extirpation des préjugés ennemis qui arment & divisent les hommes. Leur zèle & leur amitié m'ont en cette occasion payé un tribut si généreux qu'il m'a presque suffi d'être leur traducteur : Et puissai-je toujours concourir ainsi aux dépens de mon amour

propre à la plus grande publicité des livres
& des idées utiles, dussent pour prix de mes
études assidues, & de mes estimables inten-
tions, de charitables libellistes m'accuser en-
core de me donner pour l'auteur de ce que
j'ai seulement traduit! (c).

a 2

(c) Cette imputation vient de m'être faite dans
une petite feuille qu'on imprime sous
le titre de *Correspondance littéraire secrète*,
à propos des *Considérations sur l'ordre de*
Cincinnatus; & dans cette occasion elle est
d'autant plus plaisante que mes ingénieux
détracteurs ne sont pour cette fois que mes
imbécilles échos. J'ai donné mon livre sur
les Cincinnati pour l'imitation d'un pamphlet
Anglo-Américain. C'est dans ma préface que
se trouve l'indication de la feuille de cet
Oedanus Burke, qui, dit-on réclame mon ou-
vrage; & si ceux qui la citent aujourd'hui
l'avoient seulement vue, ils auroient compris
qu'ils réussiroient difficilement à faire passer
un gros volume deux fois traduit en Anglois
(à Londres & en Amérique.) & qu'on va
publier en Allemand, pour la traduction de
16 pages in 8. ou 24 pages in 12.; car le très
estimable pamphlet d'Oedanus Burke a été im-
primé sous ces deux formats. Au reste, &
pour ne pas me faire plus modeste que je suis,
j'avoue que si je savois traduire ainsi, je ne
ferois jamais que traduire.

Il étoit impossible d'écrire une notice sur Mendelsfohn fans prononcer le nom de M. Lavater, puisque sa béate avidité de succès, engagea le philosophe juif dans une discussion publique, où s'est parfaitement développé l'excellent caractère de l'auteur du Phédon. Je n'ai donc pu me dispenser de mettre encore une fois en scène un homme dont j'ai parlé plus que ses amis n'auroient voulu, quelque peu d'envie que j'eusse d'ailleurs de recommencer à son sujet d'ennuyeuses lectures & de fatigans débats.

Il faut cependant, puisque je suis publiquement sommé de me retracter (d) sur M. Lavater dans un pays où ses adhérens voudroient effrayer & subjuguier tous ceux qui ne lui soumettent pas leur raison, en se targuant des protections les plus puissantes

(d) Lettre à M. le Comte de Mirabeau au sujet d'une brochure contre M. Lavater; à Francfort 1786. — cet ouvrage a paru aussi en allemand.

& répandant l'opinion universelle de leurs irrésistibles succès, il faut dire qu'un certain Energumène appelé Reichardt, musicien d'un mérite au moins disputé, plat profateur, raisonneur pitoyable, & visionnaire de bonne ou de mauvaise foi, vient de publier sur ce personnage une brochure (e) qu'il a jugé à propos de m'adresser, & dans laquelle il me paroît avoir oublié de placer cette dédicace :

„par charité, rendez moi ridicule

„pour établir ma réputation.

Je n'aurai pas cette *charité*, mais les cours les plus étrangères à la calomnie & à l'intrigue recélant encore un grand nombre d'intrigans

a 3

(e) Schreiben an den Grafen von Mirabeau von Johann Friederich Reichardt, Königl. Preussischer Capellmeister — Lavatern betreffend — in Commission bey Benjamin Gottlob Hoffmann in Hambourg und bey Mazdorf in Berlin.

& de calomniateurs, je releverai ici un mensonge qui a circulé dans Berlin aussitôt qu'on y a connu mon opinion sur le grand Lama de Zürich, & que M. Reichardt vient d'imprimer en partie (f) avec des détails fort aggravans & très gratuitement calomnieux.

Les nombreux *adorateurs* de M. Lavater (la pauvreté de ma langue me force à com-

(f) Eine Zürcher Dame M. S. die sich eben in Paris aufhielt, als der Graf Mirabeau nach Teutschland reisen wollte, schrieb über ihn einen sehr enthusiastischen Brief an Lavater, und verlangte, dass dieser ihn dem Herzoge von W. empfehlen sollte. L. der eben im Begriffe war, dem Herzoge zu schreiben, schrieb die Schilderung von M. S. von Mirabeau in seinen Brief, und glaubte diesen so empfohlen zu haben. M. S. der er dieses meldete, bestand aber darauf, der Gr. M. müsste auch einen Brief von L. in der Hand haben, wenn er ankame. Dazu verstand sich L. nicht gerne, weil er den Mann gar nicht kannte, für den Herzog von W. aber zu viel Hochachtung hatte, um so aufs geradewohl mit eignem Lobe zu empfehlen. Da man indess immer dringender darauf bestand, so schrieb L. auf einen Zettel: *Frachtbrief für den Grafen von Mirabeau*, versiegelte den und gab ihn hin. Diesen soll sich der Herr Graf haben verdolmetschen lassen, und den Inhalt sehr übel aufgenommen haben, auch in W. sich so unanständig über L. geäußert haben, dass

prendre sous cette dénomination ceux des deux sexes) m'ont accusé de ne m'être expliqué si librement sur leur idole, qu'après avoir passé dans son temple plusieurs semaines & accepté ses lettres de recommandation pour le Duc de Weimar.

der edle H. sich genöthiget gesehen laut zu fragen : ob der Wagen des Herrn Grafen noch nicht da wäre.

Il n'est pas un seul détail de ce récit qui ne soit un mensonge impudent. Ma lettre sur M M. Lavater & Cagliostro étoit écrite longtemps avant que Monsieur, & non pas Madame Schweizer, m'envoyât celle où M. Lavater prétendoit modestement me recommander au Duc de Weimar. Je n'ai eu l'honneur de faire ma cour à ce Prince qu'à Berlin & aux revues de Magdebourg ; je ne lui ai remis aucune lettre ; Il ne m'a jamais parlé de M. Lavater ; il est trop poli, trop juste, trop sage pour dire un mot malhonnête ; & je doute que personne soit jamais tenté d'en adresser un pareil à celui qui fit & fera toujours respecter en lui la qualité d'homme.

Veut-on un autre exemple de la véracité de M. Reichardt ! il m'adresse ces mots : "Vous
„me parlez des grandes merveilles de Lavater
„& me les donnez pour des faits extraits de
„la lettre de Hottinger. Cette lettre dont M.
„Hottinger s'est déjà trop repenti pour que
„je puisse me permettre de lui donner le
„nom qu'elle mérite, vint de &c.

J'opposerai à ce récit perfide trois difficultés.

Et voici la traduction littérale de la déclaration que M. Hottinger vient de faire insérer dans la Berlinische Monatschrift, de Décembre p. 575.

„Je ne peux m'empêcher de témoigner ma surprise de ce que quelques amis de M. Lavater osent dire & imprimer que je me repens d'avoir écrit la lettre ? Qui le leur a dit , & que veulent-ils dire par-là ? Je voudrois qu'ils s'expliquassent.

„Sans doute je me repens d'avoir écrit la lettre à cause du bruit qu'elle a fait, & des ennemis qu'elle m'a suscités ; & tout homme qui n'est pas bien aise de se voir traiter de méchant & de menteur se repentiroit de même à ma place (*). Mais ce repentir n'est point de la nature de celui que M. Lavater & ses amis annoncent au public, & ils n'en peuvent tirer aucun avantage contre les vérités que j'ai avancées.

„Je prie de faire réflexion que les faits que j'ai allégués ne sont pas de mon invention ; j'ai mes garans, ils me les ont fournis mot pour mot , même les détails qui ont le plus offensé M. Lavater. Mes garans ont leur public pour eux, aussi bien que Lavater le sien, & leur réputation intacte autant que le plus honnête homme du monde puisse l'a-

(*) M. Lavater fit imprimer dans ce tems-là une petite feuille in 8, (L. au D.) dans laquelle il dit “je n'aurois jamais cru un tel degré de méchanceté possible ; l'auteur de la lettre est un Calomniateur, & je ne veux pas le réfuter ! *Bibliothèque universelle allemande* XXVI. 2. pages 599 & suivantes.

Je n'ai jamais vu M. Lavater, je n'eus de ma vie aucun rapport avec lui, je n'ai dans aucun temps eu l'honneur de remettre des lettres au Duc de Weimar.

A la vérité un fuisse, (M. Schweizer) pour qui je professe une tendre estime, connoissant

„voir. Je fais bien que Lavater dira que ce
„sont des menfonges : je m'y suis attendu ;
„mais je ne dirai jamais ni ne souffrirai qu'on
„dise en mon nom que ce soient des men-
„fonges.

„M. Lavater s'est défendu lui-même ; M.
„Gédéon Krallpfote a vomi des injures contre
„moi, assisté de ses suppôts ; je voulais me
„taire parceque je sais que c'est se compro-
„mettre que de disputer avec de pareilles gens.
„Il ne peut m'être que défagréable qu'on ré-
„veille cette affaire après dix ans de silence.
„Mais lorsque quelque auteur cite encore
„cette lettre, comme l'a fait dernièrement M.
„le Comte de Mirabeau, qui ne connoit pas
„la réfutation , ou plutôt ne la trouve pas
„concluente, est ce ma faute à moi ? Lavater
„n'a qu'à la faire réimprimer, (quoiqu'il y en
„ait encore un très grand nombre d'exem-
„plaires dans les boutiques des Libraires) je
„ne m'y oppose pas. Mais qu'on tâche de
„donner de la force & du poids à cette ré-
„futation par des anecdotes vagues & con-
„trouvées sur mon prétendu repentir, c'est-ce
„que je ne laisserai jamais impuni.

à Zurich.

J. J. Hottinger.

mon désir de me lier avec M. de Goethe, m'a fait parvenir à Berlin une lettre de M. Lavater pour le souverain de ce ministre. Cette lettre je l'ai rendue à M. Schweizer, en l'assurant que je n'étois pas assez humble pour croire que mon nom eut besoin d'une recommandation Lavatérienne . . . voilà le fait pour les amis de la vérité qui aiment à pouvoir réfuter en détail un mensonge que leur bon esprit a deviné. Quel compte pourrois-je devoir d'ailleurs à des hommes qui n'auront jamais aucune qualité pour m'en demander, & que je méprise trop sincèrement pour ne pas m'honorer de leur haine ?

Pour toute reponse je supplie donc Monsieur Reichardt & consorts de se réunir au courageux auteur de l'apologie des lettres de cachet que l'on trouve dans le 34 N°. du Journal de M. Schlözer (g), afin de re-

(g) *Erläuterung über die Lettres de Cachet in Frankreich; aus Aufrasiën, im Jul. 1786. (Schlözers Staatsanzeigen, Heft 34.) l'éditeur*

doubler, s'il est possible, la dose de men-
ges, de calomnies, & d'outrages dont ces
valeureux athlètes se sont déclarés les distri-
buteurs bénévoles envers moi. Car enfin
que puis-je désirer de plus pour ma confidé-
ration personnelle que d'être insulté par un
homme qui prend la plume pour démontrer
que les *Lettres de Cachet* ne sont propre-
ment destinées qu'aux beaux esprits, qui
calomnient les Rois ou les gouvernements &
les rendent ridicules (h): (j'avois cru jusqu'ici

de cette dissertation nous apprend qu'elle
avoit déjà paru en Janvier 1781. dans les
éphémérides de l'espèce humaine (No. 10)
avec quelques observations de feu M. Iselin.
On peut juger par mon extrait combien l'au-
teur a profité de cette critique pour *revoir*,
augmenter & *corriger* sa dissertation, ainsi
qu'on nous annonce qu'il l'a fait. Je suis vé-
ritablement humilié pour un savant aussi esti-
mable que M. Schlözer, de l'insertion de cet
écrit infame, faite à son insu sans doute
dans le recueil au quel ses vastes connois-
sances ont donné de la vogue.

- (h) Die Lettres de Cachet sind eigentlich nur für
die schönen Geister, für die muthwilligen Ge-
nies bestimmt, die in ihrer Laune den Kö-
nig und die Regierung lästern, verlæumden
und wechselsweise lächerlich machen &c. &c.

qu'on ne pouvoit rendre ridicule que ce qui l'étoit en effet): *que les génies dissolus* frappés de cette punition toute remplie de clémence *seroient sans l'intervention paternelle des prisons d'état au moins bannis, mis au carcan, aux galères & même à mort, puisque tel est le vœu de la loi envers les calomniateurs des simples citoyens, & qu'elle doit être plus sévère pour ceux des Rois envers les nations* (i); que les Lettres de cachet sont donc aussi douces & humaines qu'utiles & salutaires; *qu'à la vérité on peut leur faire un reproche fondé sur l'insuffisance de la peine qui exalte & encourage plutôt les têtes à saillies qu'elle ne les détourne d'écrire des libelles contre le gouvernement* (k); qu'il

(i) (Die muthwilligen Genies) da doch alle diese Herren Autoren wenigstens an den Pranger gestellt würden. In der That stehen in Frankreich der Pranger, ewige Verbannung, die Galeeren, und selbst Todesstrafen, auf allen Arten von Schriften, wodurch die Ehre, das Ansehen und der gute Leimund eines Bürgers gekrænkt und gelæstert worden.

(k) "Der bündigste Einwurf, der gegen diese

seroit plus efficace de les faire décréter de prise de corps par les tribunaux (l); mais qu'il ne faut pas couper un bel arbre qui a coûté tant de soins à élever, & qui porte de beaux fruits, pour être d'autant plus sûr de détruire quelques chenilles qui s'y trouvent (m); qu'on ne doit jamais oublier que tous les grands crimes, tous les fléaux du monde sont dus à la liberté de la presse, qu'elle a fait éclore les *Damiens* & les *Ravaillac*, les révolutions de

„Art von Strafe gemacht werden kann, fällt
„auf ihre Unzulänglichkeit, und daß sie schon
„manchen wizzigen Kopf mehr aufgemuntert
„als verhindert hat, kleine Handschriften ge-
„gen die Religion zu verfertigen.“

L'Auteur cite à ce sujet pour exemple son ancien ami Lenglet du Fresnoy (mein alter Freund); voilà un libéral ami.

(l) Wie übel würden alle diese Menschenkinder fahren, die jetzo eine Lettre de Cachet unter die Hand des Königs thut, wenn irgend ein decret de prise de corps, sie zu den Füßen des Parlements niederlegte.

(m) Einen mühsam erzogenen und die schönsten Früchte tragenden Baum niederhauen, um einige darauf bemerkte Raupen desto sicherer zu vertilgen.

la Hollande, de l'Amérique, & (heureuse association d'idées ?) les troubles de la fronde (n); que cette liberté incendiaire ne fauroit être paralysée (o) que par les Lettres de Cachet, & qu'ainsi l'on doit regarder ces ordres tutélaires comme un des plus signalés bienfaits du gouvernement (p).

Telle est l'admirable théorie que développe de libelliste, & pour laquelle, dit-il, *ses chers compatriotes, ou même son siècle, non moins facétieux qu'éclairé* (je traduis fidèlement) *& qui ne cherche notoirement que le*

(n) Das Liedchen, und Spottschriften auf die berufene Fronde angesponnen — das unüberlegte Declamationen einiger Parlementsmitglieder dem Damien das Mordmesser in die Hand gegeben haben. — Dafs die Publicität und Pressfreyheit sehr wirksam an den heutigen Unruhen in Holland gearbeitet. —

(o) C'est à propos de mes ouvrages sur les finances que l'auteur a rencontré cette heureuse expression. "Ist es der Regierung zu verargen, „wenn sie den Herrn Autoren durch eine Lettre „de Cachet die schreibeluftige Hand lähmt?"

(p) "Es ergiebt sich, dafs die lettres de cachet „eine wahre Wohlthat der Regierung sind."

vrai, lui devront une éternelle reconnoissance
(q); car enfin *n'a-t-il pas démontré le pre-*
mier, cet ami des hommes & de son pays
une vérité si importante, attaqué des erreurs
surannées, éclairci une matiere dont jusqu'ici,
dit-il lui même, *la seule pensée faisoit frémir*
tous les enfans de la liberté (r) ?

Et voilà donc les ennemis que m'envoie
le sort ! Ah ! j'en bénis sa bienfaisance ! Oui,
puissent-ils m'abhorrer, & m'insulter à jamais
ceux qui ne pensent pas que la liberté est
le premier droit de l'homme qui veut être
gouverné par des règles & non par des ca-
prices ; que toute punition arbitraire est un
crime envers la loi qui est tout, & dont

(q) „Unser aufklärungslustiges Jahrhundert wird
„mir vielleicht Dank wissen, wenn ich ihm
„Gelegenheit gebe, verjährte Irrthümer und
„Vorurtheile abzulegen : denn der heutige
„Geist der Aufklärung sucht bekanntlich nichts
„als Wahrheit.

(r) „Ich habe mir vorgenommen, eine Materie zu
„behandeln, davon der bloße Gedanke, allen
„Kindern der Freyheit Schaudern erwecket.

les Rois ne sont que les ministres ; que ce crime tient de la démence ; car un maître arbitraire ne gouverne pas, il s'en arrache la faculté, il sacrifie sa puissance à sa fougue passagère, à sa volonté d'un instant ; il compromet sa sûreté pour l'atroce plaisir d'attenter à celle des autres ; qu'elle est tyrannique & digne d'horreur cette prétendue justice qui met la volonté d'un homme à la place de la décision de la loi, „ qui fait dépendre d'une „ surprise ou d'une erreur la sûreté d'un ci- „ toyen ; dont les coups sont d'autant plus „ terribles qu'ils sont sourds & cachés ; qui „ ne laisse sentir au malheureux que le trait „ qui le perce, sans qu'il puisse voir la main „ dont il part ; ou qui le séparant de l'uni- „ vers entier, & ne le condamnant à vivre „ que pour mourir sans cesse, l'abandonne „ sous le poids des chaînes, ignorant à la fois „ son accusateur & son crime, loin de la „ liberté dont l'auguste image est pour ja-
mais

„ mais voilée à ses yeux, loin de la loi qui
„ dans la prison, ou dans l'exil doit tou-
„ jours répondre au cri du malheureux qui
„ l'invoque (s).

(s) Elles ne sont pas de moi ces lignes véhémentes ; elle sont de l'auteur du sublime éloge de Marc-Aurele, de ce Thomas, sitôt ravi à notre admiration, à notre tendresse, mais l'honneur éternel des lettres & de la philosophie par ses vertus & ses talens. Elles ont été lues à l'Académie françoise dans une séance publique. Elles ont été imprimées en France sous la tolérance, si ce n'est sous la sanction du gouvernement. M. de la Cretelle a publié naguère des choses non moins énergiques (aussi mon accusateur ne l'épargne-t-il pas). C'est dans un mémoire judiciaire où les graces de l'esprit & les charmes de la sensibilité rajeunissent un sujet en apparence épuisé, que ce jeune écrivain, d'une grande espérance, a consigné les mêmes principes. Si j'ai dit moins bien, je n'ai dit que les mêmes choses ; & si pour les avoir dites le premier, il me faut partager l'indignation que M. M. Thomas & de la Cretelle inspirent aux ennemis de la liberté, c'est la plus noble récompense que je recevrai jamais de mes foibles travaux. Mais pourquoi nous associer M. Linguet qui toujours professa si lâchement le despotisme & ses maximes ? A la vérité M. Linguet a longuement & longtems parlé au public des malheurs de M. Linguet à la Bastille ; mais il ne parla jamais de ceux que produisent les lettres de Cachet ; & tout attentat à la liberté, dont M. Linguet ne fut

Non, ce ne font pas là des opinions qu'il soit libre à un homme de sens d'adopter ou de rejeter. Il n'y a pour toutes les ames qu'une même raison, & la morale universelle des peuples & des souverains fondée sur la nature & sur l'ordre éternel ne peut pas changer.

Ils vivent donc, & sans doute ils vivront à jamais au cœur de tous les hommes vertueux, c'est-à-dire éclairés & courageux, ces principes saints que je professai, que je défendis toujours, auxquels je dévouerois ma vie. Qu'ils me les imputent à crime ceux qui les abjurent, j'y consens ; je ne veux ni de leur raison, ni de leur innocence. Qu'ils me déchirent, j'accepte leurs outrages, ils seront mes trophées ; qu'ils calomnient ma vie entière, ce fera ma gloire.

pas la victime, n'obtint jamais que les éloges de M. Linguet. Ah ! qu'il reste seul environné de sa gloire, cet homme unique entre tous ! à Dieu ne plaise que nous voulions de ses succès !

Qu'ils répondent à mon livre sur les lettres de cachet en racontant ma prétendue vie privée.

Que pour réfuter mes écrits ils m'imputent *un rapt de violence* (t) dont je ne fus jamais accusé.

Qu'ils disent que les lettres de cachet *m'ont arraché au glaive du bourreau* (u), quand je leur ai cette unique obligation (si cependant l'on excepte celle du livre dont je m'honore) de m'avoir empêché pendant trois ans & demi de poursuivre le procès qui leur servoit de prétexte & que j'ai gagné solennellement le jour où j'ai pu le faire juger.

Qu'ils disent que mes ouvrages sur les finances ont ruiné la chose publique, quand ils ne durent leur existence qu'à la demande des sages modérateurs de la chose publique, quand j'ai eu le bonheur d'écrire le premier

b 2

(t) Der gewaltsamen Entführung (p. 143.)

(u) Dem Henkers-schwerdte entrissen (ibid.)

en France une théorie raisonnable sur les banques & le jeu des fonds ; quand les faits démontrent chaque jour ma théorie & justifient mes prédictions (x).

(x) Plût à Dieu que les fureurs de l'agiotage n'eussent pas si bien fait valoir mes écrits ! Mais pour ne parler que de la banque de S. Charles, puisque c'est-là le principal reproche que l'on m'adresse, (& rien n'est plus juste, puisque c'est aussi le principal service que j'ai rendu à mon pays), on imprime à présent même *un tableau raisonné de son état actuel* qui me prépare une grande vengeance. C'est un exposé numérique des pertes que la banque doit faire sur ses comptes passés, dont le résultat incontestable est une diminution sensible de capitaux & nulle base pour un dividende ; mais comme la banque en donnera certainement un par politique, le mal ne peut qu'être augmenté. Suivent des observations sur le privilège exclusif des piastras qu'elle ne peut conserver ; sur celui du commerce des Philippines &c. &c. Vient enfin un tableau de la répartition de ses fonds, d'où il résulte que la banque de S. Charles est déjà arrêtée dans sa marche progressive, qu'elle ne peut plus que reculer & que sa situation offre un cruel & bizarre contraste avec les forfanteries de son compte rendu &c. J'ai tort si cet ouvrage ne démontre pas que tout dans cet édifice colossal n'est que charlatanisme, contradictions, ignorance &c. &c. Mais si j'ai ce tort, il doit être facile de le prouver, & j'espère que M. M. les Directeurs voudront bien répondre au dernier écrit qui les accuse si formellement, autrement, que par de sales injures, vides de sens & de vérité.

Qu'ils disent que j'ai reçu des monceaux d'or (y) pour écrire ces livres; moi toujours, *entièrement* & à jamais étranger aux spéculations même les plus innocentes des joueurs dont je hais le métier, dont je méprise les profits (z); moi qui depuis que j'existe dois tout aux soins de l'amitié, sans avoir jamais reçu pas même la solde des Rois; moi qui m'honore & me vante en effet d'avoir ruiné quelques agioteurs frauduleux pour sauver de leurs infernales déceptions la foule de citoyens ignorans & crédules qui couroient se précipiter dans leurs lacs, ou plutôt d'a-

b 3

(y) Und ich erinnere mich der Zeiten, wo ein gedungener Autor von einigen ökonomischen Schriften die wichtigsten Finanzoperationen hintergängig gemacht hat.

(z) Il y a longtemps que j'ai adressé cette phrase au plus illustre champion des agioteurs dont j'ai su, graces à la vérité seule & sans lettre de Cachet, PARALYSER la plume. Eh combien le plaisir de porter un tel défi à cette tourbe méprisable, n'a-t-il pas mieux valu à mon cœur que les millions qu'il m'eut été si aisé de gagner seulement par mon silence?

voir porté à la frénésie de l'agiotage un coup mortel qui tôt ou tard, & graces aux efforts d'hommes plus habiles, mais auxquels j'aurai du moins osé frayer la route, en guérira les gouvernemens & les nations.

Eh! comment ne pas m'honorer de ce dégoûtant amas d'imputations, de menfonges & d'injures, quand leur auteur dévoile en même temps la scélérate absurdité de ses principes? comment ne pas m'écrier, comme je l'ai déjà fait tant de fois: MALHEUR À QUI N'A JAMAIS ÉTÉ CALOMNIÉ! . . . Réunifiez-vous donc ô mes nobles ennemis! forgez de nouveaux contes, ourdiffez des trames nouvelles; vous le pouvez hardiment, même fans vous envelopper de l'anonyme, (ce qui pourtant est sage après avoir prononcé que le bannissement, le carcan & les galères sont la peine légale des calomniateurs) car je dédaignerai de vous frapper, fût qu'un animal vénimeux fouille toujours la main qui l'écrase,

& que mon temps mérite un plus noble emploi. Mais lorsque vous aurez perdu haleine, respirez un moment; pourquoi vous précipiter tous ensemble sous mes pieds? Ce pays où vous voulez me nuire m'est & me sera toujours étranger; je n'y désire, je n'y demande, je n'y veux rien; je n'y voulus, je n'y demandai, je n'y désirai jamais rien que l'estime de ceux qui savent estimer; & l'estime est un sentiment involontaire; elle est à qui la mérite, à qui la conquiert; elle ne peut pas plus m'échapper qu'un ineffaçable mépris ne pas vous poursuivre, si l'oubli cessoit d'être votre azyle. — Voilà pour les insolens calomniateurs . . .

Je dois une autre réponse à M. Brissot de Warville avec qui je suis lié d'amitié, & dont j'estime les intentions & le talent. Aussi n'ai-je pas été médiocrement surpris, je l'avoue, de trouver une note tout au moins très sévère contre moi dans son vigoureux examen critique des

Voyages de M. de Chateaux (a). Il m'y reproche avec plus de politesse que de rai-

(a) „Feuilletez & refeuilletez Voltaire, qui plus
„que tous les autres, a accredité cette manie de
„substituer le ridicule aux raisons, qui l'a por-
„tée jusques sur les échafauds, vous n'y trou-
„verez pas un seul argument approfondi contre
„les Illuminés. Des jeux de mots, des épi-
„grammes, voilà ses armes.

„Je le dis avec regret; c'est encore l'arme
„que M. le Comte de Mirabeau emploie le
„plus fréquemment, dans une dissertation qu'il
„vient de publier contre le célèbre Lavater
„& ses partisans, qu'il traite d'Illuminés, et
„contre l'illumination en général.

„Il prétends qu'il est à la tête d'une secte
„d'Illuminés qui visent à faire une révolution,
„à enchaîner les consciences & les Souve-
„rains, à établir un despotisme spirituel. Je n'ai
„rien vu de bien concluant à cet égard, ni
„dans les faits allégués par cet Ecrivain, ni
„dans les lettres du Docteur Lavater, qu'il
„copie.

„Il transcrit une lettre de cet homme re-
„spectable, adressée à un Médecin, dans la-
„quelle M. Lavater assure avoir jetté sa femme
„dans le somnambulisme, en présence de trois
„Médecins. M. le Comte de M.** le plaïsante
„sur ce somnambulisme; mais s'il a raison en
„niant ce fait, je vois cinq fripons ici, le
„Docteur, sa femme & les trois Médecins qui
„ont attesté les faits. Il faut avouer que pour
„des fripons, ils ont bien mal choisi leur
„théâtre; une solitude! Et qu'y a-t-il à gag-
„ner dans une solitude? N'est-ce pas dans
„les places publiques que les charlatans dres-
„sent leurs tréteaux.

son, d'avoir employé des épigrammes pour
arme principale contre M. Lavater (b).

„Je ne connois point M. Lavater. J'ignore
„ses principes & ses dogmes. Mais s'il a
„une secte, si cette secte est nombreuse, ce
„seul fait prouve que sa doctrine a quelques
„rapports nouveaux qui ont entraîné à lui ceux
„qui se sont attachés à son char. Or il est
„important pour le bien public de connoître
„ces rapports. Peut-être sont-ce des vérités !
„peut-être aussi des erreurs ? Qui ose décider ?
„Le ton mystérieux dont il s'enveloppe n'est
„pas une raison pour prononcer contre lui.
„Pithagore ne prêchoit que par des emblèmes
„& bien des gens les croient encore nécessai-
„res aujourd'hui, non pour le peuple, mais pour
„tromper une classe de gens qui n'aiment pas
„que le peuple s'éclaire.

„Encore une fois, je ne connois point M.
„Lavater, mais je l'ai vu peint par tout comme
„un Ecrivain vertueux & sensible. Or un
„homme de cette trempe eut-il avancé mille
„erreurs, je le réfuterois, mais je ne lui en-
„foncerois pas le poignard dans le cœur. Qui
„peut soutenir l'idée d'avoir fait verser une
„larme à la vertu ? ce n'est pas l'intention
„de M. le C. de M.*** j'en suis bien sûr. Il
„a été entraîné par son aversion pour les
„charlatans qui abusent & vivent de la cré-
„dulité publique, aversion que je partage avec
„lui ; mais il ne devoit pas confondre au
„moins sans l'avoir vu, sans avoir touché,
„pour ainsi dire son ame calleuse, si elle l'est,
„il ne devoit pas, dis-je, confondre M. L. avec
„les joueurs de Gobelet du spiritualisme.

(b) Il est à remarquer que M. B. de W. qui m'a
vu quarante fois dans les deux mois que j'ai
passés à Paris depuis que j'ai publié mon
pamphlet sur M. Lavater, ne m'a jamais parlé,

Le Comte de Mirabeau prétend, dit M. Brissot de Warville, que M. Lavater est à la tête d'une secte d'illuminés qui visent à faire une révolution, à enchaîner les consciences & les souverains, à établir un despotisme spirituel.

Je prie M. Brissot de Warville, qui doit mieux qu'un autre savoir que je ne connus jamais l'art perfide de dissimuler une accusation, je le prie de citer une seule phrase où j'aye *prétendu* cela. J'ai dit que la partie la plus éclairée de l'Allemagne croyoit à cette espece de conspiration contre la raison & la liberté humaine; que pour moi je ne voyois que des extravagances dans les mysticités de M. Lavater; mais des extravagances dangereuses, en ce que se saisissant des têtes trop foibles pour supporter la contradiction, elles conduiroient par la superstition, droit à l'intolérance. À la vérité, j'en fais, j'en

ni de cet écrit, que pour le louer, ni de l'homme qui en est l'objet que pour en rire.

penſe, & j'en crains beaucoup davantage
aujourd'hui, mais je n'ai rien dit de plus.

M. Briffot de Warville, *voit cinq fripons
dans l'histoire de la désorganisation de la
femme de M. Lavater si j'ai raison en niant
ce fait; le Docteur, sa femme & les trois
Médecins qui l'ont attesté; pour moi qui
croirois plutôt à cinq fripons rassemblés,
(& ne se cherchent-ils pas toujours?) qu'à
un fait absurde; moi qui connois d'ailleurs
une foule d'hommes voyans ce qui n'existe
pas, & certifiant des faits faux sans mentir,
je ne ferai qu'une seule objection au raison-
nement de M. Briffot de Warville. Les
Médecins au lieu d'attester ce fait (ce qui
me seroit tout à fait égal si le fait implique
contradiction, ou que la bonne foi de Ma-
dame Lavater soit mal démontrée; eh!
n'est-il pas un peu étrange que M. Lavater
ne procure d'autres témoins des merveilles
qu'il raconte que son frère ou sa femme?)
les médecins au lieu d'attester ce fait, l'ont*

tourné en dérision, & le bon Zurichois est convenu lui-même depuis, disent du moins ses amis, que ses yeux avoient été fasciés.

Je ne connois point M. Lavater, ajoute M. B. de W. j'ignore ses principes & ses dogmes . . . c'est précisément à cause de cela que, connoissant les miens, & n'ignorant pas que je n'écrivis jamais sur ce que je n'avois point étudié avec soin, M. Brissot de Warville auroit dû me supposer de bonnes & même d'importantes raisons pour avoir publié sur M. Lavater soixante pages, dont je ne pouvois assurément attendre aucune moisson d'amour propre, que je destinois évidemment, non pas à la France où je n'avois pas besoin d'être entendu, parceque les folies de M. Lavater n'y ont & n'y auront jamais aucune influence; mais à la seule Allemagne, où les détails étoient inutiles parcequ'ils y sont connus jusqu'à la satiété, & qu'il s'agissoit uniquement de faire lire à des hommes, ou peut-être à un homme,

qui refusoit de lire surtout en allemand,
la dénonciation des théories Lavatériennes.

*Mais si M. Lavater a une secte, continue
M. B. de W., si cette secte est nombreuse,
ce seul fait prouve que sa doctrine a quelques
rapports nouveaux qui ont entraîné à lui
ceux qui se sont attachés à son char. Depuis
le plus vil des Fakirs jusqu'à St. Germain
& aux Schröpfer, je ne connois pas un habile
jongleur dont on ne put, par un raisonne-
ment tout pareil, déifier les talens ou justi-
fier les sectateurs; & je ne connois pas non
plus un seul apôtre de grandes vérités qui
de son vivant ait fait secte: ces deux mots
secte, & vérité hurlent d'effroi de se voir
accouplés.*

*J'ai vu, continue M. Brissot de Warville,
M. Lavater peint partout comme un écrivain
vertueux & sensible . . . je ne fais pas ce
que c'est qu'un écrivain vertueux, qui ne
publia jamais que des rêveries théologiques
ou des hymnes physionomicales; & je crois*

que cette épithète de *vertueux*, doit être réservée à des travaux plus courageux & plus utiles ; mais ce que je fais, c'est que si M. Brissot de Warville possédoit aussi bien l'allemand, dont il n'a pas la plus légère teinture, que l'anglois d'où il nous a transmis des choses précieuses, il n'ignoreroit pas que M. Lavater & ses fascinations sont l'objet tantôt de la terreur, tantôt de l'indignation, tantôt de la pitié, toujours du mépris des Allemands éclairés ; il n'ignoreroit pas que ce chef d'illuminés a tout autant & plus qu'aucun autre qui l'ait précédé dans la carrière, *des vues ou ambitieuses, ou intéressées, ou matérielles*, symptômes sur lesquels M. B. de W. se tient pour certain lui-même *qu'on joue l'illumination*, & qu'il ne faut pas hésiter à dévoiler un fripon ; (p. 54.) il n'ignoreroit pas que j'ai pour mon opinion l'autorité de tous les hommes de lettres estimés en allemagne, sans en excepter un seul. C'est à eux, & ce n'est

qu'à eux, ce n'est qu'aux témoins éclairés des ravages que font dans les Cours Allemandes, les succès des visionnaires, qu'il appartient de décider de la nature des efforts qu'il convient de leur opposer, & j'oserai dire à M. B. de W. qu'il y a quelque légèreté peut-être à déprécier, pour ne pas dire plus, par des doutes vagues & des lieux communs de morale, un acte de courage & de fermeté dont tous les honnêtes gens instruits, du Rhin au Danube, m'ont fû beaucoup de gré.

Un homme de cette trempe (de la trempe Lavatérienne) eut-il avancé mille erreurs, dit, enfin M. Brissot de Warville, fort mécontent d'ailleurs de cette pente générale vers la douceur qui fait toujours accuser l'écrivain énergique de violence, lorsqu'il en attaque un autre avec quelque vigueur, parceque toute vertu est crime pour celui qui ne l'a pas (p. 128); un homme de cette trempe eut-il avancé mille erreurs, je le réfu-

terois ; mais je ne lui enfoncerois pas le poignard dans le cœur ; qui peut soutenir l'idée d'avoir fait verser une larme à la vertu ? . . . Je ne crois point à la vertu de M. Pithagore Lavater, & je ne crois pas non plus lui avoir enfoncé un poignard dans le cœur : cette exagération, tout au moins répréhensible, lors qu'il ne s'agit que de l'amour propre blessé, est d'autant plus injuste dans cette occasion que de tous ceux qui ont manifesté leur opinion sur M. Lavater, ou sur ses écrits, j'ai été de beaucoup le plus modéré. Je ne l'ai pas réfuté parcequ'il l'a été mille fois ; je n'ai voulu que montrer le bouclier d'Ubalde à un grand personnage que l'on croyoit sous le charme, & lui donner le courage, ou la curiosité de lire ce qui pouvoit le détromper ; car c'est le jour d'une calamité publique que celui où l'homme destiné à gouverner les hommes, dit, **JE NE VEUX PAS LIRE MOI.**

Une

Une lettre françoise imprimée à Francfort, & qu'un Allemand anonyme, qui paroît animé d'un sentiment plus honnête que M. Reichardt, vient de m'adresser encore sur M. Lavater, fera l'objet d'un autre genre de discussion, parceque l'auteur de cet écrit m'impute une erreur de fait que je dois éclaircir ou reconnoître.

Certes il me rend justice en se persuadant que je rétracterois publiquement l'erreur qui me feroit démontrée, surtout si elle pouvoit offenser un homme quelconque, plus encore un homme public; or tout homme qui écrit est, ou aspire à devenir tel. Indépendamment de tout principe de morale, je n'ai jamais cru qu'il y eut dans la vie soit humaine, soit littéraire, un autre parti noble & prudent que de dire *j'ai tort*, lorsqu'on en est persuadé!

Mais loin de trouver que l'ami de M. Lavater ait réfuté ma lettre, j'ai peine à me

persuader qu'il l'ait lue. Comment en effet s'il en parle autrement que par oui dire, m'accuse-t'il d'avoir écrit *que M. Lavater étoit Jésuite?* (pag. 12), tandis qu'à propos de ses prétendues liaisons jésuitiques, je me suis servi de ces propres mots : *je n'ai gueres lu à cet égard que des assertions & des conjectures* ; ainsi j'ai dit précisément le contraire de ce qu'on me fait dire, & qui n'eut été au reste rien moins qu'absurde. Assurément, quand on a observé avec quelque attention les écrits & les rites de M. Lavater, on fait qu'il est fort imbu d'opinions catholiques. *Le blamai-je, ou ne le blamai-je pas de recommander à ses ouailles les ouvrages ascétiques d'un Théologien catholique?* (p. 10) Ce n'est point du tout le fond de la question ; il s'agit uniquement de savoir si cette affectation, au moins singulière de la part d'un théologien réformé, n'a pas dû aggraver en Allemagne le soupçon de ses liaisons jésuitiques, fondé sur tant d'autres faits ; & quoi-

qu'il en puisse être si j'eusse été avide de rendre M. Lavater odieux ou ridicule, en pays protestant, je ne me ferois pas servi à cet égard d'expressions si réservées (c). Mais

C 2

(c) Les amis de M. Lavater veulent-ils par exemple que j'imprime un commentaire de son ode intitulée : *Sentimens d'un protestant dans une église catholique*, & dont je traduirai littéralement quelques strophes, pour donner une idée de la logique, des sentimens de tolérance, de la manière poétique & de l'imagination brillante de cette lumière du siècle.

Sentimens d'un Protestant	Empfindungen eines Pro-
dans une Eglise catho-	testanten in einer ka-
lique.	tholischen Kirche.

I.

Celui-là ne te connoit pas
O Jésus Christ! qui déshonore
même ton ombre! J'honore
toute chose où je trouve l'in-
tention de t'honorer. Fussent
des fables, des impostures, qui
servent à me vexer & à m'af-
fliger, je les aimerai à cause de
Toi; je les aimerai pourvu que
j'y trouve la moindre chose qui
me fasse souvenir de toi.

I.

Der kennt noch nicht dich Je-
sus Christ,
Wer deinen Schatten nur ent-
ehrt;
Mir sey, was dich nur Jesus
Christus
Zu ehren meynt, verehrungs-
werth!
Wenns Täuschung nur, pur
Fabel wäre,
Es fable nur zu deiner Ehre.
Es mag mich drücken und
betrüben
Um deinetwillen will ichs lie-
ben
Erinnerts nur an dich, trägts
nur
Von dir die allerkleinste Spur.

ma méthode n'est pas & ne fera jamais de
donner crédit à des soupçons. J'ai dit que

2.

2.

— — — — — — — — — —

3.

3.

Que vois-je donc ici ? qu'entends-je en ces lieux ? Rien sous ces voûtes majestueuses & profondes, rien ne me parle-t-il de toi ? Cette croix, cette image dorée de mon Dieu, n'est-elle pas faite pour t'honorer ? l'encensoir qu'on agite autour du prêtre, le *Gloria* chanté en chœur ; la lueur paisible de la lampe perpétuelle, ces cierges, tout enfin se fait pour toi !

Was ist es, das ich um mich sehe ?

Was ist es, das ich höre hier ? Spricht nichts in der gewölbten Höhe,

In dieser Tiefe nichts von dir ?

Das Krenz, dein Bild, dort überguldet

Ist's nicht zu Ehren dir gebildet,

Das Rauchfass links und rechts geschwungen

Das *Gloria* im Chor gesungen, Des ewigen Lichtleins Silberschein

Der Kerzen Licht, meynt dich allein.

4.

4.

Pourquoi élève-t-on l'hostie, si ce n'est pour te louer, ô Jésus-Christ, mort pour l'amour de nous ? *C'est parcequ'elle n'est plus, & que Tu es elle que l'église croyante plie le genoux.* C'est en honneur ton, Jésus-Christ, de toi seul, que cette troupe d'enfans instruits de bonne-heure fait le signe de la croix, que leurs levres & leurs langues chantent tes louanges & se

Warum wird, als um dich zu loben,

Den Tod der Liebe, Jesus Christ,

Die Hostie empor gehoben ?

Weil sie nicht mehr, weil du sie bist !

Dir beugt die glaubende Gemeinde

Das Knie ; dir macht, nur dir die kleine

Schon früh belehrte Schaar der Jugend

Das Kreuz, regt Lippen dir und Zungen,

M. Lavater extravaguait, parce que cela m'est prouvé; j'ai dit que ses extravagances étoient

C 3

frappe par trois fois la poitrine de ses petites mains.

Schlägt dir mit Andacht und
mir Luft,
Mit kleiner Hand drey mal die
Brust.

5.

C'est pour l'amour de toi,
ô Jésus-Christ! que l'on baise
la place qui porta Ton sang
adoré; pour toi l'enfant de
choeur sonne la cloche, pour
toi le sacristain fait ce qu'il
fait. *Les richesses rassemblées
des pays lointains, la magnifi-
cence des chasubles, l'oripeau
dont on orne ta mère & les
fausses perles qu'elle a au cou,
tout cela se rapporte à Toi
seul.*

5.
Geküßt wird, dir zu Lieb,
die Stelle
Die trug dein angebetet Blut;
Der Chorknab klingelt dir die
Schelle
Dir thut der Küster, was er
thut.
Vereinter Reichthum ferner
Länder
Die schwere Pracht der Mess-
gewänder
Der Schnörkel an des Ritters
Schilde,
Das Flittergold am Mutter-
bilde
Am Hals die falsche Perlen-
schnur.
Meynt dich doch, Jesus Chri-
stus nur!

6.

*Pourquoi les murailles & le
maître-autel de marbre sont-ils
tapissés de verdure, le jour du
St. Sacrement? à qui fait-on
un chemin de fleurs? Pour qui
ces bannières brodées en or?
Quand les Ave Maria reten-
tissent, n'est-ce pas pour Toi?*

6.
Am marmorgleichen Hochal-
tare
Wem ziert mit Zweigen sich
die Wand?
Am Leichnamsfeste, wem zu
Ehren
Enttröpfelt Wachs des Sängers
Hand?
Wem streut man Blumen auf
die Bahnen?
Wem trägt man goldgestikte
Fahnen?

fort dangereuses, parceque trop malheureusement je n'en saurois douter. Je n'ai pas

les matines, les vêpres, pri-
mes & nones ne te font-elles
pas consacrées ?

Wenn die *Ave Maria* schal-
len,
Bist du's nicht, dem sie wie-
derhallen ?
Ist Mette nicht, nicht Vesper-
zeit,
Nicht Prim und None, dir ge-
weiht !

7.

Ces cloches dans mille clo-
chers, achetées de l'or de
villes entières, *ces cloches bap-
tisées solennellement afin d'écarter le tonnerre, ne portent-elles pas ton image fondue dans le même moule ? N'est-ce pas pour Toi que retentit le son religieux des cloches qui nous appellent ou au travail, ou à la priere ?*

7.
Den Glocken in zehn tausend
Thürmen,
Mit ganzer Stædte Gold er-
kauft,
Dem Blizstrahl und den Don-
nerstürmen
Zu wehren, feyerlich getauft;
Ward ihnen, da in Glut sie
flossen,
Dein Bild am Kreuz nicht an-
gegossen ?
Gezogen oder schwer getre-
ten,
Zur Arbeit rufend und zum
beten,
Schallt dir, schallt dir nicht
überal
Der Glocken Andacht reicher
Schall ?

8.

C'est sous ta protection, ô
Jésus-Christ que se met tout
homme qui aime la solitude,
celui qui croit en Toi, & qui
aime la chasteté & la pauvreté.
*Sans toi les ordres de St. Benoit
& de St. Bernard n'auroient*

8.
Nach deiner Huld nur Chri-
stus sehnt
Sich jeder Freund der Ein-
samkeit,
Nur dich glaubt, dich nur
meynt und wähnet
Wer sich der keuschen Armuth
weiht !
Nicht Benedikts, nicht Bern-
hards Orden

dit qu'il fut ou catholique, ou jésuite, ou
disciple ou partisan des catholiques & des

point été fondés! De toi la clô-
ture & le cloître, la tonsure,
le bréviaire & le chapelet ren-
dent témoignage. Et pour qui,
pour qui, est le silence du dor-
toir, si ce n'est pour ta gloire?

Wær ohne dich gestiftet wor-
den!
Von dir zeugt Gottes-Haus, Klaus
und Kloster
Tonsur, Brevier und Pater
noster,
Und wem, wem steht, als dir
zum Ruhm
Im Kloster-Gang Silentium?

9.

O volupté, Jésus-Christ! pour
ton disciple, même là où la
simplicité manque & fuit, de
voir les marques de ton doigt,
là où l'oeil du monde ne les voit
pas! o joie ineffable des ames
qui te sont dévouées de voir dans
toutes les grottes, sur chaque
rocher, à chaque crucifix planté
sur les collines & sur les grands
chemins, de voir ton sceau
(quelque usé que soit le Sceau)
& celui de ton Amour.

9.

O Wollust, Christus, deines
Jüngers,
Auch da, wo Einfalt fehlt und
flieht,
Zu sehen Spuren deines Fin-
gers
Da wo kein Aug der Welt sie
sieht!
O Wonne dir ergebener See-
len,
Auf jedem Fels, in allen Höh-
len
In jedem Krucifix der Hügel,
In jedem an der Straffe, Sie-
gel
(Wie abgenutzt das Siegel sey)
Zu sehn von dir und deiner
Treu.

10.

Qui ne se réjouira pas des
honneurs dont tu es le but &
l'ame? Qui ne versera pas des
larmes en entendant dire "Sois
„loué Jésus-Christ!" O l'hypo-
crite, qui connaît le nom de
Jésus-Christ & ne répond pas
avec joye : amen; qui, la charité

10.

Wer freut sich nicht jeder
Ehre
Von der du Ziel und Seele bist!
Wem regt beym Gruss sich
nicht die Zähre:
„Gelobet seyst du, Jesus
Christ!"
O Heuchler der, der Christi
Name
Sonst nenn't, und nicht ein
frohes Amen

jésuites, parceque cela m'a paru problématique, & que je ne connois point de raison de prononcer dans les choses problématiques, où il faut douter tant que l'on ignore. Je laisse donc la solution de ce fait extraordinaire aux allemands qui s'en occupent, (d) & je poursuis la liste des imputations gratuites que me fait le défenseur de M. Lavater.

Comment, s'il connoissoit par lui même l'écrit qu'il censure, auroit-il dit que j'ai cité l'autorité de M. Meiners au sujet du jésuitis-

<i>fraternelle dans les yeux, ne dit pas avec un ravissement intérieur : Jésus soit béni dans l'éternité ! dans l'éternité !</i>	Antwortet, nicht mit Bruder-Blicken Nicht sagt mit innigem Entzükken „In Ewigkeit, in Ewigkeit „Sey Jesus Christus benedeit!“
--	--

d) Je me persuade qu'il ne faudroit pas pour le constater beaucoup d'ouvrages semblables à celui qu'on vient de publier sous le titre de *nouvelle edition de trois poëmes d'éloge sur le culte catholique, & sur la piété monachale par M. Gaspar Lavater* avec des observations de deux protestants, ou Johann Gaspar Lavaters drey Lobgedichte auf den katholischen Gottesdienst, und auf die Klosterandachten. — Leipzig, bey Paul Gotthelf Kummer 1787.

me de son heros ? (p. 12). Je me suis servi au contraire de ces mots incertains : ici M. MEINERS FAIT ALLUSION ET SEMBLE ADHÉRER À UNE OPINION &c.

Comment, en essayant de justifier M. Lavater de l'anecdote du *Miraculatorium*, ou sanctuaire des Miracles d'une servante du Canton de Lucerne, son apologiste parle-t-il, comme *ne les connoissant pas*, DE TOUTES LES AUTRES PETITES ANECDOTES DE PAYSANS & de paysannes prophétiques que J'AI EU LA PATIENCE D'ALLÉGUER (p. 11)? S'il m'a lû, il fait que je n'ai parlé que du seul St. Martin dont il se garde bien de nier les liaisons avec M. Lavater.

Comment un homme de bonne foi m'accuseroit-il, si ma lettre étoit sous ses yeux, d'avoir défiguré tous les passages de M. Lavater que j'ai traduits, & ne citeroit-il pas une seule de mes ignorances, ou de mes infidélités? La chose étoit assez pressante cependant; car j'ose défier tout homme de

fens de ne pas prononcer comme moi sur la raison de celui auquel il faut imputer les opinions, les discours & les fragmens, que j'ai pris la peine d'extraire du texte de M. Lavater. On ne sauroit donc trop se hâter de prouver que je l'ai cité infidèlement, ou mal interprété. Cependant son défenseur ne m'attaque dans tout le cours de sa critique que sur la signification du mot *genießbar* & sans doute je serois excusable d'avoir mal traduit un terme nouveau, vague & de mauvais goût; mais ce tort, je ne l'ai pas, & puisqu'il le faut, je montrerai à mes adversaires que j'étudie peut-être mieux leur langue qu'eux-mêmes, quand j'en ai besoin.

M. Lavater dit en parlant de la révélation :
Gott muß den Menschen bey dieser Vereinigung so erkennbar, so spürbar, so genießbar seyn, als es immer ein sichtbarer Mensch seyn kann.

Et j'ai traduit : *le but de toute révélation est de s'unir avec Dieu d'une manière sen-*

suelle, comme on le peut avec un homme visible.

Le défenseur de M. Lavater prétend que
„ cela présente en françois un sens équivo-
„ que & indécent qui ne se trouve pas dans
„ l'original. Le méfentendu, ajoute-t-il,
„ est principalement dans le mot *geniefsbar*
„ qui n'a pas la signification que vous lui
„ attribuez (p. 4).

S'il en étoit ainsi, sans doute le défenseur de M. Lavater auroit dû pour me convaincre & détromper pleinement le lecteur, substituer une traduction exacte à celle qu'il taxoit d'infidélité; mais il ne l'a pu faire, & je soutiens moi, qu'en traduisant le mot *geniefsbar* par celui de *sensuel*, je l'ai entendu dans son acception la plus supportable, la plus décente, la plus exacte, & voici comment je le prouve.

Dans toutes les langues, & surtout dans celles qui ne sont point encore fixées, où presque tous les mots, ayant été employés

dans les acceptions les plus diverses par des écrivains célèbres, il existe un grand nombre d'autorités pour & contre toutes les significations qu'on peut leur donner; je connois cinq manières de déterminer la vraie valeur d'un mot vague :

L'usage le plus vulgairement reçu & constaté par les dictionnaires.

L'étimologie & la comparaïson du mot incertain.

Le sens naturel que doit lui donner la phrase où il est encadré.

L'exemple des écrivains les plus estimés.

Enfin la doctrine de l'auteur qui s'en est servi dans l'occasion où il s'agit de l'interpréter. — J'aurai difficilement tort, si ces cinq examens me donnent raison.

J'ouvre le Dictionnaire d'Adelung, cet oracle de la langue allemande, & je trouve :
genuss JOUISSANCE *geniessen* JOUIR &c. &c.

PRENDRE DE LA NOURRITURE &c. *geniefsbar*, *adj.* CE DONT ON PEUT JOUIR . . .
il me semble que tout cela est assez SENSUEL. On fait qu'en Allemand la syllabe *bar* équivaut précisément à la fin d'un mot à notre terminaison françoise *able*. Si je me fusse attaché plus strictement à l'étimologie, j'aurois donc pû très bien traduire *geniefsbar* par un mot plus bizarre encore que *sensuel*, MANGEABLE, par exemple, eut été irréprochable; car *geniessen* dans l'allemand le plus pur signifie MANGER — voilà tout à la fois pour l'usage vulgaire, les dictionnaires, l'étimologie & la composition du mot.

Consulterons-nous maintenant la phrase pour éclaircir le mot *geniefsbar*? je prie que l'on m'indique *une manière de s'unir à Dieu* COMME À UN HOMME VISIBLE, ou si l'on veut, *un entretien physico-moral* avec Dieu, (car telle est la traduction littérale de ces mots *moralische sinnliche Unterbal-*

ting ; (e) qui précèdent la définition que M. Lavater donne de la révélation). Je prie, que l'on m'indique *une union ou un entretien* de ce genre qui ne soit pas sensuel, ou physiquement sensible ; & je promets d'accepter l'épithète que l'on voudra substituer à celle que j'ai cru l'équivalent le plus décent de *geniefsbar*.

Chercherons-nous des autorités ? . . . eh ! dans quel livre allemand me défierez vous, Monseigneur (f) d'en trouver pour & contre ? . . . convenez de bonne foi que la langue allemande n'est point fixée, qu'elle le fera difficilement aussi longtemps

(e) Eine eigentliche moralische sinnliche Unterhaltung mit der Gottheit ist das eigenthümliche der Religion, und die Absicht Gottes bey allen seinen Offenbarungen.

(f) Il est de notoriété publique en Allemangne que la lettre à laquelle je répons ici, est du Landgrave de Hesse-Hombourg, & je ne puis que trouver dans ce fait extraordinaire une raison plus grave de redouter les fascinations de M. Lavater, puisqu'elles s'étendant jusqu'à un Prince si éclairé & si respectable dans son métier de souverain.

que chaque écrivain, &, à son exemple, chaque lecteur, se permettra d'adopter ou d'introduire arbitrairement les mêmes mots dans des sens infiniment variés, pour ne pas dire parfaitement disparates; que l'on ne craindra pas, que l'on se piquera même d'associer à l'expression la plus élevée l'expression la plus triviale; que l'on croira fermement enrichir la langue en s'efforçant de peindre la chose la plus sublime par la comparaison la plus basse; en ramassant de toutes parts des mots singuliers, des phrases de tous les styles, des locutions proverbiales de tous les pays, entassés indistinctement, dans des écrits de tout genre, ce qui doit produire & produit en effet une bigarrure si barbare que le fond des choses en est souvent altéré, & toujours rendu douteux. Je ne prétends pas que cette bigarrure soit la manière de vos grands écrivains. Eh! comment cette misérable richesse d'expressions vagues, néologiques, pléonasmatiques auroit-elle favorisé

la naissance de vos bons ouvrages? les Métaphores outrées, les hyperboles ridicules, les mots emphatiques ne sont pas moins ennemis de l'éloquence, que les abréviations arbitraires, le jargon du peuple, les termes nouveaux & non-nécessaires le sont de la précision, de l'énergie, du naturel. C'est probablement dans la vogue ridicule de cette manière, tantôt triviale & tantôt boursoufflée, qu'il faut chercher les véritables causes de la longue enfance de votre théâtre & de la lenteur de vos progrès, malgré le nombre abondant de beaux génies qui ont illustré votre nation; & puisque le mauvais goût, les obscurités, les longueurs, les ambages & la confusion inextricable qui en résultent ne peuvent que nuire à l'art, ceux qui le perfectionnent sont exempts de ces défauts sans doute.

Peut-être cependant ne seroit-il point inutile d'examiner si de même qu'en mécanique, nulle force ne peut agir sans un point d'appui,

d'appui, de même en fait de beaux arts, il est possible de faire de grands pas sans un point de départ fixe, un régulateur déterminé qui guide les voyageurs hasardeux engagés dans l'immense domaine de l'imagination; s'il n'est pas infiniment difficile que vous ayez un goût pur, un idiôme uniforme, une parfaite concordance d'expressions, une langue philosophique de quelque genre qu'on veuille la supposer, aussi longtemps que vous serez divisés en contrées, en provinces, en cantons; si cela, dis-je, n'est pas aussi difficile qu'il le seroit par exemple que notre langue eut acquis le degré de maturité qu'apparemment vous ne lui disputerez pas, si nos beaux esprits écrivoient chacun dans le dialecte de sa province, l'un en françois gascon, l'autre en françois Alsacien, un troisième en franc-comtois, celui-ci en Languedocien, celui-là en bas breton. . . .

Je réserve pour un autre temps cet examen, & je ne vous demanderai pas même, si les Allemands entendent parfaitement ceux de leurs livres qu'ils peuvent taxer les étrangers studieux de ne pas comprendre quand ils l'entreprennent sérieusement. Je ne vous demanderai pas pourquoi M. Lavater par exemple se plaint que tous les hommes de lettres allemands qui ne sont pas ses partisans (& vous savez combien le nombre en est grand) ne l'entendent point, si son style, ou son idiôme ou peut-être tous deux ne sont pas surchargés d'amphibologies, d'équivoques, d'obscurités ; ou pour citer un exemple tout autrement imposant & respectable, pourquoi, si votre langue n'est pas en général entachée de ces défauts, votre Haller, qui d'ailleurs avoit tant de génie, s'est rendu quelquefois inintelligible dans plusieurs de ses ouvrages (g) pour tout autre pays que la Suisse ? . . .

(g) Ses Schweizerische Gedichte par exemple.

Encore une fois, j'admets que vos grands écrivains ont franchi tous ces écueils ; & c'est pour cela que j'aurois pu disputer à votre Lavater d'être un bon écrivain, prouver qu'il ne l'est pas par la nature des reproches que vous-mêmes lui faites ; & soutenir que sa manière vraiment apocalyptique en entraînant un assez grand nombre d'imitateurs a fait tort à votre littérature & peut-être par contrecoup à vos progrès dans toutes les connoissances humaines, même dans les sciences exactes & naturelles, dont l'exposition & les développemens doivent être devenus plus difficiles, graces aux libertés mises à la mode par M. Lavater. Car enfin la langue est le truchement des idées ; & si l'on a un grand nombre de manières abstraites d'entendre tel mot, telle phrase, tels livres, on est bien près du chemin qui mène à ne les plus entendre du tout.

Mais qu'ai-je besoin de toutes ces discussions ? Je ne prétendis jamais juger M. La-

vater en sa qualité d'écrivain ; j'ai dénoncé seulement quelques unes de ses manies les plus extraordinaires ; or l'abus des comparaisons puisées dans le monde physique avec les objets purement intellectuels, cet abus continuel & vraiment insensé qui caractérise sa manière, appartient incontestablement à l'*extravagance* (en vérité je ne saurois adoucir ce mot qui vous a tant choqué) oui à l'*extravagance* de ce grand homme, & je me ferois trompé dans l'interprétation du mot *genieſsbar*, que ce feroit incontestablement sa faute. Il me semble qu'il faut avoir renoncé au bon sens, ou à la bonne foi pour nier que l'écrivain, qui se sert des mots *genieſsbar* & *ſpürbar* en parlant de Dieu, s'exprime tout au moins en termes qui choquent la convenance & la raison. Car enfin si l'on ne peut s'unir à Dieu qu'au sens moral pourquoi parler d'amalgamer (*Vereinigung*), de palper (*ſpürbar*) (h), de jouir

(h) Quelque grammairien allemand me dira peut-

(*geniefsbar*) on cherche à s'élever jusqu'à la
raison sublime des choses, on adore Dieu,

d 3

être que dans mes propres principes pour l'interprétation des mots douteux, *spürbar* ne signifie pas palpable, mais flairable; puisque *Spur* veut dire piste, & *spüren* suivre la piste, sentir par l'odorat. Mais sans demander si Dieu est plus flairable que palpable, je répondrai que *spüren* & par conséquent *spürbar* ont été pris dans tant d'acceptions diverses, qu'ils en sont devenus des mots génériques qu'on ne peut traduire que par des mots génériques; que d'ailleurs l'équivalent littéral de flairer est *wittern*; qu'à la vérité on confond en allemand les mots de piste & de trace (l'un & l'autre *Spur*) quoiqu'à tort, puisque on a le mot *Gleis* pour celui de trace, & celui de *Spur* pour celui de piste, & qu'ainsi *spürbar* est également propre à exprimer tout ce qui peut être suivi à la piste, soit par les yeux, soit en flairant; mais que cela même prouve combien *spüren* est loin d'indiquer une nuance déterminée; qu'en effet il se dit aussi pour *fühlen* qui signifie incontestablement sentir, éprouver, avoir sensation, ou sentiment de quoi que ce soit, & qu'ainsi dans une phrase où M. Lavater donne si clairement au mot *spürbar* une acception physique, laquelle paroît en général le sens dominant de cet illustre Théologien, j'ai pu le traduire par palpable, ne fut-ce que pour choisir l'équivalent le moins ridicule & parceque le tact étant proprement le sens qui reçoit l'impression des objets, il comprend philosophiquement parlant la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat. C'est sans doute un tort de la langue que l'on puisse dire également,

on veut obéir à ses décrets, lui plaire, le servir, (vous voyez que j'embrasse toutes les opinions); mais on ne *s'amalgame* pas avec lui, on ne le *palpe* pas, on n'en *jouit* pas (car ce mot *jouir* joint aux précédens, peut il avoir une acception purement abstraite?) Ces associations d'idées sont indécentes, dé-

Gott spüren, einen Haasen spüren, Schmerzen spüren, Lust spüren, Wind, Wärme, Kälte spüren, seinen Nebenmenschen spüren &c. &c. & qu'ainsi le même mot exprimant également le tact moral & physique, on *sente* Dieu, on *sente* un lievre, on *sente* son voisin, on *sente* la douleur & le plaisir, le vent, la chaleur, le froid, les parfums, les coups &c. &c. mais c'est précisément parceque ce défaut, commun à toutes les langues, de donner une prodigieuse latitude aux mots génériques embrouille toutes les idées, & complique jusqu'au galimathias tant d'abstractions, que l'éternelle comparaison des choses connues à celles qui ne le sont pas, & l'association d'idées qui ne se ressemblent que par leur obscurité, multiplient déjà jusqu'à l'excès; c'est à cause de cela même, dis-je, que les bons écrivains évitent autant qu'il est possible cette confusion d'expressions. M. Lavater la recherche au contraire, si cependant le tort n'est pas à ses amis qui pour le disculper d'être un écrivain de mauvais goût & même dépourvu de sens, supposent toujours qu'il a pris au figuré, les mots que le plus naïvement du monde il entend peut-être au naturel.

raisonnables, absurdes ; & lorsqu'elles servent de base à la théorie religieuse & philosophique d'un infatigable auteur, lorsqu'elles servent de texte à ses incohérentes & volumineuses rêveries (je ne vous dispute rien sur le nombre des tomes que me préserve le ciel d'avoir tous lus ; (i) il me suffit que M. Meusel dans son Allemagne savante ait compulsé quatre vingt titres de M. Lavater) ; lorsqu'il dit en toutes lettres que le Dieu des philosophes n'est pas le sien, qu'il lui en faut un qui soit *genießbar*, *spürbar* &c. &c. on a raison de soutenir que cet homme extravague ; oui certes on a raison ; car prenez bien garde que vous même, Monseigneur, ne pouvez l'excuser de ces incongruités de style (je deviens pédant pour ménager votre héros) qu'en avouant

(i) „Au moins vous vous trompez déjà sur leur
„nombre vous lui endossez 80. volumes,
„malgré toutes les peines que je me suis données,
„je n'en trouve malheureusement que 30. c'est
„la moitié moins de ce que Voltaire a écrit (p. 1).

qu'il est tellement englué de mysticité, qu'il ne peut s'en détacher, & qu'il se résigne plutôt à n'écrire que du galimathias de visionnaire.

Encore une fois, j'ai bien traduit le mot *geniefsbar* : le sens de la phrase, l'étimologie, les autorités, le démontrent; mais j'en atteste surtout le corps entier de la doctrine de M. Lavater; il fait toujours dans ses ouvrages quelque allusion obscurément énoncée à J. C. qui étoit selon lui intimément composé d'une combinaison de substance humaine & divine. M. Lavater trouve cet amalgame clairement indiqué dans la bible & si délicieux, que je ne crois pas lui faire tort en supposant que son plus vif désir est d'incorporer en sa personne quelque parcelle d'amalgame divin à la manière de Jésus. Pourquoi, ou plutôt comment cette rêverie devenue chez M. Lavater une pensée tellement habituelle qu'elle se manifeste dans tout ce qu'il fait & tout ce qu'il écrit, ne lui

permettroit-elle, ne lui ordonneroit-elle pas de donner au mot *geniefsbar* une acception au moins aussi physique que morale? pourquoi ses éjaculations vers le fils de Dieu, ne feroient-elles pas des jouissances dans toute la force du mot? Avec la croyance aux miracles journaliers qu'affiche littéralement M. Lavater, doit-on, peut-on défier son imagination, son esprit, son corps même? en un mot ai-je du prendre au figuré ce qui n'est intelligible qu'au naturel? Hélas! il y a longtems que j'ai renoncé à entendre cette distinction si fameuse parmi les Théologiens des choses *contre la raison* & de celles *au-dessus de la raison*. Tout ce qui n'est pas *dans* la raison, est pour moi *hors* de la raison; au dessus, au dessous, à côté, peu m'importe; je ne [veux pas être hors de la raison, & voilà pourquoi je lis rarement M. Lavater; voilà aussi pourquoi, lorsque je le lis ou traduis, c'est dans le sens naturel, afin de m'assurer du moins que son texte est vide de

sens, après quoi je l'abandonne à l'idolâtrie
de ses adorateurs. Pour me faire reconnoître
que je l'ai défiguré ce texte par excellence,
il faut me le démontrer, & c'est-ce que
vous n'avez pas même entrepris, Monseigneur.

„Mais puisque l'Allemand n'est pas votre
langue maternelle, vous n'êtes pas juge com-
pétent des ouvrages de M. Lavater" (pp. 1
& 15). Pourquoi donc cela quand je ne
prétends point le juger dans sa qualité d'é-
crivain ? Le fond des choses n'est-il pas de
mon ressort ? Je me suis abstenu de porter
plus loin mes regards & je ne vois pas qu'on
ait droit de me demander compte de mon
érudition grammaticale allemande, lorsque
je cite fidèlement & que je traduis avec ex-
actitude ; car je n'ai pas l'obligation de bien
savoir l'Allemand ; mais j'ai celle de bien con-
noître le livre & la chose dont je parle. Et
de bonne foi quand le mot *genießbar* pour-
roit être entendu dans un autre sens que

celui où je l'ai pris, ne resteroit-il pas encore assez des extravagances non disputées que j'ai recueillies dans ma lettre pour faire la réputation de l'illustre Lavater, déjà célèbre & estimé dans sa patrie, dit son défenseur, lorsque je sortois à peine de l'enfance ? (p. 15.) . . . Ceci me fait croire que les prophéties ont annoncé M. Lavater ; en effet s'il n'a que quarante deux ans ; comme on me l'affure, à peine ai-je six ans de moins que lui ; & malheureusement fort peu d'hommes ont écrit plus jeunes que moi, & moissonné plutôt les fruits empoisonnés de la célébrité.

Quoiqu'il en soit & laissant à leur place le Ponce Pilate de M. Lavater, la désorganisation de sa femme, ses miracles, ses talens, ses écrits philosophiques, *qui n'ont*, dit son apologiste *qu'un sel propre à la seule langue Allemande* (p. 4.), sa bonhomie qui le porte à nommer les souverains en leur écrivant

Mein lieber (k) (mon cher) mais qui ne l'empêche pas tantôt de placer dans un ouvrage sur les physionomies le profil de Joseph II. entre César & Marc-Aurèle, si j'ai bonne mémoire; tantôt de trouver dans une botte l'indication du génie de Frédéric II. &c. &c. &c. tant le *bon homme* dédaigne les artifices des courtisans; laissant ces anecdotes & tant d'autres qui montreroient sous un jour nouveau l'objet d'un si fervent enthousiasme; je prends acte de l'aveu de mon adversaire qui convient que M. Lavater *est trop obscur, trop mystique, trop enthousiaste* (ne dirait-on pas qu'il est permis d'être un peu tout cela); qu'il a *quelques opinions fausses* (p. 4.) & je crois que c'en est assez pour me sauver du prétendu *ridicule* dont on me menace au nom des beaux esprits allemands, (p. 15.) Ils ont, au reste, en assez grand nombre, bien voulu me rassurer pleinement

(k) „Malheur au Prince auquel cette expression
„de bonhomme déplait. p. 7.”

& depuis longtemps à cet égard. Des journalistes très distingués en Allemagne, avec lesquels je n'eus jamais le plus léger rapport (je défie qu'on en cite un en Europe auquel j'aye en aucun temps envoyé un seul de mes écrits) les journalistes de Göttingue ont parlé de moi précisément à propos de M. Lavater comme de *l'un des étrangers* (je traduis infidèlement par pudeur) *qui paroît connoître le mieux la littérature allemande.* À la vérité je ne mérite pas plus cet éloge que le reproche contraire, & je le rapporte uniquement pour prouver que les amis de M. Lavater sont les seuls à m'accuser de traduire infidèlement.

Voilà le peu de lignes que je consacrerai jamais à cette pitoyable controverse. Le temps s'envole, la vie est courte, il ne faut pas la consumer en de vaines clameurs. Eh ! quel dégoûtant ergotage que des disputes grammaticales sur un jargon souvent barbare (je parle du style de M. Lavater), ou sur

l'extravagante théorie des visionnaires ? quelle perte de temps pour celui qui a le courage & peut-être la force de concourir à l'instruction publique ? Quel intérêt peut prendre à Lavater démasqué l'écrivain incessamment occupé de travaux utiles, & qui dans le moment même où il s'abaisse à écrire cette préface, afin que l'on sache une fois que s'il s'abstient désormais de répondre aux enthousiastes de l'apôtre des visions, le dédain seul lui imposera silence, aspire à rapprocher une partie considérable du genre humain d'un état moins infortuné qui la rende plus utile à ses semblables ?

Puissent-ils ne combattre jamais leurs ennemis qu'avec de telles armes ceux que la nature a doués des talens qui dirigent ou dominant les opinions humaines ! ah ! s'ils se devoient loyalement au noble métier d'être UTILES ! s'ils avoient le courage de prendre pour devise, AMIS JUSQU'À LA VÉRITÉ, si leur indomptable amour propre

pouvoit composer avec lui-même, & sacrifier la gloriole à la dignité ! si, au lieu de s'avilir, de s'entredéchirer, de détruire réciproquement leur influence, ils réunissoient leurs efforts & leurs travaux pour terrasser l'ambitieux qui usurpe, l'imposteur qui égare, le méchant qui intrigue, le lâche qui se vend ; si méprisant le vil métier de gladiateurs littéraires, ils se croisoient en véritables frères d'armes contre les préjugés, le mensonge, le charlatanisme, la superstition, la tyrannie de quelque genre qu'elle soit, en moins d'un siècle, la face de la terre feroit changée.

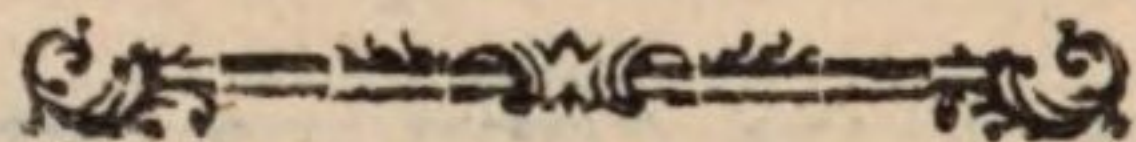
Décevante illusion ! âge d'or de la raison humaine ! ne ferez vous donc jamais que le rêve des gens de bien ? . . . mais qu'importe ? Pourquoi n'oseroit-on pas pour soi-même ce que l'on conseille inutilement aux autres ? Le bien que chaque individu peut faire, est-il donc sans prix parcequ'une confédération d'hommes en feroit mille fois davantage ? . . . âmes sensibles ! âmes ar-

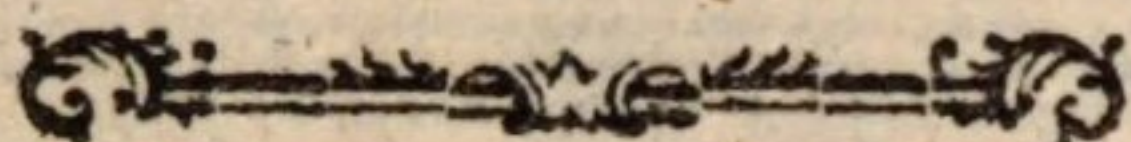
dentes ! que l'indignation du mal porte à l'exagérer, &, ce qui est mille fois plus funeste, à regarder comme impossible & chimérique un meilleur ordre de choses, gardez-vous de cet écueil où vont se briser l'énergie des âmes fortes, le courage de la bienfaisance, l'amour de la vertu ; ne calomniez pas la nature humaine, n'en désespérez pas . . . Eh ! si l'on se laissoit aller à la commotion violente que la seule approche d'un homme de bien fait jaillir du sein de la corruption, où conduiroit la morosité qu'épaissit chaque jour & teint du noir le plus sombre, le spectacle des choses humaines ? . . à haïr tout ce qu'il y a d'excellent sur la terre : la BEAUTÉ qui rassérène les climats de fer & fléchit les cœurs de tigre, mais sur les traces de la quelle l'enfer vomit ses serpens : LA BONTÉ douce, facile, indulgente, généreuse, propice, mais qui fait naître les ingrats : L'AMITIÉ qui console la douleur, adoucit l'infortune, prodigue des
plaisirs

plaisirs purs ; l'amitié que la bienfaisance
du ciel inventa pour nous faire supporter
& chérir la vie ; mais dont le méchant dé-
robe le masque pour mieux affiler le filet
de la perfidie : LE GÉNIE près duquel veilla
toujours l'impudente calomnie & l'envie
implacable : LA LIBERTÉ cette ame de l'ame
cette divinité de tout ce que la nature fit
paroître de grand sur la terre ; mais qui
tient sans cesse le poignard levé sur son
propre coeur. . . .

Maudirons, nous ces dons du ciel, parce-
que la main des hommes peut les empoison-
ner ? oh ! non : ne donnons-pas ainsi prise
sur nos sentimens à tout ce qui nous en-
toure ; perfectionnons notre raison ; affermis-
sons notre volonté ; aggrandissons notre ame ;
croyons que si l'on excepte les accidens
suites inévitables de l'ordre général, il n'y
a de mal sur la terre que parcequ'il y a des
erreurs ; que le jour où les lumières & la
morale avec elles, pénétreront dans les di-

verses classes de la société, les ames foibles auront du courage par prudence, les ambitieux des moeurs par intérêt, les puissans de la modération par prévoyance, les riches de la bienfaisance par calcul; & qu'ainsi l'instruction diminuera tôt ou tard, mais infailliblement, les maux de l'espece humaine jusqu'à rendre sa condition la plus douce dont soient susceptibles des êtres périssables.





SUR
MOSES MENDELSSOHN,

SUR LA
RÉFORME POLITIQUE DES JUIFS,

ET EN PARTICULIER,

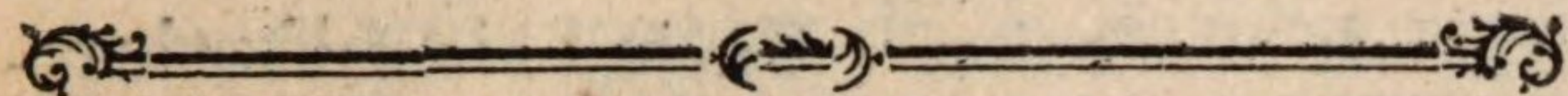
*sur la révolution tentée en leur faveur
(en 1753) dans la grande Bretagne.*

Un homme jetté par la nature au sein d'une horde avilie, né sans aucune espèce de fortune, avec un tempérament foible & même infirme, un caractère timide, une douceur peut-être excessive, enchaîné toute sa vie dans une profession presque mécanique, s'est élevé au rang des plus grands écrivains que ce siècle ait vu naître en Allemagne. L'un des premiers, si ce n'est le premier, il a donné à une langue, qui n'étoit pas même la sienne, de la clarté, du nombre, de la grace, de l'énergie. Les Allemands lui ont décerné le titre de Platon moderne; on lui destine un monument public dans la patrie que ses succès au défaut des loix lui ont conquise. Plus remarquable encore par

ses vertus que par ses talens, il a influé sur sa nation & peut-être à un certain point sur le pays où le sort l'avoit fixé par l'ascendant d'une raison profonde, & d'une conduite si pure que le bigotisme & la calomnie ne l'ont pas même ternie . . . cet homme, ce philosophe Juif mérite quelque curiosité.

Je voudrois faire connoître Moses Mendelssohn à la France mieux qu'il ne peut l'être par la traduction de son *Phédon*, l'un de ses beaux ouvrages sans doute (a), mais où l'on ne sauroit deviner tout ce qu'a valu cet écrivain, vraiment extraordinaire, si l'on considère la situation dans laquelle il a mûri ses talens & montré des vertus; je voudrois parler du bien qu'il a fait à sa nation; je voudrois surtout occuper à son occasion ceux dont le sentiment & la pensée ne sont étrangers à rien de ce qui touche l'espèce humaine, du préjugé qui nous fait excuser l'inique abus de la force sociale envers les juifs, en nous les représentant comme incapables d'être jamais ni moralement estimables, ni politiquement utiles.

(a) Il existe deux traductions françoises du *Phédon* de Mendelssohn; celle de M. Junker & celle de M. Burja. J'en connois aussi des traductions Angloises, Hollandoises, Italiennes &c.



NOTICE SUR MOSES MENDELSSOHN
ET SES OUVRAGES.

Moses Mendelssohn naquit en 1729 (b) à Dessau où son père avoit été Maître-d'école. Ainsi sa première enfance ne fut pas totalement étrangère à l'étude. Mais quelles études que celles d'un juif indigent ! l'érudition, la langue Hébraïque paroissent devoir être le dernier terme de son ambition, & Mendelssohn en effet ne fut occupé dans sa jeunesse & dans le peu de momens qu'il arracha aux soins de sa subsistance que des ouvrages du fameux Maimonides réformateur de la religion & de la philosophie des Hébreux. Son application excessive & précoce lui donna une maladie de nerfs qui, dès l'âge de dix ans, menaça ses jours ; & telle fut la source des infirmités dont sa vie fut tourmentée.

Cependant son père n'ayant pas même de quoi le faire subsister, Mendelssohn gagna Berlin en 1742. il y vécut ignoré pendant plusieurs années dans le plus grand besoin, manquant souvent du nécessaire, mais oubliant des privations si grandes & si prolongées aussitôt qu'il rencontroit quelque occa-

e 3

(b) Mendelssohn est mort le 4. janvier 1786.
à Berlin.

sion de s'instruire. Un juif bienfaisant le recueillit enfin & l'admit à sa table. Le Rabbin Fränkel, qui avoit autrefois exercé son ministère à Dessau, lui accorda dans le même temps quelques soins, lui fit transcrire ses manuscrits, & lui donna occasion d'étudier avec le Talmud les ouvrages de Théologie, de jurisprudence, de philosophie scholastique des juifs . . . c'est de ce borbier que l'auteur du Phédon s'est élevé jusqu'à la philosophie la plus saine.

A la vérité, il rencontra dans l'émulation & dans les douceurs de l'amitié un encouragement qui ne lui fut pas inutile. Le hasard lui avoit procuré la connoissance d'un homme qui se trouvoit dans une situation toute pareille : contrariétés semblables de la nature & du sort, pauvreté voisine de la misère, mêmes obstacles, mêmes goûts ; & l'on peut dire même passion dominante, puisque l'unique consolation des adversités de la vie consistoit pour eux dans la recherche & l'examen des grandes vérités dont la découverte est peut-être la jouissance la plus pure que la perfectibilité de l'homme lui ait préparée.

Ce compagnon d'infortune & d'études étoit un autre juif appelé ISRAEL MOYSE, natif d'une petite ville de Pologne nommée Hari Zamols, située entre Cracovie & Lemberg dans le territoire qui forme la province qu'on nomme aujourd'hui Galicie. Cet Israël Moyse, maître d'école à Berlin & l'un des

hommes remarquables de sa nation, avoit l'honorable malheur d'être tourmenté par les Rabbins pour sa manière de penser libre, fiere, & dégagée de préjugés. Chassé plusieurs fois de sa communion, obligé d'errer en Pologne sans appui, sans secours, dépourvu de toutes ressources, objet de la haine amere & de la continuelle persécution des Talmudistes orthodoxes, il tomba dans une mélancolie profonde qui a terminé ses jours par une mort prématurée.

Cet Israël ne parloit aucune autre langue que l'Hébraïque qu'il possédoit supérieurement & dans laquelle il écrivoit, dit-on, avec une élégance admirable, qui probablement a peu de juges ; mais il est bien extraordinaire qu'aidé de ce seul instrument & des pitoyables ressources que lui offroit la littérature de sa nation, il se soit familiarisé avec les sciences & les découvertes modernes. Assez Mathématicien pour avoir trouvé par lui-même, disoit son ami, les démonstrations les plus importantes ; physicien distingué, sensible aux beaux arts, & même doué de quelque talent pour la poésie, il entreprit l'éducation littéraire de Mendelssohn, lui fit connoître sa traduction Hébraïque d'Euclide, l'initia dans *la science des équations* qui donne tant de justesse à l'esprit, & développe si bien toutes ses ressources, en un mot il commença avec lui un vrai cours de philosophie, & telle fut probablement l'étincelle électrique pour l'esprit de Moses.

Un jeune médecin Juif de Prague nommé *Kisch* frappé de ses premiers progrès lui conseille d'apprendre le latin. Mendelssohn si indigent qu'il lui falloit économiser longtemps sur ses besoins pour se procurer une grammaire & un Dictionnaire, entreprit la lecture des anciens & l'étude de la littérature des seiziemes & dix-septiemes siècles. Son unique secours à cet égard fut l'amitié du médecin *Kisch* qui lui donna tous les jours pendant six mois consécutifs des leçons de langue latine un quart d'heure par jour. Mendelssohn parvint en peu de temps, quoiqu'avec une peine infinie, à lire les ouvrages de Loke en latin. Il cherchoit chaque mot dans le dictionnaire, rassemblait ainsi les matériaux d'une période, & mettant en œuvre les forces de son esprit pour découvrir tout à la fois le sens métaphysique & la construction grammaticale, il devinoit à force de méditation plutôt qu'il ne traduisoit.

Cet effort prodigieux d'application & de sagacité n'est pas unique, il n'est pas même rare parmi ceux d'entre les juifs qui s'adonnent aux sciences, & la difficulté servant en ceci comme en tant d'autres choses de ressort & d'élan, ils parviennent à vaincre des obstacles incroyables. On ne sauroit s'exagérer les avantages qui naissent de ces sortes de victoires. Ils sont tels que je trouverois plus raisonnable de travailler à rendre difficile du moins l'étude des sciences, que de prétendre à enseigner tout sans peine

comme on l'entreprend & surtout comme on nous le promet si souvent. Ceux qui ont une véritable vocation pénétreroient seuls dans le sanctuaire, & la société ne feroit pas inondée de la stérile richesse, ou de la misère fastueuse des demi-savans, trop heureux sans doute de troquer leurs erreurs pour de l'ignorance.

Moses fit en 1748 la connoissance du Docteur *Salomon Gumperz*. C'étoit un jeune juif qui outre la Médecine possédoit à fond les Mathématiques, n'étoit point étranger à la philosophie spéculative, & savoit plusieurs langues modernes entre autres le françois & l'Anglois. Il introduisit Mendelssohn parmi les jeunes gens les plus studieux du gymnase de Joachimsthal, au nombre des quels se trouvoit M. de Beau-fobre, qui s'est fait depuis un nom dans la république des lettres.

C'est alors que Mendelssohn apprit les langues modernes, dont il éprouva tellement l'utilité, que leur étude est entrée dans le plan d'éducation qu'il traça pour ses compatriotes & qu'il a eu le bonheur de voir exécuter en grande partie. Il croyoit que c'étoit mutiler l'esprit de l'homme que de le priver de la connoissance de plusieurs langues.

En effet, si l'on est au premier coup-d'œil tenté de croire que la multiplicité des langues est un mal, non seulement comme une barrière de plus entre les hommes, mais comme une occasion naturelle & journalière

de fatiguer les têtes les plus fortes, celles qu'une invitation impérieuse porte à l'étude, par une foule de mots qui prennent la place des choses, on s'apperçoit en réfléchissant que la fatigue n'est pas autant à craindre pour l'esprit humain que la paresse & la perte d'un ressort quelconque qui lui commande le travail. L'étude des langues n'est donc pas en elle-même un mal sans compensations.

Et si cela est vrai dans la these la plus générale, il est beaucoup plus évident encore que la connoissance des langues est un incomparable avantage, & presque une indispensable nécessité dans l'ordre de choses qui nous condamne à l'impossibilité d'universaliser, si je puis parler ainsi, un idiome de manière à nous passer de tous les autres. J'appuierai sur cette idée parceque les françois me paroissent avoir d'autant plus besoin d'efforts en ce genre qu'ils s'en sont crus dispensés plus longtemps & qu'ils ont pour cette étude plus de désavantages naturels.

Nous nous sommes persuadés, que puisqu'on parloit partout notre langue, nous n'avions besoin d'aucune autre; mais outre que dans un pays qui pour le perfectionnement de l'espèce humaine compte plus à lui seul que bien d'autres réunis, je veux dire l'Angleterre, si l'on fait en général parler françois, personne n'aime à le parler, de sorte qu'il faut dans cet idiome renoncer à presque tout épanchement de confiance, à toute

discussion profonde, à toute bienveillance communicative ; on n'a pas assez observé que si l'on parle partout le françois (ce qui n'est vrai que pour la seule allemagne, où même l'habitude en diminue tous les jours) chaque nation pourtant écrit dans sa langue. Préférerons-nous donc les instructions superficielles & hâtives de la conversation, aux études réfléchies, aux pensées développées, aux opinions appuyées de preuves, aux systèmes approfondis que recèlent les livres & les livres seuls ?

D'un autre côté, il est incontestable que nous avons de grands désavantages pour l'étude des langues. L'expérience journalière & constante le prouve, & la théorie suffiroit pour l'établir. M. de Mauvillon qui dans l'immense quantité de ses études & de ses travaux a produit des idées & des observations aussi justes que neuves, remarque très bien qu'il existe deux grandes familles de langues en Europe, la latine & la tudesque ; que les allemands & les peuples du Nord, proprement dits, sont initiés dès leur enfance dans toutes les deux, en apprenant le françois ou le latin par un usage journalier ; qu'ils acquièrent ainsi une grande facilité pour étudier toutes les langues de l'Europe ; & que de cette facilité, à laquelle j'ajouterois, du moins pour quelques nations telles que les Polonois, l'avantage d'avoir les organes assouplis par les articulations

très difficiles de leurs langues naturelles, résulte aussi l'usage d'en apprendre plusieurs.

Nous au contraire que l'éducation introduit seulement dans une de ces familles, nous rencontrons pour pénétrer dans l'autre des difficultés presque insurmontables, si nous l'entreprenons dans un âge un peu avancé; nous nous rebutons, & la paresse jointe au dégoût confirme l'idée présomptueuse que celui qui possède la langue universelle, n'a pas besoin d'une autre langue. Certainement ce préjugé aggrave pour nous le désavantage qui d'ailleurs doit à cet égard être commun à tous les peuples méridionaux, si cependant il ne faut pas compter en faveur des Italiens & des Espagnols leur sensibilité prodigieuse, leur aptitude à saisir tous les rythmes, la finesse de leur oreille en un mot, qui doit mettre à leur portée plus de nuances. C'est par l'ouïe que l'on apprend les langues; cela est démontré. Sa perfection peut donc compenser pour les peuples qui en sont doués les difficultés tirées de l'habitude des organes de la parole à des articulations tout-à-fait étrangères.

Quoiqu'il en soit, aussi longtemps que nous n'accoutumerons pas la première jeunesse à recevoir & à préférer tous les sons, aussi longtemps que nous croirons que notre langue nous suffit, ce qui équivaut à dire que nos livres, nos idées, nos opinions, nos connoissances nous suffisent, nous resterons dans une situation extrêmement désavanta-

geuse relativement aux autres peuples, & cette situation s'aggravera tous les jours; car chacun perfectionne sa langue, chacun envie ou dispute la supériorité de notre littérature sur beaucoup d'autres, & s'indigne de l'opinion jactantieuse que nous affichons de cette supériorité. D'ailleurs, les littératures cadettes de la nôtre, si l'on peut parler ainsi, s'élancent, tandis que la françoise est tout au moins stationnaire; les places sont prises chez nous; il en reste autre part; & les moyens de s'en faire dans des langues non fixées, dans des pays qui ont encore des révolutions à subir, sont plus nombreux & plus faciles. Si nous demeurons tout à fait étrangers aux langues étrangères, nous resterons donc infailliblement en arriere sur les progrès des connoissances humaines.

Et qu'on ne me réponde pas que *tous les bons livres sont traduits*; car je repliquerois nettement: LES BONS LIVRES NE SONT PAS TRADUITS. On est encore trop imbu de ce préjugé que les ouvrages de belles-lettres sont la principale ou presque l'unique partie de la littérature digne d'estime; & c'est surtout dans les pays où il n'est pas permis de s'occuper des grands intérêts de l'homme que ce préjugé exerce tout son empire. C'est là qu'on fait de ridicules efforts pour transmettre l'admiration si justement accordée aux premiers poètes, aux premiers orateurs, aux hommes dont le génie savant dans l'art de remuer l'imagination inventa celui de

combiner d'une manière séduisante les langues ce véhicule unique de nos connoissances, à tant de pigmées qui se traînent sur les traces des inventeurs à une moindre distance de leur siècle que de leur génie, réclamant pour de foibles copies plus ou moins ingénieuses, pour des Madrigaux, pour des stances, pour des chansons, le rang dû à la poésie créatrice, qui rassembla les hommes, forma leur esprit, ébaucha leurs connoissances. J'ose le dire, c'est une dérision méprisable qu'une telle prostitution d'honneurs & d'éloges, & parmi les travaux de l'esprit humain, si l'art des vers est encore un des plus difficiles, ce que je ne prétends ni nier, ni accorder, il est assurément un des moins utiles, surtout là où il n'est pas permis de tout observer, de tout peindre, de tout critiquer, de tout mettre en scène. Encore s'il faut dans de tels pays laisser le trait du ridicule au poète, ce n'est que pour seconder le philosophe qui peut & doit y tenir le sceptre de l'opinion.

Qu'on ne croie donc pas connoître les littératures étrangères par les traductions de leurs comédies, de leurs idilles, de leurs poésies. L'Allemagne surtout perdrait trop à être jugée ainsi. Cette constance, cette application (très entretenue à la vérité par l'absence des distractions des grandes villes) cette assiduité patiente, vrai type du caractère allemand, & qui fit éclore du Rhin au Danube presque toutes les inventions vrai-

ment utiles à l'espèce humaine, le bonheur que l'Allemagne a d'être divisée en un grand nombre de cantons dont l'indépendance compense quelque partie de ce qui lui manque en liberté; peut-être aussi la ridicule mais salutaire manie qu'ont eue longtemps la plupart des princes germaniques & par conséquent leurs cours, de négliger & presque d'ignorer la langue du pays, de sorte que la liberté de la presse se fauvoit à l'abri de l'indifférence dédaigneuse vouée aux écrivains nationaux; ces diverses causes combinées ont tellement agi que tous les genres d'étude sont profondément cultivés par les allemands, & même qu'ils impriment des choses qu'on n'oseroit pas publier dans des pays plus libres, l'Angleterre seule exceptée. Ce sont donc leurs livres de morale, de sciences, d'économie politique; ce sont leurs recueils, leurs miscellanea de tout genre qu'il faut pouvoir consulter, & tout cela nous est presque aussi étranger que la littérature la plus inconnue. Là, on trouvera des trésors d'érudition & de doctrine, un esprit juste, des descriptions très exactes, des développemens fort complets si ce n'est bien ordonnés. Là enfin, & pour rappeler un genre de mérite au quel nous sommes très sensibles, dont l'utilité ne sauroit être révoquée en doute, & que nous possédons apparemment puisque personne ne nous l'a encore disputé, nous trouverons des matériaux ignorés, des idées saines, des résultats

exacts que nous disposerons avec art, que nous encadrerons avec goût, & qui, en augmentant nos connoissances & prolongeant notre vie, multiplieront les modèles que nous doit l'Europe dans l'art de faire de bons livres.

Mais revenons à Mendelssohn qui nous entraînera peut-être encore à plus d'une digression ; & ce n'est pas un médiocre éloge pour cet estimable citoyen du monde que l'on retrouve lui, ses bienfaits, ou ses idées, sur presque toutes les voies d'amélioration de l'espèce humaine.

C'est surtout au fameux M. *Lessing*, connu de Mendelssohn en 1754. que l'on attribue le développement de l'esprit & la direction des talens du philosophe juif. Lessing, car la haute vénération où il est en Allemagne impose en quelque sorte le devoir de le nommer ainsi ; Lessing à la fois érudit, poète, philosophe & remarquable sous tous ces rapports, paroît avoir été un des hommes les plus universels de ce siècle. Sa mémoire prodigieuse, son immense lecture, ses connoissances de tout genre, son application infatigable ont été rarement égalés. Il réunissoit le courage du doute à la patience des recherches. Personne n'a été plus versé dans l'histoire des sciences & des savans & par conséquent dans celle des opinions humaines. Chez lui la mémoire & l'érudition n'avoient travaillé ni aux dépens du jugement, ni à ceux de l'originalité, & tandis que

que l'inépuisable fonds de son savoir lui fournissoit tout ce qu'on avoit dit sur chaque question, il lui arrivoit rarement de ne pas saisir un point de vue nouveau sous le quel on pouvoit la considérer. Tel est le magnifique portrait que les allemands font de Lessing, & s'il m'est permis d'avoir une opinion sur un écrivain qui n'a rien composé dans ma langue, je dirai qu'il me paroît mériter une grande partie de ces éloges.

S'il a trop souvent exercé son esprit sur des minuties d'antiquaire & sur des subtilités de théologien, c'est un tribut payé au goût de sa nation, & Lessing n'en a pas moins été BIEN SAVANT dans l'acception de Montagne. Si sa manière dramatique n'est pas vraie, si tous ses personnages sont de beaux esprits, des philosophes, ce grand défaut de son théâtre prouve du moins la fécondité de son talent qui a eu l'influence de plusieurs siècles sur la culture nationale des allemands. Si ses compatriotes ont appris dans ses écrits à médire de leur nourrice & même à la calomnier, ce n'est qu'en abusant avec humeur & partialité de ses observations critiques ; car il rendit toujours un hommage de respect, d'admiration même à notre littérature & à nos grands hommes, un seul excepté ; & celui-ci se montra trop souvent injuste pour qu'on ne doive pas excuser ceux qui le furent envers lui. Si Lessing paroît avoir précipité les gens de lettres allemands dans l'anglomanie, ce n'est pas qu'il

leur ait jamais donné Shakespeare pour autre chose qu'un génie brute, excellent à étudier, impossible & mauvais à imiter, vraiment sublime dans ses belles conceptions, monstrueux dans ses innombrables disparates, aussi étranger que son siècle au goût & à l'art qu'il produit. Si les allemands ont conclu de cette opinion de Lessing (c'est la mienne, je l'avoue, longtemps avant de connoître ses ouvrages) que la tragédie des françois n'est peut-être pas la meilleure imaginable (bien que la seule qui existe) puisqu'elle donne plus d'occasion de décrire les passions que de les représenter; s'ils en ont conclu, dis-je, que nos pièces de théâtre étoient sans mérite, ils ont parlé en hommes fâchés de n'être pas les aînés, & que tourmente la supériorité françoise, mais non pas en disciples de Lessing; il étoit trop grand pour être si petitement jaloux & si gauchement injuste.

Tel que nous avons essayé de le peindre, Lessing dut infiniment abréger la route à Mendelssohn dont il fut l'ami intime.

Les lettres sur les sentimens furent la première production du philosophe hébreux & le premier fruit de ses liaisons avec Lessing à une époque (1755) où la langue allemande se débattoit encore dans les langes de son enfance. La précision, la clarté, l'élégance, que Mendelssohn déploya dans son style inspirèrent un grand étonnement, ouvrirent une nouvelle carrière à l'industrie

des écrivains allemands, leur fournirent un bon modèle & firent avancer la langue d'un très grand pas. On reproche cependant un peu de secheresse à cet ouvrage, publié sous la forme de dialogues, & qui fait partie des œuvres philosophiques mêlées de l'auteur. C'est que Mendelssohn fut un penseur profond, sage & méthodique, mais qu'il n'eut point un esprit vaste. Les difficultés extrêmes que la nature de l'éducation juive & sa pauvreté lui avoient opposées, & qu'il lui falut vaincre pour s'élever au degré de savoir qu'il posséda, ne lui permirent que tard de prendre son essor & de se familiariser avec l'ensemble des connoissances humaines; il n'avoit saisi, il n'avoit étudié qu'un côté de la lumière; la philosophie de Baumgarten, entée sur celle de Wolf, bornoit son horizon. Mendelssohn après avoir entièrement approfondi leurs systèmes, en étoit tellement impregné, si je puis parler ainsi, qu'il ne pouvoit presque plus en goûter d'autre. Tous ses ouvrages se ressentent du pli que les circonstances de son éducation lui avoient fait prendre, & les lettres sur les sentimens plus peut-être que tous les autres, écrits précisément dans des recherches où l'on s'y attend moins.

Mendelssohn s'adonna ensuite à un genre de travail qui demande un talent plus exercé qu'il ne produira jamais de gloire; j'entends le compte rendu des ouvrages nouveaux, non pas tel que des hommes qui n'ont que l'a-

mour propre envieux de l'impuissance, ou les besoins de la plus avilissante des cupidités, nous y ont accoutumés, en dégradant l'art & le prostituant au gré des passions qui peuvent & savent payer; mais tel que Lessing l'avoit conçu pour imprimer à la littérature allemande l'élan que les journaux ont donné partout avant d'être devenus un commerce d'encre, de papier, de mensonges & d'injures, & lui fournir les secours que l'on en recevroit encore s'ils se bornoient à choisir & abréger dans la foule innombrable des livres qui embarrassent aujourd'hui les connoissances humaines & réduisent la plus grande partie de ceux qui cultivent leur esprit à ne savoir qu'étudier, ni comment étudier.

La critique étoit en Allemagne au dessous du mauvais avant les ouvrages périodiques connus sous le nom de *Lettres sur la nouvelle Littérature, Bibliothèque des belles-lettres, bibliothèque allemande universelle*. Dans chaque université on écrivoit une gazette littéraire, & le ton général étoit d'annoncer tout avec une louange douceuse & fade, sans le moindre détail instructif sur l'objet même des ouvrages dont on faisoit l'analyse. Lessing, MM. Nicolai, Abbt & quelques autres savans s'associèrent au commencement de la guerre de sept ans pour écrire un journal en forme de lettres sur les ouvrages nouveaux, & Mendelssohn fut leur très-utile coopérateur. Plusieurs hommes

trop instruits pour être enthousiastes, m'ont assuré que peu de nations peuvent se vanter de posséder un recueil de cette espèce. Les *Littératur-Briefe* sont écrites avec esprit, élégance, précision, urbanité. Il y regne une critique ferme, sage, juste & profonde; en un mot cet ouvrage fait époque dans la littérature allemande, & Mendelssohn en partage le mérite avec les hommes très distingués qui l'entreprirent (c).

C'est en 1767 qu'il publia son *Phædon* (ou de l'immortalité de l'ame). Cet ouvrage est une imitation du beau dialogue de Platon connu sous le même titre. On a étudié jusqu'ici l'esprit de Socrate dans les livres de Platon & dans ceux de Xénophon (d). Ces deux disciples de ce grand homme différaient entièrement de mœurs, de caractère, de professions; & ne s'aimant, ni ne s'estimant beaucoup l'un l'autre, ils nous ont cependant peint Socrate d'une manière res-

f 3

(c) Il travailla aussi aux deux autres grands recueils que nous avons indiqué plus haut. Les premiers volumes contiennent plusieurs morceaux qui lui appartiennent.

(d) Je ne fais pourquoi M. de Ponçol dans le livre qu'il a intitulé *le Code de la raison* ne place pas Xénophon dans la liste des auteurs de morale. Ses *Economiques* sont un livre de morale très estimable où il fait parler Socrate d'un bout à l'autre; sa *cyropédie* est aussi un roman de morale.

semblante, ce qui garantit que le portrait est fidèle; tous deux l'ont fait dialoguer & lui ont donné dans le Dialogue une tournure fine, adroite, un peu ironique, beaucoup de clarté, un grand sens, une doctrine entièrement tournée vers l'utile.

Mais Xénophon plus fidèle peut-être aux intentions du sage qui fit descendre du ciel la philosophie, plus simple, moins subtile, moins verbeux que Platon son condisciple, ayant par dessus lui l'avantage d'avoir exécuté de grandes choses tandis que Platon n'a fait qu'en dire, n'offroit cependant pas à Mendelssohn résolu d'épuiser toutes les ressources de la dialectique & de s'enfoncer dans les profondeurs qu'ont osé parcourir les philosophes modernes, les mêmes ressources que Platon, ce grand ami de la métaphysique, qui fait partout de son maître un philosophe Pythagoricien, & le suppose initié dans les secrets les plus obscurs de cette école. C'est donc, comme notre philosophe l'a dit lui même, le Socrate de Platon qu'il faut chercher dans le phædon de Moïse, & si les lecteurs ordinaires rencontrent dans cet ouvrage plus de polémique abstrait qu'ils n'en auroient désiré, on ne sauroit disconvenir du moins qu'il ne s'y trouve réuni de la noblesse & de l'intérêt, que le philosophe juif n'ait su amalgamer avec une adresse vraiment remarquable l'exposition dramatique des sentimens & de la doctrine du grec immortel à toute la profondeur des déduc-

tions de Leibnitz, qu'il n'ait fait en un mot avec une netteté, & une élégance fort rares en tous temps & en tous lieux de grands efforts pour démontrer rigoureusement l'immortalité de l'ame ou de la faculté de penser ; car c'est là ce qu'il appelle ame. Sa démonstration est fondée sur ce dilemme.

La pensée & la volonté, sont des propriétés ou du composé ou du simple, (les propriétés de l'être simple sont l'objet du premier dialogue ; celles du composé appartiennent au second.) Les qualités de l'être simple sont ou des forces originaires, ou des modifications d'autres forces. On accorde que penser & vouloir ne sont pas dans un être simple des modifications d'autres forces, mais que ce doivent être des forces originaires des activités primitives ; qu'il y en ait une ou plusieurs, il n'importe : il se peut que les êtres simples aient encore d'autres forces outre celle de penser & de vouloir, des forces mouvantes, des forces résistantes, des forces d'attraction, des forces de répulsion, ou de quelque autre nom qu'on veuille les nommer ; il suffit que la pensée & la volonté ne soient pas simplement des modifications de ces forces indéterminées, mais des forces primitives distinctes de celles-ci. Or toutes les forces de la nature ne peuvent que changer des déterminations, faire succéder des modifications à d'autres modifications ; elles sont incapables d'anéantir des forces originaires & subsistantes par elles-

mêmes; donc la force, ou si l'on veut les forces, de penser & de vouloir, ne peuvent jamais être anéanties par des changemens naturels, en quelque nombre que puissent être les forces qui en sont distinctes. Il faut une puissance infinie, & un miracle de cette toute-puissance aussi bien pour produire que pour anéantir une force, une faculté de cette espèce.

Telle est la base de la théorie de Mendelssohn qui exige trop de suppositions peut-être, mais qui fait beaucoup d'honneur à sa dialectique. Quant à la partie de son ouvrage qui contient les preuves de l'immortalité de l'âme tirées de l'harmonie des vérités morales & en particulier du système de nos droits & de nos devoirs, le philosophe juif déploie dans un degré très supérieur toutes les ressources du talent d'écrivain & de l'éloquence que comporte ce genre de discussions.

Les travaux littéraires ne formoient pour Mendelssohn qu'un objet du second ordre, parcequ'il avoit un emploi dans une maison de commerce dont tous les devoirs lui étoient sacrés. Pendant plusieurs des années qui suivirent la publication de son *Phédon*, il voua ses momens de loisir à des ouvrages pour l'instruction de sa nation, à des commentaires & à des traductions de quelques uns de ses livres sacrés. Ce sont, à ce qu'on m'assure, autant de monumens estimables de l'esprit éclairé, de la morale douce, de l'énergie de style de cet homme respectable, & peut-être

encore plus de son désir continuel de produire un grand bien. Leur utilité se trouvant resserrée dans des bornes, qui les mettent hors de relation avec le public en général je me crois dispensé d'en parler.

Mais au nombre de ces écrits, il en est un qu'il faut se garder d'y ranger, bien qu'il ne soit en apparence destiné qu'à la nation juive; c'est de la *Jérusalem* dont je parle. Là dans les limites d'un écrit assez court est exposé nettement & traité avec profondeur un objet d'un intérêt si universel, si grand, si délicat, si difficile, que par cela seul Mendelssohn mériterait la reconnaissance des hommes qui pensent. Il développe dans la première partie de cet ouvrage la nature de la puissance hiérarchique, ou plutôt il en démontre toute l'absurdité avec une logique rare, une force soutenue & embellie de la plus grande aménité de Style, il fait voir avec une irrésistible clarté "que jamais une association religieuse ne sauroit
„comme telle acquérir, ou s'arroger des
„droits temporels quelconques; que le Tout-
„puissant ayant créé libre l'esprit de l'homme,
„toutes les entreprises formées pour le contraindre par la crainte des supplices, le poids
„des tributs, la privation des emplois publics
„produisent seulement des habitudes d'hypocrisie & de bassesse, & sont contraires au
„plan de l'être suprême, qui étant également
„le maître du corps & de l'esprit, n'a pas
„voulu propager la religion, même celle

„qu'il a choisie, s'il est vrai qu'il en ait pré-
„férée une, par des violences exercées sur
„l'un ou sur l'autre, quoique sa toute-puif-
„sance lui en donnât les moyens; que la
„présomption impie des Législateurs & des
„administrateurs dans l'ordre civil & dans
„l'ordre ecclésiastique, qui n'étant que des
„hommes non-inspirés & sujets à l'erreur,
„s'arrogent un empire sur la foi de leurs sem-
„blables; établissent leurs opinions & leurs
„manières de penser, comme les seules véri-
„tables & les seules infaillibles, & s'efforcent
„ensuite d'y assujettir les autres, a produit
„& maintenu de fausses religions sur la plus
„grande partie de la terre & dans tous les
„temps; qu'il est criminel & tyrannique de
„forcer un homme à payer des contribu-
„tions destinées à répandre des opinions qui
„ne sont pas les siennes; que, même, le con-
„traindre à fournir à l'entretien de tel ou tel
„prédicateur d'une croyance religieuse qui
„est la sienne, c'est le priver de la douce
„liberté de donner sa contribution en par-
„ticulier au Pasteur qui lui prêche l'honnê-
„teté de la manière la plus persuasive, &
„dont il voudroit prendre la morale pour
„modèle; que nos droits civils ne dépen-
„dent pas plus de nos opinions religieuses,
„que de nos systèmes sur les sciences natu-
„relles & la géométrie; qu'ainsi déclarer un
„citoyen quelconque indigne de la confiance
„publique, l'écarter des emplois honorables
„& lucratifs, à moins qu'il ne professe ou

„qu'il n'abjure telle ou telle opinion reli-
„gieuse, c'est le priver injustement des pri-
„vileges & des avantages auxquels il a un
„droit naturel, ainsi que tous les concitoyens;
„que ces violences tendent d'ailleurs à cor-
„rompre les principes de la religion qu'elles
„veulent encourager, puisqu'on séduit avec
„de frivoles honneurs & de misérables in-
„térêts, ceux qui professeront extérieurement
„telle croyance; que ceux qui ne résistent
„pas à de pareilles tentations sont coupables
„il est vrai, mais que ceux qui les offrent
„ne sont pas exempts de crime; que per-
„mettre au Magistrat civil de porter son au-
„torité dans le champ de l'opinion, & d'em-
„pêcher qu'on ne professe ou qu'on ne ré-
„pande tels ou tels principes, parcequ'il en
„suppose les suites funestes, anéantit entière-
„ment la liberté de Religion, puisque le Ma-
„gistrat civil se trouvant juge des conséquences
„de ces principes, aura les opinions parti-
„culieres pour règle de ses jugemens, ap-
„prouvera ou condamnera les sentimens des
„autres seulement parcequ'ils seront analo-
„gues ou contraires aux siens; que l'inter-
„vention des Officiers publics, lorsqu'il ré-
„sulte de ces principes des actes contre la
„paix & le bon ordre, suffit aux justes in-
„térêts du gouvernement civil, que la véri-
„té toujours puissante triomphe ou la longue
„si on l'abandonne à elle même; que c'est
„à elle à lutter contre l'erreur; qu'on n'a
„pas besoin de se mêler de ce combat, dont

„elle n'a jamais rien à craindre , à moins
„que les hommes ne viennent lui ôter ses
„armes naturelles, & lui interdire la liber-
„té de la discussion; les erreurs cessant d'être
„dangereuses, lorsqu'on permet de les
„attaquer librement; que cette importante
„partie des droits naturels du genre humain
„qui s'exerce sur les opinions religieuses, ne
„sauroit donc être ni restreinte ni modifiée,
„si ce n'est par la plus odieuse infraction au
„droit naturel; que si cela est incontestable
„en politique, cela est plus évident encore
„en morale religieuse, puisque plus un prince
„croit à sa religion, plus il sent combien il
„feroit injuste & tyrannique de la lui ôter,
„& plus aussi il doit juger qu'il commettrait
„la même injustice & une injustice plus
„grande, puisque les excès de l'autorité tuté-
„laire font un abus odieux de confiance, s'il
„troubloit la conscience de ceux qui, avec
„une égale bonne foi, sont pareillement per-
„suadés d'une religion contraire; que toutes
„les religions ayant été adoptées ou rejetées
„par des hommes honnêtes & instruits qui
„en avoient fait un examen scrupuleux, on
„peut les croire par l'effet d'une persuasion
„intime; & qu'il seroit absurde de supposer
„qu'elles fussent appuyées sur des preuves
„que la mauvaise foi seule peut faire rejeter;
„que dès lors la persécution, même en
„faveur de la vérité, cesse d'être légitime,
„parceque l'erreur involontaire n'est pas un
„crime, & que le consentement donné à la

„vérité qu'on ne croit pas est une action
„coupable ; que plus on trouve la religion
„importante, essentielle au bonheur éternel,
„plus on doit respecter dans autrui le secret
„de la conscience, & qu'ainsi l'on ne peut
„être intolérant sans inconséquence, à moins
„qu'on ne regarde les religions comme des
„établissmens politiques destinés à tromper
„les hommes pour les mieux gouverner.,,

Le lecteur instruit sera peut-être étonné de retrouver presque littéralement dans cette courte & rapide analyse le préambule de l'acte de la république de Virginie qui, au commencement de cette année a établi dans son sein la liberté absolue de religion, & l'exposition des principes de M. Turgot sur la tolérance religieuse telle qu'on la lit dans l'ouvrage publié n'aguere sur sa vie. En effet je n'ai pour ainsi dire que transcrit ces deux morceaux ; mais c'est parcequ'il m'eut été impossible d'exprimer plus fidelement la théorie de Mendelssohn, & de donner avec plus d'exactitude la substance de son livre. Cet accord d'un homme d'état qui avoit autant médité sur les choses humaines ; d'une legislature aussi distinguée que celle de Virginie, & qui a fait de si grandes choses ; d'un simple particulier enfin, d'un philosophe juif qui certainement n'avoit aucune correspondance ni avec le philosophe françois, ni avec les législateurs américains, & qui par la seule force d'une raison saine & méthodique est arrivé non seulement aux mêmes résultats,

mais aux mêmes argumens, un tel accord, dis-je, doit être regardé comme un caractère bien frappant de vérité. Quoiqu'il en soit, *la Jérusalem* de Mendelssohn dont la seconde partie contient des développemens très curieux sur la religion juive, ou, si l'on veut, sur la manière dont il la concevoit, mérite d'être traduite dans toutes les langues de l'Europe.

Cet ouvrage eut le sort de plus d'un écrit excellent. Il attira des persécutions à son auteur; car il paroît refusé aux prêtres de quelque communion que ce soit de pouvoir pardonner à l'apôtre de la tolérance, & les Rabbins ne virent pas sans indignation que l'humanité & la vérité sembloient plus chères à Mendelssohn que les rêves ténébreux des Talmudistes. Une circonstance inattendue augmenta leur aigreur, ses chagrins ses peines, & sa débile santé fut fort ébranlée à cette occasion.

M. Lavater a toujours eu l'imagination très bouillante & l'esprit fort exalté. Mais il fut un temps où son extravagance n'ayant pas encore franchi toutes les bornes, ne l'avoit pas rendu par son excès l'objet du mépris des hommes d'un sens droit, & même de leur plus sévère animadversion pour ses conséquences dangereuses. C'est précisément à cette époque qu'il traduisit en allemand la palingénésie de M. Bonnet. On fait que ce célèbre genevois a fait entrer dans cet ouvrage une espèce de démonstration évangélique de la religion chrétienne. Elle parut

si puissante au bon Lavater qu'il exigea dans sa dédicace à Mendelssohn, que celui-ci y répondit ou se fit chrétien. Surpris & affligé de ce défi public qui pouvoit devenir si fatal à sa tranquillité, le philosophe juif répondit au bouillant illuminé par une lettre dont la modestie, l'honnêteté, la douceur, & la dialectique me paroissent très propres à faire connoître la trempe de son esprit & de son ame.

„Vous me conjurez, dit-il, aux yeux du
„public & de la maniere la plus pressante,
„de réfuter les arguments qu'il contient, s'ils
„ne me paroissent pas justes : ou dans le cas
„contraire, de faire ce qu'auroit fait Socrate,
„s'il eut lu cet écrit & qu'il l'eut trouvé sans
„replique, c'est-à-dire d'abandonner la reli-
„gion de mes peres pour embrasser celle que
„défend M. Bonnet.

„Je suis persuadé que vos actions coulent
„d'une source pure, & je ne puis vous suppo-
„ser que des vues dictées par la philosophie
„& l'amour de l'humanité. Je serois indigne
„de l'estime des gens honnêtes, si je ne répon-
„dois pas avec reconnoissance aux sentimens
„affectueux que vous me témoignez dans
„votre lettre. Mais je ne saurois vous dissi-
„muler que cette démarche, de votre part,
„m'a extrêmement surpris. Comment pou-
„vois-je m'attendre qu'un Lavater se portât
„à me faire une sommation publique?

„Qui a pu vous engager à me tirer de la
„foule contre mon inclination, pour m'in-

„introduire dans une arène ou j'aurois voulu
„ne paroître jamais? N'eussiez vous attribué
„mon extrême circonspection qu'à la crainte,
„cette foiblesse même méritoit que vous me
„traitassiez avec indulgence.

„Cependant j'ose dire que ce ne furent ja-
„mais ni la crainte, ni la timidité, qui
„m'éloignèrent des disputes de religion. Je
„m'occupe depuis longtemps des objets qui
„ont un rapport direct avec elle. J'ai re-
„connu de bonne heure que le premier de-
„voir de l'homme est d'examiner ses senti-
„mens & ses actions; si, dès ma première
„jeunesse j'ai consacré mes heures de loisir
„à la philosophie & à l'étude des belles let-
„tres, ce n'a été que dans la vue de me pré-
„parer à cet important examen. Eh! quel
„autre motif auroit pu m'y exciter?

„Si le résultat d'une méditation de plusieurs
„années n'eut pas été à l'avantage de ma reli-
„gion, je l'aurois manifesté par quelque acte
„authentique. La conviction seule pouvoit
„m'attacher à des principes si sévères & si
„généralement méprisés. Et n'eut-ce pas été
„de ma part une bassesse gratuite autant qu'in-
„fame de ne pas rendre hommage à la vérité,
„en dépit de la persuasion intérieure?

„Oui, Monsieur, c'est un examen réfléchi
„des principes du Judaïsme qui m'a confirmé
„dans la croyance de mes peres. Il m'étoit
„permis de vivre dans le silence, & je n'avois
„besoin de rendre compte à personne de ma
„façon de penser. Je ne vous cacherai pas
„que

„que j'ai remarqué dans ma religion beau-
„coup d'additions faites par les hommes qui,
„hélas ! ne l'ont que trop obscurcie. Le
„souffle envénimé de la superstition s'y
„montre souvent à découvert, & quel est le
„juif éclairé qui ne souhaiteroit pas de pou-
„voir l'en séparer, sans donner aucune atteinte
„à la vérité des principes ? Mais ces princi-
„pes sont pour moi d'une telle évidence, que
„je n'en suis pas moins convaincu que vous
„& M. Bonnet pouvez l'être, de la certi-
„tude du Christianisme, & je proteste de-
„vant Dieu, que je demeurerai inviolable-
„ment attaché à ma loi, tant que mon ame
„ne prendra pas une autre nature.

„On auroit pu renverser le judaïsme dans
„des livres polémiques, & le terrasser dans
„les exercices de l'école, sans que je me
„fusse mêlé d'aucune de ces controverses.
„Quand même un savant dans la langue rabbi-
„nique auroit entrepris de couvrir ma reli-
„gion de ridicule d'après quelques mauvais
„ouvrages que nul juif raisonnable ne lit,
„il n'eût éprouvé de ma part aucune contra-
„diction. C'est par la vertu & non par des
„écrits de controverse que je voudrois réfu-
„ter l'opinion méprisante qu'on a des juifs.
„Ma religion, ma philosophie, mon état me
„fournissent les plus puissants motifs d'éviter
„toute dispute religieuse & de ne parler dans
„mes ouvrages que des vérités également
„importantes à tous les hommes.

„La loi de la nature, il est vrai, nous oblige
„incontestablement à répandre parmi nos
„semblables nos connoissances, le goût de la
„vertu, d'extirper, autant qu'il est en notre
„pouvoir, les préjugés & les erreurs; &
„peut-être pourroit-on conclure de-là qu'il
„est du devoir de tout homme de combattre
„publiquement les dogmes qu'il regarde
„comme erronés.

„Mais tous les préjugés ne sont pas éga-
„lement nuisibles; il ne faut donc pas voir
„du même oeil tous ceux que nous croyons
„remarquer dans la société. Les uns sont
„directement contraires au bonheur du genre
„humain, leur influence sur les mœurs est
„manifestement pernicieuse: on ne fauroit
„même s'en promettre aucun bien acciden-
„tel; voilà ceux qu'il faut terrasser; & tels
„sont les erreurs qui troublent notre repos
„& notre félicité, celles surtout qui étouf-
„fent dans l'homme le germe de la vertu
„avant qu'il puisse éclore, le fanatisme, la
„misantropie, l'esprit de persécution, la légé-
„reté, le libertinage, l'impiété, &c. Mais les
„opinions de mes semblables que je regarde
„comme des erreurs uniquement parce qu'el-
„les sont opposées à ma conviction, ne sont
„que des principes abstraits purement théori-
„ques & trop éloignés des principes prati-
„ques pour être immédiatement funestes.
„Par leur universalité elles sont la base sur
„laquelle la nation qui en est imbue, a établi
„le système de sa morale & de sa vie sociale.

„Elles sont donc devenues accidentellement
„importantes, du moins pour le peuple de
„la législation duquel elle font partie. Com-
„battre de pareils dogmes parcequ'ils nous
„semblent des erreurs, c'est fouiller les fon-
„dements d'un édifice sans l'étayer, pour
„voir s'ils sont solides. Quiconque s'inté-
„resse plus au bonheur des hommes qu'à sa
„propre gloire, ne se hazardera pas à dire
„son avis sur des préjugés de cette espèce;
„il se gardera de les attaquer directement,
„afin de ne pas renverser un principe de
„morale qui lui est suspect, avant que ses
„concitoyens aient adopté celui qu'il veut
„lui substituer.

„D'ailleurs ne suis-je pas membre d'un
„peuple opprimé qui n'a d'autre protection
„que celle que la nation régnante veut bien
„accorder à ses prières? Qui ne l'obtient
„pas par-tout, & jamais sans restriction?
„Ceux de ma communion se privent volon-
„tiers des libertés qu'obtiennent les autres
„hommes; ils se contentent de n'être que souf-
„ferts & protégés. Si quelque nation les reçoit
„à des conditions supportables, ils doivent
„l'en remercier comme d'un grand bienfait,
„puisque dans quelques états on leur refuse
„jusqu'au séjour. Les loix de votre patrie
„ne permettent pas même à votre ami cir-
„concis de vous aller voir à Zurich. Mes
„freres dans la foi doivent donc un tribut
„de reconnoissance à la nation dominante
„qui les comprend dans l'amour universel

„des hommes, & qui leur permet d'adorer
„l'Etre suprême de la manière dont leurs
„peres l'adoroient. Dans le pays où je suis
„nous jouissons à cet égard d'une liberté
„décente; & vous voulez que nous com-
„battions la religion du parti dominant, c'est
„à dire que nous attaquions nos protecteurs
„du côté qui leur est le plus sensible?

„J'ai lu avec attention l'ouvrage de M.
„Bonnet que vous avez traduit. Après ce
„que je viens de dire, il est inutile de de-
„mander s'il m'a convaincu. Mais je ne
„vous dissimulerai point que cet ouvrage,
„comme apologie de la religion chrétienne,
„ne m'a pas paru avoir le mérite que vous
„lui attribuez. J'ai lu cent apologies de
„cette religion, qui m'ont semblé beaucoup
„plus solides que celle qui, selon vous, de-
„voit produire ma conversion.

„Les réflexions générales que M. Bonnet
„a placées à la tête de son livre, me paroif-
„sent d'un grand poids; mais l'application
„qu'il en fait à l'avantage de sa religion,
„est si peu fondée, si arbitraire, que je n'y
„ai presque pas reconnu un philosophe.
„Ses conclusions sont si peu conséquentes,
„qu'avec les mêmes raisons j'oserois défen-
„dre telle autre religion que l'on voudroit.
„Il est probable qu'il n'a écrit que pour des
„personnes qui, comme lui, sont persuadées,
„& qui ne lisent que pour se confirmer dans
„leur croyance. Quand l'auteur & le lec-
„teur sont d'accord sur les conséquences, ils

„s'arrangent aisément sur les prémisses. Mais
„ce qui m'étonne, c'est que vous ayiez jugé
„cet ouvrage propre à convaincre un hom-
„me qui par son éducation, est naturellement
„prévenu en faveur des idées contraires à
„celles qu'il expose. Il est impossible que
„vous vous foyez mis à la place de quel-
„qu'un qui, loin d'apporter la conviction,
„doit la chercher. Que si vous croyez, com-
„me vous le faites entrevoir, que Socrate eut
„trouvé les raisons de M. Bonnet sans repli-
„que, assurément l'un de nous est un exemple
„mémorable du pouvoir que les préjugés &
„l'éducation ont sur ceux-même qui cher-
„chent la vérité.

„Je vous ai dit les raisons qui me font
„délirer de ne jamais disputer sur la religion.
„Mais si l'on me presse, je surmonterai les
„difficultés, & je me résoudrai à publier mes
„réflexions. Il est à présumer que vous
„voudrez bien m'épargner cette pénible dé-
„marche, & permettre que je rentre dans
„l'état de paix qui m'est naturel. Ce sera
„toujours à regret que je sortirai des bornes
„que je me suis prescrites.,,

Ce débat n'eut point d'autres suites, graces
à la prudence de M. Bonnet qui se hâta de
réparer l'indiscretion de M. Lavater. La cor-
respondance très curieuse que le célèbre
Génevois eut avec Mendelssohn à ce sujet
sera publiée probablement en même temps
que le reste des ouvrages du philosophe
juif.

Il est un fait digne d'observation dans cette dispute, qui n'a point été remarqué si je ne me trompe. L'immortel Rousseau a dit quelque part : les juifs ont peut-être des argumens tout particuliers à alléguer contre le christianisme, & l'on ne pourra s'assurer de leur avoir répondu victorieusement que quand on leur permettra de disputer librement & de dire sans exception & sans retenue tout ce qu'ils savent à cet égard. Or on avoit en cette occasion un juif, le plus savant, & le plus éclairé de tous, qui s'offroit, si l'on insistoit, à développer les objections ; il insinuoit même assez clairement qu'il en avoit de particulières à rapporter. Cependant ni les Théologiens d'aucune communion, ni M. Lavater, ni les consistoires Prussiens à qui sans doute cela auroit mieux convenu, n'ont encouragé ce savant juif à publier ce qu'il savoit. Tous se sont tûs, & les prêtres des diverses communions en ont agi comme ceux qui craignent de troubler le sommeil du Lion. N'at-on pas droit de s'étonner d'une conduite qui fournit une arme si forte aux incrédules ?

Après *sa Jérusalem*, Mendelssohn publia *ses matinées*. Ce sont des instructions à ses enfans sur l'existence de Dieu & les principes de la morale & de la vertu. Ces matinées & les considérations sur la religion naturelle par Reimarus égalent à mon avis, si elles ne surpassent, ce que les autres nations ont de livres sur ces matières éternellement dignes

de curiosité. Le sort préparoit encore ici à Moses des chagrins qui devoient précéder de bien peu ses derniers jours.

Rien n'approchoit de la profonde vénération qu'il avoit conçu pour l'être suprême. Il en étoit pénétré jusqu'au degré d'enthousiasme que comportoit la sagesse & la modération de son esprit. Ami intime de Lessing dès ses premiers pas dans la carrière de l'étude, il chérissoit la mémoire de ce grand homme mort avant lui, comme celle d'un bienfaiteur & d'un maître. Un M. Jacobi, non pas le poète doucereux & fade, dont les petits vers après avoir eu une grande vogue sont tombés dans l'oubli profond dont ils sont dignes; mais son frere longtemps préconisé par le parti qui exaltoit le poète, & dont un Roman annoncé comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain, s'est trouvé un galimathias tellement inintelligible que la suite n'en a jamais paru; ce Monsieur Jacobi avoit passé quelques jours avec Lessing un peu avant sa mort. Tout-à-coup élançé des ténèbres visibles de son Roman dans les profondeurs de la métaphysique, il écrit à Mendelssohn que Lessing lui avoit dit alors qu'il avoit complètement adopté les principes de Spinoza. M. Jacobi en concluait que l'étude de la philosophie conduit infailliblement au Spinozisme, & qu'il n'y a d'issue à ce labyrinthe inextricable qu'en se précipitant dans les bras de la foi. Mendelssohn en répondant à M. Jacobi défend

dit son ami, & telle fut l'occasion d'une correspondance où le philosophe juif s'est plaint d'avoir été mal compris par son adversaire qui fit imprimer à son insu les lettres & les réponses, procédé très répréhensible, très immoral & dont Mendelssohn fut navré. Il redouta des tracasseries nouvelles, il craignit de voir la réputation de Lessing ternie; il craignit surtout qu'un si grand exemple ne répandit une doctrine qu'il abhorroit, parmi ce grand nombre d'hommes qu'entraînent sans examen les autorités. Mendelssohn se hâta de réfuter M. Jacobi; & l'on craint que ses efforts en cette occasion n'aient occasionné sa mort prématurée; au moins ce polémique (e) empoisonna-t-il ses derniers jours;

(e) Je ne dirai pas que M. Jacobi, honteux de son rôle & de ses propres absurdités, voulut donner ensuite un autre sens au mot de foi dont il s'étoit servi; cela n'en vaut pas la peine. Ces ouvrages & tous ceux de ce genre, fruit d'une cabale absurde autant que pernicieuse, seront abimés bientôt dans l'oubli qu'ils méritent; les connoissances qu'ils s'efforcent d'arrêter les absorberont entièrement. La divinité tutélaire qui fit inventer l'imprimerie & donna ainsi un choc irrésistible à la lumière ne laissera pas anéantir son ouvrage; si de basses, d'extravagantes machinations parviennent à ralentir sa marche ou même à l'obscurcir en quelques lieux, ce ne seront que des taches passagères; elle percera au même instant ailleurs pour les dissiper, les détruire, les consumer, & reparoître là-même où elle fut proscrite, avec un nouvel éclat.

& si ce malheur appartient à une trop grande sensibilité, elle porte avec elle son excuse à d'autant plus juste titre, que Mendelssohn n'en montra jamais qu'une bien légère, dans tout ce qui n'eut que lui-même pour objet. Tourmenté par les Rabbins lorsque le sort eut cessé de le persécuter; compromis par l'inconsidération de quelques unes de ses connoissances; privé par les préventions opiniâtres de Frédéric II. auquel ses philosophes favoris avoient su persuader que les juifs n'étoient pas de l'espece humaine, pour laquelle il professoit d'ailleurs peu d'estime, des honneurs littéraires que lui promettoit la considération universelle dont il jouissoit, la tendre & bienveillante estime de tous ceux dont le suffrage pouvoit le flatter, au nombre des quels on peut compter des personnes de tout rang & jusqu'à un prince que les philosophes vénéreront un jour autant que les guerriers l'idolâtrèrent (f), les vœux réunis de tout ce que l'Académie de Berlin comptoit alors d'estimable dans son sein, & nommément de ce La Grange l'homme de l'Europe qui m'a le plus étonné, moi tout à fait incapable de le juger comme rival de Newton & d'Euler; Mendelssohn reçut toutes ces contrariétés avec résignation, avec calme. Le bien qu'il faisoit infatigablement, les dou-

(f) Le Duc regnant de Brunswik possède encore des manuscrits que Mendelssohn lui avoit confiés!

ceurs de l'amitié, l'union domestique, le soin de sa famille, l'instruction de sa nation, pour laquelle il professoit assiduellement la philosophie & la morale, le consolèrent des distinctions & de l'aifance qu'il auroit désiré plutôt comme moyens d'émulation pour ses freres, que comme des recompenses personnelles dont l'élévation de son ame, tempérée par une modération inaltérable ne lui permettoit pas de s'exagérer le prix.

La morale pure, sensible & pénétrante qu'il pratiqua infatigablement dans le cours entier de sa vie, il la répandoit dans le commerce intime de l'amitié & de la domesticité, avec une douceur & une grace qui le rendirent infiniment cher à tous ceux qu'il admit à sa familiarité. La tolérance qu'il avoit défendue étoit dans son cœur comme dans ses ouvrages, dans ses opinions philosophiques comme dans ses sentimens religieux; & la tolérance philosophique n'est peut-être pas la moins rare. Ses principes étoient d'ailleurs trop étendus pour avoir besoin de dogmes exclusifs.

Il pensoit par exemple que ce n'est point un devoir de croire qu'il y a un Dieu; que c'est une nécessité aussi grande pour qui a de la logique que de croire à sa propre existence; puisqu'un homme sensé ne peut se dissimuler que tous les êtres doivent avoir une cause, & une cause souverainement intelligente, ce qui est de devoir, disoit-il, est de respecter ce moteur suprême, de se

confier en lui, d'étudier les loix qu'il a données à la nature, & lorsqu'on ne trouve pas le nœud de quelque difficulté morale ou physique, de croire que l'être tout-puissant & tout bon à fait pour le mieux, parceque si nous ne pouvons pas toujours comprendre la cause ou le motif de ses decrets, nous en comprenons assez pour être certains qu'il n'a rien fait sans raison, ni avec injustice. . . Tels étoient les principes de Mendelssohn sur l'être suprême; & cependant il a parlé avec une estime voisine de l'admiration de M. Kant (g), de ce Kant que Mendelssohn

- (g) Son nom est à peine connu en France. M. Kant professeur de philosophie à Kœnigsberg, est un des penseurs les plus profonds qu'ait produit l'Europe. Après avoir essayé diverses routes dans l'examen des premiers principes des connoissances & de la nature humaine, après avoir écrit divers ouvrages tels que *l'unique base d'une démonstration de l'existence de Dieu sur l'evidence dans les sciences métaphysiques &c.*, il s'est élevé soudainement d'un vol d'aigle, dans sa *critique du raisonnement pur*, pour abattre tout l'édifice qu'il avoit travaillé à élever. La terminologie singulière de cet ouvrage, si je puis m'exprimer ainsi, jointe à la profondeur extrême des recherches, le rend si difficile pour ceux qui n'y sont point initiés, qu'il a fallu traduire en allemand vulgaire le texte allemand de M. Kant. Celui qui a entrepris ce travail s'en est acquitté à l'entière satisfaction de l'auteur, & depuis ce moment les résultats vraiment neufs de cet écrivain sont à la portée des hommes instruits. M. Kant a écrit aussi une

appelle *le destructeur universel* (h) parcequ'il a s'appé tous les fondemens de la métaphysique; de ce Kant qui n'a pas craint d'avancer, qu'en passant du monde visible au monde invisible, c'est-à-dire de ce que nous enseigne l'expérience, à ce que la faculté d'abstraire nous fait imaginer, &, pour ainsi dire, croire avoir conçu, il se trouve une lacune qu'il n'est pas donné à l'esprit humain de remplir; d'où il suit qu'il nous est également refusé de pouvoir démontrer qu'il existe, ou qu'il n'existe pas un Dieu, & qu'ainsi ce dogme si beau comme perception philosophique, peut-être même si utile comme principe de morale, n'est obligatoire pour aucun mortel.

Mendelssohn aimoit le dogme de l'immortalité de l'ame, qu'il avoit si bien défendu, comme tendre, consolant, conforme à nos desirs & à nos affections, doué d'une cer-

métaphysique de la morale que l'on regarde en Allemagne comme un ouvrage du premier ordre. Enfin il a porté une clarté toute nouvelle dans l'édifice de la philosophie spéculative. Cet homme si abstrait, si méditatif, si Métaphysicien n'est d'ailleurs étranger ni aux sciences naturelles, ni aux belles-lettres, ni au bon goût. Il s'est montré très bon Anthropologiste dans son écrit sur les diverses races humaines. Il a publié un ouvrage estimable sur le sentiment du beau & du sublime &c. &c. Enfin M. Kant est un des écrivains des lumières duquel la société des hommes pensans peut tirer le plus de fruit.

(h) Voyez l'avant propos de ses *matinées*.

tainc élévation propre à l'homme qui lui fait chérir la prolongation de son existence, & s'occuper de ce qui fera quand il ne fera plus lui-même. Mais il soutenoit qu'il n'est pas vrai que dans aucune hypothèse le sort des méchans puisse être préférable à celui de l'homme vertueux quand tout devroit mourir avec celui-ci, disoit-il; son état, même dans cette courte vie, feroit encore le plus désirable de tous. Le préjugé contraire vient de ce que les hommes éblouis par l'éclat supposent que les grandeurs ou les richesses auxquelles il n'est pas sans exemple que des coupables soient parvenus, constituent le bonheur. Mais tous ceux qui ont essayé des unes & des autres savent que l'espèce de jouissance que donnent les richesses ou les grandeurs ne durent que peu de jours. L'habitude les rend bientôt insipides & ne laisse plus de sensibilité que pour les soins & les soucis qui accompagnent les grandes fortunes, ou les positions élevées. Quand un des plus célèbres millionnaires de ce siècle s'écrioit: *ces pauvres riches sont bien malheureux!* il le disoit de très bonne foi. La plupart des princes fuyent à la chasse l'ennui qui monte en croupe & galope avec eux. Enfin il n'est pas une classe de la société, où l'on ne puisse observer que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne. Juger du bonheur des hommes par leur opulence, ou par le rang qu'ils tiennent, est donc juger en aveugle. C'est le foulier de Varron bien fait

au dehors, mais qui blesse souvent & dont celui qui le porte sent seul le défaut.

Quand on devroit croire que les méchans parviennent plus aisément que les gens de bien aux grandes places, à la haute fortune, à ce qu'on appelle les plaisirs, il n'en faudroit donc pas conclure qu'ils sont plus heureux ou que leur sort est préférable.

Mais il est faux que le crime soit un bon moyen pour arriver à la richesse, ou à l'illustration. Pour un scélérat parvenu il en est des millions qui pourrissent dans la fange du mépris, du déshonneur, de la misère. Quand ils ont eu les plus grands succès, un seul accident qui les démasque suffit pour leur faire tout perdre sans retour. Ils marchent toujours sur le bord d'un précipice; ils le sentent; la crainte, l'inquiétude qui en résultent empoisonnent leur existence & les rendent les plus malheureux des mortels. Cromwel changeoit de chambre & de lit tous les jours, & n'osoit se faire raser que par ses enfans. Thamas-Koulikan ne laissoit approcher de lui son affidé le plus sûr qu'à dix pas. Le Lord Clive vainqueur des françois dans l'Inde, conquérant du plus beau pays de l'univers, riche de soixante millions, triomphant des accusations qu'on avoit élevées contre lui au parlement d'Angleterre, croyoit toujours voir deux Nabats qu'il avoit immolés pour s'emparer de leurs trésors. Il portoit partout l'image de ces deux princes expirans par ses ordres; & ces fantômes

du remords lui rendoient la vie si insupportable qu'enfin il chercha de sa propre main un azyle dans la mort. Oseroit-on dire que ces illustres coupables fussent heureux au milieu de leurs succès? N'ont-ils pas trahi par leur trouble & leur effroi le fatal secret de leurs tourmens & de leur infortune?

Nul homme, ajoutoit Mendelssohn, qui avoit trouvé dans son excellent esprit & dans sa noble & courageuse résignation portée jusqu'à la longanimité de quoi absoudre le sort, nul homme n'est complètement heureux; le bonheur n'est pas compatible avec notre nature imparfaite, & Dieu qui n'auroit pu nous rendre aussi parfaits que lui sans nous faire ses égaux, n'a pu réserver qu'à lui seul l'entière félicité qui est un attribut de l'entière perfection. Mais selon les bornes de notre nature, il nous a départis beaucoup de biens, tous ceux même dont nous étions susceptibles; il a tellement disposé ses loix que très réellement les meilleurs lots, la plus grande paix de l'esprit, le plus grand contentement de l'ame, les sensations les plus douces & les plus célestes si l'on peut parler ainsi, sont pour les plus véritablement hommes de bien.

C'est-là ce qui constitue le vrai bonheur à portée de l'homme sur la terre, & Dieu ne le refuse à aucun de ceux qui cherchant à s'approcher de lui par le cœur, mettent tous leurs efforts à se conformer à ses loix.

dont la conscience & la raison sont les interprètes.

Quant à la grande fortune & aux places distinguées qui ne sont à désirer ni l'une, ni l'autre, qu'autant qu'on se sent le génie, les talens, & surtout l'activité nécessaires pour le travail considérable d'administration qu'on n'en peut séparer & les lumières indispensables pour employer avec un juste discernement au bonheur des autres hommes les grands moyens qui imposent de grands devoirs, & soumettent à de grandes punitions ceux qui ne remplissent pas ces devoirs, selon l'axiome de justice divine & humaine : *il sera beaucoup demandé à ceux auxquels il aura été beaucoup donné* ; quant à ces postes éminens & à ces richesses que le vulgaire prend pour le bonheur, il est encore certain que pour y parvenir, pour s'y maintenir, ou pour s'y rétablir lorsqu'on en a été privé par des revers imprévus, le moyen le plus sûr, loin d'être le crime, comme le supposent ceux qui croient à la prospérité des méchans, est au contraire la pratique de la vertu, la réputation de probité, d'activité, d'exactitude à ses devoirs.

Si l'on veut se convaincre de cette vérité, chacun de nous n'a qu'à se consulter soi-même & se demander quel homme il choisiroit pour lui donner une place de confiance, ou pour traiter avec lui soit dans le commerce, soit dans toute autre relation, de l'homme vertueux, ou du mal-honnête homme, cha-
cun

cun sans doute aimera mieux se fier à l'homme de bien, & les méchans même pensent ainsi pour les places qui son en leur pouvoir; car ils veulent être bien servis.

De cette disposition universelle, il résulte en faveur de l'homme estimable une forte d'opinion générale qui le porte aux emplois, qui lui attire les affaires avantageuses, qui lui prépare partout des amis & des protecteurs. L'Homme perdu de réputation ne trouve rien de tout cela, le méchant ne peut l'espérer qu'en affectant des vertus; elle est donc bien utile cette vertu puisqu'il faut au moins son apparence pour réussir sans elle! Mais des vertus qui ne sont qu'apparentes se démentent bientôt, & l'indignation ne s'en élève que plus violente contre ceux qui ont trompé l'opinion publique. Aussi le méchant n'est-il jamais sans danger. L'Homme de bien au contraire, qui ne se masque pas & ne montre que des vertus réelles, ne peut pas perdre l'estime base de ses succès. Les plus grands revers ne le dérangent que peu; il lui reste toujours une foule de moyens pour se relever. La prospérité du méchant ne tient qu'à un fil que le moindre accident peut couper & qui ne se renoue jamais. Celle de l'homme vertueux est comme attachée à une crémaillerie, si je puis me servir de cette image commune. Les événemens les plus contraires ne peuvent la faire reculer que d'un demi-cran; le cran inférieur, qui est la bonne réputation, reste jusqu'à ce qu'une

impulsion nouvelle fasse regagner quelques nouveaux crans de fortune à celui qui a mérité que son nom le protègeât.

C'est ainsi que Mendelssohn arrivoit à cette conclusion que sous tous les aspects & indépendamment de toute considération d'une autre vie, l'intérêt direct, visible, grossier même des hommes dans celle-ci, étoit de marcher d'un pas ferme au sentier de la vertu, & qu'ainsi, à tous égards, il étoit faux que dans ce monde le sort des méchants fut préférable à celui des gens de bien. Cet excellent homme aimoit à penser que Dieu peut & vraisemblablement veut ajouter d'autres bénédictions à celles dont il les a comblés dans ce monde; mais du moins, disoit-il, ne doivent-ils pas méconnoître celles-ci. Ils doivent au contraire en jouir avec reconnaissance & se garder, lorsqu'ils en invoquent d'autres pour un meilleur temps, de murmurer contre leur position ici-bas, la plus avantageuse que Dieu ait pu donner sur cette terre aux êtres sortis de ses mains avec notre nature. Plus nous y regarderons, & plus nous verrons que l'homme vertueux est envers la divinité dans le devoir des actions de grâces perpétuelles & non dans le cas des regrets, des prières & des vœux impatiens.

Mendelssohn étoit bienfaisant par principes & par caractère. Ce qui a transpiré des traits ingénieux de sa sensibilité généreuse suffiroit pour rendre sa mémoire d'homme moral très respectable. Il avoit été malheu-

reux; on ne fera pas surpris qu'il fut sensible. On s'étonnera davantage qu'il eut soumis sa sensibilité à l'examen de sa raison. Mendelssohn croyoit que la pitié n'étoit que dans les sens & précisément une émotion attachée à notre nature, source de plusieurs qualités sociales sans doute, mais stérile en elle-même, personnelle peut-être certainement peu méritoire (i) & propre, lorsqu'elle n'est point éclairée, à nous détourner des plus hautes vertus. Il croyoit que si la justice n'est pas d'être cruel, la bonté n'est pas d'être foible; il ne pensoit pas que tout malheur méritât intérêt & secours, ni comme certains moralistes & la plupart des théologiens l'ont avancé, que Dieu eut permis qu'il y eut des malheureux pour nous donner occasion d'exercer la bienfaisance. Ainsi, selon eux, l'auteur de tout auroit sacrifié une partie du monde à quelques créatures privilégiées afin de leur donner l'occasion de faire du bien & de jouir du plaisir qui en résulte! Notre philosophe ne croyoit point à cette préférence inique; il soutenoit qu'une saine théorie du malheur étoit la base de la bien-

h 2

(i) „C'est une passion d'ame foible, une forte & „feminine pitié qui vient de mollesse d'ame „émue, & loge volontiers aux femmes aux en- „fants, aux hommes méchans & cruels (car ce „sont les lâches). Charron. L. 1. c. 39 & „L. 3. c. 30.”

faifance, qui non feulement ne pouvoit fe manifefter que par des actions fages, bonnes, juftes & généreufes, mais qui ceffoit d'être une vertu lorsqu'elle ne portoit pas fur des principes inflexibles & féveres (k), puisqu'alors elle obéit à l'importunité, encourage les excès, enhardit les méchans.

Il eft des malheureux, difoit-il, parceque Dieu ayant accordé aux hommes la liberté & l'intelligence, & les ayant mis à portée d'étudier & de reconnoître les loix phyfiques qu'il a données à la nature pour le fuccès des travaux & la production des richesses, il y a des hommes qui s'appliquant moins à l'étude de ces loix ou au travail qu'elles prefcrivent, tirent moins de produit de ce travail. Il eft encore des malheureux parceque la conféquence néceffaire des loix phyfiques faites pour le bonheur & l'ordre général entraînent quelquefois des accidens particuliers. Le feu eft bon & fert à mille ufages; mais il peut brûler les négligens & avec eux ceux qui les approchent. Le bois & le fer font très utiles pour nos travaux;

(k) Si l'on gratifie quelqu'un, dit Ciceron, d'une chofe qui lui eft nuifible, au lieu de lui être utile, on n'eft pas bienfaifant. (*Qui gratificantur cuiuspiam quod obfit, ubi prodeffe volunt neque benefici, neque liberales* &c. L. I. de Offic.); mais fi cela eft vrai, combien l'eft-il davantage que le bienfait particulier qui nuit à la chofe publique, loin d'être une action vertueufe eft un delit très grave?

mais ils peuvent blesser les maladroits, les étourdis, ou ceux qui se trouvent à portée des imprudens. Les femmes sont fécondes & c'est un bien qui perpétue les familles; mais leur fécondité peut les surcharger & la mort imprévue du père, qui est un accident naturel, peut les laisser dans l'infortune. Il est enfin des malheureux parcequ'il y a des hommes ignorans ou méchans qui n'usant pas, ou abusant de leur intelligence, oppriment les autres & empiètent sur les droits de leurs semblables, ce qui, sans faire le bonheur des oppresseurs, fait le malheur des opprimés.

Deux de ces fortes de malheurs & de malheureux ont leur origine inévitable dans la nature des choses qui ne peuvent pas être en même temps d'une manière & d'une autre, ni réunir des propriétés opposées, ou incompatibles. L'Homme est sensible; c'est un don suprême de la Divinité; mais il ne peut pas être sensible au plaisir sans l'être à la douleur, & l'on ne pourroit le priver d'une de ces deux sensibilités sans lui ôter l'autre; elles tiennent inséparablement à la même nature & aux mêmes organes; c'est la même faculté différemment exercée.

Les deux premières espèces de malheureux le sont donc par des accidens attachés à la nature des loix physiques qui n'ont pu être autrement qu'elles ne sont. Car Dieu tout bon & tout-puissant a certainement tout fait pour le mieux, & réuni les biens qui n'étoient

pas essentiellement incompatibles. Pour diminuer ces malheurs qui ne pouvoient être entièrement supprimés, il a doué la bienfaisance d'un attrait naturel accompagné d'un plaisir vif & très pur. Il n'a donc pas permis les malheureux pour exercer la bienfaisance; mais au contraire, il a mis le principe & le charme de la bienfaisance dans le cœur de l'homme pour soulager les malheureux; c'est pour ceux-ci que les bienfaiteurs ont été faits, & la bonté du ciel a permis qu'ils trouvaient la plus délicieuse récompense dans l'accomplissement même du devoir qu'elle leur a imposé de diminuer les maux de leurs semblables.

Quant à la troisième espèce de malheureux qui ne sont pas nécessaires; car l'ignorance peut être dissipée & la méchanceté réprimée; Dieu a pourvu à son soulagement & à sa diminution presque totale, en ajoutant au sentiment général de compassion que tout malheur inspire, un mouvement d'indignation contre les méchants qui se permettent de nuire à autrui. On ne se borne point à désirer de secourir les opprimés, on veut les venger, & ce sentiment, juste à mesure qu'il s'éclairera, fera disparaître les oppresseurs de la terre, leur liera les bras, & après leur avoir ôté le pouvoir de nuire, leur en ôtera même la volonté.

C'est encore pour arriver à ce but que Dieu a rendu très attrayantes les études qui manifestent les droits & les devoirs des hom-

mes, ou qui apprennent à soulager leurs maux. Les progrès dans ces études qui résultent du plaisir qu'on y trouve, étendent, & sans doute ils étendront chaque jour le cercle de la bienfaisance & diminueront sans cesse les maux de l'humanité. Aussi Mendelssohn s'intéressoit-il très vivement aux progrès de l'économie politique qu'il avoit vu naître en Allemagne, où les physiocrates françois ont eu rapidement des disciples, & dont il espéroit la régénération de l'espèce humaine, parcequ'il regardoit cette science comme susceptible d'être portée au plus grand degré d'évidence & de simplicité.

Régner, disoit-il souvent, c'est protéger les droits des hommes & les garantir de toute violation. La science de ces droits, n'est pas fort étendue. Elle est susceptible d'une grande clarté, & de-là suit cette incontestable & encourageante vérité, qu'avec quelque application & quelque instruction, on peut être un grand Roi même sans expérience, même encore avec des talens médiocres. Aussi dans l'ordre actuel des choses humaines notre philosophe tenoit-il pour la monarchie, ou plutôt il trouvoit que la distinction des gouvernemens est une confusion d'idées & de mots. La république lui paroissoit comprendre tous les gouvernemens, où l'administration & la souveraineté sont entre les mains de plusieurs. Ce n'est point, disoit-il, un gouvernement distinct de l'Aristocratie ou de la démocratie; une république peut

être aristocratique, démocratique & même monarchique selon la forme de son administration. L'Angleterre est une république monarchique, & la Hollande avec son Stadthouder perpétuel héréditaire, n'aguère plus Roi que les Rois, en est une autre. La Pologne avant de devenir une province de ses voisins, étoit une république aristomonarchique où le peuple étoit esclave, les nobles souverains, & le Roi magistrat unique & perpétuel.

Il y a peu de vraies démocraties. On n'en connoit aujourd'hui que chez les petits cantons suisses, les Paulistes du Brésil & les Cosaques Zaporaviens; encore ceux-ci viennent-ils d'être détruits par la Russie. Des républiques comme Sparte, Athènes ou Genève, qui se font crus démocratiques, étoient de véritables aristocraties, puisque le vrai peuple du pays, les laboureurs, les ouvriers, les commerçans, la plus grande partie des habitans y sont soumis ou l'ont été au pouvoir des citoyens. Partout où il se trouve des sujets ou des esclaves, il n'y a point de démocratie.

Qu'une monarchie bien réglée avec de bonnes loix & de bonnes mœurs soit préférable à une mauvaise république telles qu'ont été la plupart de celles qui ont existé, c'est ce dont on ne peut douter. Mais qu'elle doive être préférée à une république bien constituée telle qu'on la peut concevoir, c'est-ce que n'osera jamais dire quiconque

penfera que la monarchie eft infiniment plus propre à établir & à augmenter avec l'inégalité des fortunes la corruption des mœurs, & qu'elle dégénere plus aifément en gouvernement arbitraire. C'eft le gouvernement arbitraire qui eft mauvais; le pire de tous eft l'anarchique; enfuite le defpotique; les autres font imparfaits & détériorent ou améliorent les hommes en raifon de ce qu'ils s'approchent davantage de ceux-là.

Tels font en fubftance les principes infiniment fimples, mais irréfiftibles par leur clarté que Mendelsfohn a repandus dans fes écrits & qu'il verfoit avec profufion dans l'aimable commerce de fa familiarité ! Il avoit gagné tous les cœurs & féduit tous les efprits de fa colonie. On l'y vénéroit profondément; & c'eft en méritant ce tribut flatteur qu'il avoit acquis le droit de ne pas révoquer en doute qu'une éducation meilleure, un traitement plus équitable, l'admiſſion à des professions innocentes, fuffiroient pour ſubſtituer aux préjugés des juifs des lumières & des vertus, & pour les mettre au niveau des peuples les plus diſtingués. C'étoit furtout d'une grande latitude accordée à leur induſtrie qu'il attendoit leur régénération. Il croyoit que l'éternelle néceſſité de ſpéculer fur de l'argent & pour de l'argent, de réalifer tout en argent, de regarder l'argent comme l'unique fin de toute entrepriſe, fuffiroit pour dépraver une génération de l'âge d'or, & que telle étoit la principale cauſe de l'extrême

corruption des villes où chacun, & le gouvernement à la tête, ne pense qu'à profiter du délire des passions avides & déréglées, ou même à les exciter pour extorquer de l'or; où tout tend à fomentier à la fois la paresse & la cupidité; à persuader au peuple qu'il peut compter sur d'autres ressources que son travail. Il ne regardoit point avec les penseurs superficiels, ou les panégyristes mercenaires, cette fermentation pestilentielle comme une activité productive, & nécessaire aux nations obérées; ni les accidens qu'elle entraîne comme des événemens de commerce; il y voyoit au contraire les plus horribles fléaux du commerce & des finances & la source la plus féconde de toute espèce de misère, & de corruption.

C'est en général par une morale usuelle, une grande justesse d'esprit, une inflexible probité, une douce & bienfaisante tolérance, une sensibilité fort active une raison très mesurée que Mendelssohn a été profondément respectable, plutôt encore que par ses talens littéraires qui cependant inspireront de l'étonnement, si l'on considère le point dont il est parti, & le peu de moyens que la nature & le sort lui avoient donnés, ou plutôt tout ce qu'ils lui avoient refusés.

Sans diminuer la gloire de cet homme singulier qui à force d'industrie patiente, de volonté énergique; de génie naturel & d'infatigable assiduité s'est élevé du sein de cette classe qu'on s'est tant efforcé de rendre la

dernière, au premier rang des philosophes & des écrivains qui ont illustré l'Allemagne, ne peut-on pas dire que son exemple, & surtout le succès de ses soins pour l'éducation de sa colonie devroient réduire au silence ceux qui s'opiniâtrent avec un acharnement bien ingéneux à peindre les juifs comme trop avilis pour produire jamais une race d'hommes estimables ?

Mais je n'ai pas eu besoin de cette preuve de fait à la quelle j'en pourrois ajouter beaucoup d'autres pour m'assurer que l'on n'a cessé d'imputer aux juifs leurs malheurs à crime. En étudiant avec quelque attention, les rapports politiques & moraux dans lesquels ils se sont trouvés en différens tems & différens pays, l'influence réciproque des peuples parmi lesquels ils ont vécu & des divers gouvernemens politiques auxquels ils ont été soumis; celle qu'ils ont eue sur l'industrie, le commerce, les mœurs, la marche des connoissances; le changement enfin qu'a subi leur génie originaire, on trouve démontré dans l'histoire que les juifs considérés comme hommes & comme citoyens n'ont été très corrompus qu'autant qu'on leur a refusé les droits de l'un & de l'autre. Plus d'un écrivain estimable & surtout M. Dohm a creusé ce sujet important. Je rassemblerai, je resserrerai leurs idées, j'oserai quelquefois y joindre les miennes, heureux si l'on ne peut plus alléguer de bonne foi après la lecture de cet ouvrage

les objections tant rebattues qui ont paru confédérer, si je puis parler ainsi, contre cette horde infortunée jusqu'aux hommes qui pensent; car les apôtres de la tolérance eux mêmes en ont trop oublié les devoirs & les principes lorsqu'ils ont agité la cause des juifs.





DE LA RÉFORME POLITIQUE DES JUIFS.

Dans la plupart des pays de l'Europe la constitution & les loix tendent à empêcher la propagation de ces malheureux fugitifs d'Asie flétris en quelque sorte par leur seul nom. Il est des états où on leur défend absolument de séjourner, où la protection du souverain n'est accordée aux voyageurs de cette nation que pendant un court espace de temps, limité quelquefois à une seule nuit; & dans presque tous les autres on n'a reçu les juifs que sous les conditions les plus onéreuses & les plus avilissantes. Ils ne sont pas citoyens, ils sont à peine des habitans tolérés. Le plus souvent il n'est permis qu'à un nombre donné de familles juives de s'établir dans une contrée; cette permission les resserre en certains quartiers & jamais elle ne s'acquiert que moyennant une somme considérable. Dans beaucoup de pays même, on ne les admet pas à moins qu'ils ne possèdent déjà un bien effectif. Un juif ne peut se marier sans permission spéciale, ni sans payer: veuf il ne peut se remarier sans de nouveaux frais; chaque enfant augmente la somme des tributs dont il est chargé, peu s'en faut qu'il n'y en ait

un sur chacune de ses actions ; est-il pere de plusieurs enfans ? à peine peut-il en établir un sur le sol de son berceau ; les autres sont contraints d'aller chercher une terre étrangère & non moins inhospitalière. A-t-il des filles ? comment les faire entrer dans le nombre si limité des familles de sa nation domiciliées dans la même ville que lui ? Un juif ne vit donc presque jamais avec ses enfans : au dedans tout lui est ravi jusqu'au bonheur domestique ! Au dehors il ne trouve que des hommes ennemis. Dans les détails de la vie commune , les loix sévissent contre lui avec une rigueur excessive, une partialité non déguisée. Malgré la multitude des droits qu'il lui faut payer, les moyens d'acquiescer sont infiniment bornés pour lui. Partout il est exclu de rendre des services à l'état soit en paix, soit en guerre ; partout l'agriculture lui est interdite ; en presque aucun pays du monde il ne peut posséder de biens fonds ; toute communauté de métiers se croiroit déshonorée, si elle recevoit un circoncis au nombre de ses membres. Ainsi les juifs sont exclus de tous les arts mécaniques, & parmi les arts libéraux, ou les sciences, les mathématiques, la physique & la médecine sont les seuls moyens de subsistance honnête à l'usage du très petit nombre d'entr'eux qui conservent dans l'état d'oppression où languissent leurs hordes dispersées, assez de courage & de sérénité d'ame pour s'élever jusqu'à l'étude. Heureux

encore s'ils conquéroient l'estime à ce prix ! Mais le commun des hommes ne peut pardonner pas même en faveur des grands talens & des éminentes vertus le tort d'être né juif.

Quelle ressource restera donc à cet infortuné sans patrie dont l'industrie est sujette à mille entraves, qui ne peut nulle part acquérir, ni exercer librement ses talens, à la vertu de qui l'on n'a point de foi, pour lequel il n'existe aucune espèce de gloire ? . . . Nulle autre que le négoce de détail (car le petit nombre de ceux qui possèdent assez de bien pour pouvoir entreprendre un commerce considérable dont plusieurs branches d'ailleurs ont été totalement interdites aux juifs, peut-il être compté quand il s'agit de la nation entière ?) Ce négoce de détail dans lequel la fréquente répétition de gains très modiques peut seule suffire à une subsistance chétive ; ou le prêt d'argent, dont le profit très conforme à l'équité naturelle est devenu, graces à de mauvaises loix & aux préjugés qu'elles enfantent, le domaine & le signallement d'une profession malhonnête, voilà le principal & presque l'unique moyen de subsister des juifs, & tandisqu'on le leur tolere, les loix décèlent une inique partialité pour leurs débiteurs ; aggravant ainsi les humiliations, les périls, & multipliant par conséquent les ruses d'une nation déjà si opprimée.

Quels motifs ont pu engager les gouvernemens européens à observer pour ainsi

dire d'un commun accord des procédés si barbares envers la nation juive? Il est difficile de se persuader que tant d'hommes industrieux ne puissent être utiles à l'Etat parce-qu'ils sortent de l'Asie & qu'ils se distinguent par la barbe, la circoncision & une manière particulière d'adorer l'Etre suprême. A la vérité ce culte qui leur a été transmis par leurs peres les rendroit incapables de jouir des mêmes droits, que les autres citoyens s'il renfermoit des principes contradictoires aux devoirs envers l'état, s'il leur défendoit de respecter la bonne foi, s'il leur faisoit une loi de haïr ceux qui ne sont pas de leur croyance, s'il leur permettoit la fraude & la lésion de la morale, c'est-à-dire des rapports sociaux.

Mais la religion des juifs fondée sur la loi de Moyse, laquelle est en vénération chez les chrétiens qui l'attribuent à l'inspiration immédiate de la divinité, ne contient certainement pas les principes anti-sociaux que nous venons d'énoncer. Ses commandemens ne sont point en contradiction avec ceux de la justice & de l'humanité; ils ne heurtent point la bonne foi; ils n'ordonnent point la fraude; loin d'y inviter ses enfans, la loi Mosaique, particulièrement fondée sur l'agriculture, est même spécialement contraire au trafic (1), celle de toutes les

(1) M. Michaëlis est entré dans des détails fort instructifs sur ce sujet dans son ouvrage sur la loi Mosaique §. 38-44.

les professions qui peut le plus naturellement y conduire. Ceux-là seuls qui se permettroient la fraude envers un Hébreu l'accusent d'oser en vertu de sa loi tromper les hommes d'une autre religion, & les prêtres intolérans qui ont recueilli des contes calomnieux sur les opinions des juifs, n'ont fait en cela que trahir leurs propres préjugés (m).

Ce n'est pas que les préceptes donnés par Moïse il y a plus de trente siècles à une horde qui en est encore à devenir une nation, puissent convenir tous également aujourd'hui dans chaque état aux membres épars de cette nation. Moïse vouloit que les juifs s'emparaient du pays des Cananéens, parcequ'un de leurs ancêtres y avoit passé

(m) L'écrivain qui s'est donné le plus de peine pour recueillir de pareils contes, qui les a publiés avec le plus d'acharnement & le dessein le plus visible d'aiguïser & de justifier l'esprit de persécution, est Eisenmenger dans son judaïsme dévoilé (entdecktes Judenthum). Il faut y joindre comme digne d'un mépris égal un écrit imprimé en 1779. sous le titre d'*observations d'un Alsacien sur l'affaire présente des juifs d'Alsace*, qui ramasse toutes les absurdités fabuleuses éparées dans tous les recueils de mensonges, notamment dans la collection d'histoires judaïques (Ulrichs Sammlung jüdischer Geschichte) en omettant toujours la réfutation d'un fait injurieux, & qui cite entr'autres comme le crime capital des juifs du Sundgau le déicide commis par leurs ancêtres dans la Palestine.

avec ses troupeaux quatre cens ans auparavant (n); il vouloit qu'ils formassent un état indépendant, séparé de toute autre nation, sans nul mélange, & qu'ils obéissent jusqu'aux derniers âges à leur législateur. De-là cette attachement invincible à leur loi, infiniment exalté par les persécutions. De-là cette fierté plus imposante que répréhensible, qui, en s'aigrissant les a portés à s'isoler du reste des hommes. De-là cette persuasion d'une prééminence, qu'après tout chaque religion s'attribue, qui dans les temps postérieurs & l'état de dépression de ces infortunés a dégénéré peut-être en haine mêlée de mépris pour leurs persécuteurs. Eh! comment les juifs ne se persuaderoient-ils pas qu'ils sont les premiers des hommes, quand par un miracle bien plus grand que ceux de leur ancienne histoire, ils existent encore en dépit des violences de toutes les nations? Comment ne haïroient-ils pas à leur tour des peuples qui ont emprunté de leurs livres sacrés tous leurs dogmes & qui leur permettent à peine d'exister au milieu d'eux?

Mais la religion moderne des juifs ne contient en elle-même aucun précepte de haine & d'offense contre les membres d'une communion différente; elle est à cet égard parfaitement semblable à toutes les religions qui

(n) Voyez le savant ouvrage de M. Michaëlis intitulé: le droit Mosaique (*mosaisches Recht*), Tom 1. p. 117. & suivantes.

rompent plus ou moins les liens naturels des hommes, & imposent toujours à leurs sectateurs une certaine répugnance pour ceux d'une autre communion. À Dieu ne plaise que ce soit là une raison de refuser les droits de citoyen aux sectateurs de quelque culte que ce soit; car il en faudroit conclure que l'Etat est dans l'obligation de ne tolérer aucune religion, ou du moins de n'en tolérer qu'une seule; & cette conclusion qui attenteroit aux droits naturels & bouleverseroit toutes les sociétés, fait horreur. Mais malheureusement elle n'est pas moins absurde en politique que vicieuse en morale.

Toute société est composée de petites sociétés privées, qui, chacune, ont des principes particuliers, inspirent à leurs membres des sentimens & des préjugés à part, & traacent à leur activité un cercle déterminé. Le monde subsiste cependant; & les nations bien, c'est à dire librement gouvernées, prospèrent. Le Gentilhomme & le bourgeois, l'artisan & le laboureur, le militaire & celui qui ne l'est pas, le savant & le non-lettré posent des barrières entre eux & cependant habitent & servent le même pays. Que le chrétien & le circoncis, soit juif, soit Musulman, sectateur d'Ali ou d'Omar, du Pape ou de Luther, de Socin ou de Calvin s'écartent les uns des autres: le grand & noble emploi du gouvernement consiste à faire en sorte que chacune de ces divisions tourne au profit de la grande société du moins par un plus

vif degré d'attachement pour elle fondé sur une plus grande jouissance de la liberté.

On ne peut pas douter de bonne foi que des traitemens meilleurs n'extirpassent les préjugés de religion qui empêchent les enfans de Moïse d'être plus sociables. Le juif est plus homme encore qu'il n'est juif; & comment n'aimeroit-il pas un état dans le quel il lui feroit permis de devenir propriétaire? Où ses contributions ne feroient pas plus grandes que celles des autres citoyens? Où rien ne l'empêcheroit d'aspirer à l'estime & à la considération? Pourquoi haïroit-il des hommes dont il ne feroit plus séparé par des prérogatives humiliantes & dont il partageroit les droits & les devoirs? La nouveauté de ce bonheur, & la malheureuse probabilité que de longtems sa nation ne peut se flatter de l'obtenir ailleurs, en augmenteroit le prix à ses yeux. Son pays deviendrait sa patrie. Il la regarderoit avec la tendresse d'un fils longtems méconnu & rétabli dans ses droits. Ces sentimens inséparables du cœur humain parleroient bien plus haut que tous les sophismes des Rabbins qu'on a tant exagérés si ce n'est calomniés.

Jetez un coup d'œil sur l'histoire des hommes & vous verrez que l'indulgence & l'impartialité du gouvernement ont toujours triomphé des principes de religion. Quelle doctrine plus que celle des Quakers renferme des dogmes manifestement contraires

aux principes de l'union sociale? Le Quacker ne veut pas concourir à la défense de son pays; il prétend ne connoître aucun motif permis de faire la guerre. Il refuse de se prêter au serment qui paroît un des plus essentiels appuis que l'état puisse se promettre du dogme. Il affecte des usages particuliers, un extérieur qui le distingue; il prend à tâche de ne laisser ignorer à personne qu'il se sépare du reste de ses compatriotes. Cependant les Quackers, les anabaptistes sont partout de bons, d'utiles, de respectables citoyens.

Le Catholique semble être autorisé par sa croyance plus que tout autre sectateur de quelque Religion que ce soit à se regarder comme séparé de tout ceux qui ne pensent pas comme lui. Sa religion est à ses yeux la condition unique pour aspirer au salut. Elle lui dicte l'obligation du prosélitisme... Cependant il est un patriote très utile & très zélé, en Angleterre, en Hollande, en Prusse, en Russie.

On peut en dire autant du luthérien en Alsace, du socinien & du réformé en Transilvanie.

Les mahométans étoient en Espagne avant la persécution, ils sont encore aujourd'hui en Autriche & en Russie de paisibles citoyens.

Les juifs furent d'utiles sujets dans l'Empire Romain. Conquis & par conséquent esclaves, ils y acquirent des privilèges considérables, tels que l'admission à tous les emplois soit civils, soit militaires, & entr'autres la

permission de vivre conformément à leurs propres loix (o). Ils conserverent pendant plus de quatre siècles la jouissance illimitée de tous les droits de citoyen ; c'est dire assez qu'ils en remplirent les devoirs. Plusieurs d'entr'eux furent élevés jusqu'à la faite des dignités, jusqu'à la préfecture honoraire (p) ; & quand ils déméritèrent cette existence honorable, quand ils se corrompirent, c'est qu'ils furent opprimés, privés de leurs loix & de leurs patriarches, soumis aux magistrats Romains, exclus des emplois civils, & de l'honneur de pouvoir bien mériter de la patrie, surchargés de fardeaux sans com-

(o) M. Dohm l'a très bien prouvé par deux passages d'Origene (L. 6. c. 1. in epist. ad Rom. & p. 243. epist. ad Africanum, Edit. Wetsteiniana). Ce n'étoit que pour des crimes capitaux qu'ils pouvoient être traduits devant les tribunaux Romains ; dans tout le reste, ou lorsqu'il ne s'agissoit que de démêlés entre juifs, leurs propres juges & anciens (*Ethnarchæ majores*) exerçoient un pouvoir presque illimité, comme on peut le conclure du témoignage de Joseph (antiq. jud. L. 14. c. 10). Les loix Romaines appellent leurs patriarches aux quels on avoit laissé le pouvoir suprême dans toutes les affaires ecclésiastiques, *viri clarissimi, illustres, spectabiles* (vid. Cod. Theod. L. XVI. t. VIII. l. 8. 11. 13. 15. judais cælic. & Samarit).

(p) L. 22. Cod. Theod. de jud. *fastigio dignitatum* dit le passage en parlant du patriarche Gamaliel.

penfations, réduits dans la classe des êtres les plus vils (q); c'est enfin que des peres de l'église (r) voués au fanatisme portèrent des monarques foibles à détruire les sages réglemens de leurs prédécesseurs, à donner des preuves de leur zèle pour une religion dont la charité fait la base, en traitant sans charité ceux qui ne la professoient pas; en un mot à renverser tous les principes de la morale & de l'équité pour honorer Dieu; car comment appeller par exemple la loi qui défend que *le plus grand crime* commis par un enfant prosélite envers ses parens non convertis puisse autoriser ceux-ci à le priver de sa legitime (s)? N'est-ce pas tout à la fois insulter à la nature, pousser au désespoir les

(q) Les loix les nomment *homines vilissimos, extremae conditionis*.

(r) Chrysostome prononça six discours contre eux à Antioche, & ce fut probablement son crédit à la cour d'Arcadius qui les priva de l'Autonomie, les soumit aux loix & aux juges de Rome &c. &c.

(s) *Si quid maximum crimen, dit la loi, in matrem patremve, avam vel laeviam taces filios vel nepotes* (c'est-à-dire ceux qui avoient embrassé la religion chrétienne) *commisisse aperte potuerit comprobari, manente in eos ultione legitima.* — *Parentes tamen eis Falcidiam debitae successionis relinquunt, ut hoc saltem in bonorem religionis electae meruisse videantur.* L. 28. Cod. Theod. de Jud.

plus honnêtes des juifs, assurer aux chrétiens l'abjuration des plus pervers d'entre cette nation ?

Mais le caractère & l'esprit des juifs n'ont-ils pas trop justifié la dureté dont on use envers eux ? Peuvent-ils s'accoutumer à regarder ceux d'une autre religion comme des membres d'une même communauté civile ? N'ont-ils pas mérité chez toutes les nations le reproche de mauvaise foi ? Toute supercherie, toute fraude n'est-elle pas une invention juive ? Dans les contrées où trop de tolérance est accordée aux juifs ne se sont-ils pas emparés presque entièrement des branches de trafic dont ils ne sont pas exclus ? Si tout cela n'est que trop attesté par les faits, les juifs sont politiquement parlant nuisibles dans un état, & telle est la cause indéstructible des loix, du moins restrictives imposées par les gouvernemens les plus sages à cette nation avec une unanimité qui suffit peut-être pour les justifier.

Raisonner ainsi c'est évidemment prendre l'effet pour la cause, & s'efforcer de justifier une politique oppressive par le mal même qu'elle a produit. Nous admettrions comme démontrés les reproches dont on charge la nation juive, que l'état d'oppression où elle vit les expliqueroit tous, ou plutôt motiveroit une corruption beaucoup plus grande. Tous les moyens honnêtes de subsistance sont interdits au juif ; comment ne descendroit-il pas à la mauvaise foi & à la

fraude? Les loix lui accordent à peine l'existence, comment se croiroit-il lié par elles? Quelle obéissance volontaire peut-il rendre, quel attachement peut le lier à l'état qui le maltraite? Quoi de plus simple que sa haine pour les nations qui l'écrasent des preuves de celle qu'elles lui portent? Qui a droit d'exiger de lui des vertus quand on ne l'en croit pas susceptible? Pourquoi s'étonner qu'il occupe trop de place lorsqu'on ne lui en laisse qu'une? Pourquoi lui reprocher les fautes qu'on le force à commettre? Toute race d'hommes placées dans des circonstances pareilles se feroit conduite de même. Nous avons le pouvoir en mains; nous l'avons toujours eu; c'étoit donc & c'est encore à nous à guérir le juif de ses préjugés qui sont notre ouvrage, en nous dépouillant des nôtres. La perversité morale dans laquelle cette malheureuse nation est tombée par les suites d'une politique déraisonnable ne sauroit être un juste motif d'y persévérer.

Et pour rendre odieuse cette politique digne fruit de la barbarie des siècles d'ignorance, comme aussi pour en expliquer les effets déplorables, il ne faut qu'en tracer l'histoire à grands traits.

Les juifs traités en bêtes de somme & presque en animaux malfaisans au moment où la religion des chrétiens devint la dominante, exclus de toutes les voies qui pouvoient conduire à une existence honorable, entrèrent avec d'autant plus d'avidité dans

celles qui menaient à la fortune. Ils y trouverent de grandes facilités. La possession des biens fonds & l'agriculture peu lucrative dans les siècles des invasions de barbares, & même dans ceux de la féodalité, leur étoient interdites; mais presque tout le commerce & les affaires pécunieres de l'Europe étoient dans leurs mains. Ils avoient apporté de l'Empire Romain plus de connoissances, un esprit plus cultivé que ne possédoient à l'époque de l'irruption des divers peuples du nord les nations conquérantes. Ils n'étoient point abrutis par des mœurs sauvages. Leur esprit n'étoit pas arrêté dans ses progrès par les nouvelles superstitions, ni par la philosophie scholastique. Si l'on compare les connoissances de l'Espagne dominée alors par les arabes à celles de l'Europe chrétienne, on ne peut douter qu'il n'ait existé un temps où la partie de l'Europe la plus éclairée étoit celle qu'habitoient les circoncis. Enfin la dispersion des juifs dans tous les pays du monde alors connus, leurs liaisons plus étroites, leurs correspondances plus étendues devoient naturellement leur donner dans le commerce des avantages marqués sur les nations qui dominoient l'Europe chrétienne, dont la partie noble attachoit de la honte à cette profession, tandis que la seconde classe, soit par impéritie, soit par la crainte des brigandages de la noblesse, n'osoit risquer des spéculations considérables. Plus les entreprises vastes étoient rares & peu sûres,

plus les profits étoient grands, plus aussi les juifs devinrent des objets d'envie pour les princes & pour le peuple dont la fureur allumée par la cupidité fut sanctifiée par la superstition. Aussi-tôt les idées, les faits, les choses, les hommes furent travestis au gré du fanatisme & de la haine.

Jamais aucun peuple n'a souffert des persécutions aussi cruelles, aussi soutenues, aussi longues. Des préjugés extravagans concoururent avec des loix atroces (t) pour aggra-

(t) De toutes les nations qui ont fondé les états actuels de l'Europe, il n'en est aucune qui ait publié des loix plus sévères contre les juifs, que celle des Visigots, qui dirigeoient leurs efforts sans détour vers la destruction totale d'une secte qu'ils abhorroient (*detestanda secta*, c'est leur expression). On trouve leurs édits in *Lege Wisigothorum* L. XII. Tit. 2 & 3 & dans *Georgisch Corp. Jur. Germ. Ant.* P. 2155. sq. Ces loix défendoient aux juifs de célébrer leur Sabbat & leurs Pâques; (L. XII. Tit. II. l. 5. Tit. III. l. 4) de se marier suivant le rit mosaïque (L. XII. Tit. II. l. 6. Tit. III. l. 8.) de régler leur boire & leur manger suivant l'esprit de ce culte (L. XII. Tit. 2. l. 8. Tit. 3. l. 7.) de pratiquer la circoncision (Tit. 2. l. 7.) Pas même un Juif baptisé n'étoit admis comme témoin contre un chrétien; ses descendans seulement, après qu'il ne restoit plus de doute sur la sincérité de leur foi, étoient reçus à déposer dans le cas d'un délit commis par un chrétien (L. XII. Tit. 2. l. 10). Les peines ordonnées contre la transgression de ces loix étoient ou le dernier supplice à infliger par les juifs eux-mêmes, ou la lapidation, ou l'atroce supplice d'être brûlé vif (L. XII. Tit. 2. l. 11.)

ver leur fort. Arrivoit-il un malheur amené

L'esclave d'un juif, s'il se faisoit chrétien, obtenoit sur le champ sa liberté. Il étoit défendu de recevoir des présens d'un Juif. Les Pretres avoient leurs instructions précises de veiller à l'observation de ces loix, de faire des enquêtes sur les fautes des Juifs & de les punir, enfin de prendre contre eux toutes les mesures que leur orthodoxie leur dicteroit (*quid illis catholice agendum forte conveniat. L. XII. Tit. 3. l. 23*). Les juges séculiers n'oseroient entreprendre aucune recherche contre un juif sans la présence & la participation d'un évêque, ou d'un ecclésiastique qui en eut les pleins-pouvoirs, parcequ'on soupçonnoit ces juges d'être plus accessibles à la charité envers les hérétiques, ou peut-être à leurs présens (*Tit. 3. l. 24*). Si un ecclésiastique se trouvoit en faute dans ces occasions, c'est-à-dire s'il avoit quelque sentiment d'humanité, il étoit condamné à un ban de trois mois & à une amende d'une livre d'or; cette dernière punition attendoit aussi le juge qui auroit hésité à exécuter les arrêts prononcés contre les juifs par les ecclésiastiques. Les loix des *Francois* étoient moins sévères contre cette nation qui, suivant leurs loix, appartenoit aux domaines des Rois & se nommoit *servi fiscales*. Cet arrangement les assujétissoit à la vérité à certaines corvées, à certains impôts, & les mettoit dans la classe inférieure des sujets; mais il leur assuroit du moins la protection particulière du souverain. (Voy. Du Buat *Origines de l'ancien gouvernement de la France, de l'Allemagne & de l'Italie* L. 6. ch. 10). Les juifs étoient dans la même position en Angleterre, au moins sous le regne de *Guillaume le conquérant* (au milieu du XI. siècle) Ils appartenient à la couronne. Les loix des Papes n'étoient pas si dures à leur égard; elle les déclare seulement inhabiles

par l'ordre physique des choses (u) ? les juifs en étoient réputés la cause sinistre; ils de-

à rendre témoignage en justice, à être revêtus d'emplois publics, & les oblige à restituer des intérêts exorbitans (*Can. X. de Judais & Hæret*). Ce n'est pas le droit canon, ce sont les commentateurs postérieurs de ce Droit (*particulièrement Marta de Jurisd. L. 4. cent. 2. cas. 67*), qui ont voulu attribuer aux ecclésiastiques la juridiction exclusive dans toutes les affaires de religion concernant les juifs, par le motif très singulier assurément, que les loix romaines soumettoient au bras séculier seulement les actions des juifs indépendantes de la religion. La nature de la juridiction ecclésiastique suffiroit pour démontrer l'absurdité de cette opinion, puisqu'une telle juridiction ne sauroit s'étendre que sur les membres de l'église dont la plus forte punition, qui est l'excommunication, ne peut porter sur ceux qui par leur naissance sont déjà excommuniés. Aussi dans la plupart des Etats catholiques n'a-t-on pas accordé au clergé une prétention aussi préjudiciable au droit suprême du souverain; il n'y a que les pays où la demeure est totalement interdite aux juifs comme l'Espagne & le Portugal, où l'examen de toutes les accusations d'hérésie en général, & par conséquent aussi des hérésies des juifs sont du ressort de l'inquisition. Cependant les Papes Sixte V. & Clément VIII. ont déclaré expressément, que la religion juive n'étoit pas au nombre des hérésies & que par conséquent elle ne ressortissoit pas au tribunal de l'inquisition; ils ont révoqué par-là une bulle du Pape Grégoire XIII. qui avoit soumis les juifs à ce tribunal. (Amelot de la Houffaye *Histoire du gouvernement de Venise*, edit. de 1695. Tome I. p. 280.

(u) L'exemple le plus frappant de cet aveuglement,

voient avoir irrité le ciel ; leur destruction sanglante étoit le seul moyen de l'appaiser. Une epidémie, une famine avoient-elles enlevé un certain nombre d'habitans ? les juifs en empoisonnant les fontaines avoient produit cette mortalité ; un peuple forcené les massacroit ou bien une procédure hâtive les conduisoit sur le bucher au gré de ces fanatiques. (x) L'issue d'une guerre étoit-elle malheureuse ? quelque trahison des Hébreux devoit en être la cause unique, & l'on égorgeoit ces victimes immondes. Le souverain, ou ses ministres manquoient-ils d'argent, il falloit que les juifs leur en prêtassent, & quand les débi-

qui faisoit attribuer aux juifs tous les malheurs publics, est, sans doute l'accusation portée contre eux d'avoir occasionné l'égarement d'esprit de *Charles VI.* Roi de France ; à la suite duquel tous les juifs qui refuserent d'embrasser le Christianisme furent obligés de quitter la France. V. Villaret *Histoire de France*, à l'année 1393.

(x) Voyez l'histoire des juifs par Basnage, & l'histoire de la Religion juive de M. Büsching (*Geschichte der jüdischen Religion*). Une des persécutions les plus forcenées est celle de l'année 1348. lorsque la peste qui ravagea dans ce temps-là presque toute l'Europe fut imputée aux juifs. En France, en Allemagne, en Italie, en Suisse, le peuple furieux se jeta sur eux, les massacra, les brûla, en sorte que même les juges iniques n'eurent pas le loisir de faire exécuter leurs arrêts inhumains.

teurs tout-puissans trouvoient bon de ne pas payer, les obligations étoient déclarées nulles; heureux les créanciers sans défense s'ils n'étoient pas expulsés du pays & punis du mal qu'ils recevoient (y).

Les juifs auroient été plus que des hommes s'ils n'avoient point haï ceux qui les persécutoient avec tant d'injustice; s'ils n'avoient pas répondu à la tyrannie active de leurs ennemis du moins par des preuves indirectes de leur haine, & quand ils se seroient vengés quelquefois sur des individus de la religion chrétienne des cruautés qu'ils éprouvoient, il n'y auroit rien que de conforme à la nature de l'homme. Au moins l'usure & l'avidité d'un gain exorbitant durent-ils s'emparer d'une nation qui ne pouvoit par une voie plus honnête espérer des profits plus modérés, ni jouir avec sécurité de ceux qu'elle avoit faits; mais à cet égard comme

(y) Ce fut ainsi qu'en 1347. les Burggraves de Nüremberg & en 1360. deux gentils-hommes de Bohême furent déclarés par l'Empereur Charles IV. quittes de tout ce qu'ils devoient à des juifs, capital & intérêts. l'Empereur Wenceslas fit plus encore. L'an 1390. par un édit publié dans l'empire, tous les Princes, Comtes, Barons, Seigneurs, Chevaliers, Varlets, Bourgeois, & autres sujets demeurant dans le pays des Francs furent libérés & absous de toutes dettes juives, capital & intérêts. Voyez *Haeberlins teutsche Reichsbischoire* (*Histoire de l'Empire d'Allemagne*) VIII. p. 586.

à tout autre, les moines seuls annalistes des siècles un peu reculés, ont incontestablement exagéré les procédés des juifs; & quels qu'aient été les torts de cette nation infortunée, constamment produits par l'inique oppression de la nation dominante, ils ne peuvent la justifier.

À la vérité tous les états ont partagé ce délire; mais loin que cette unanimité puisse les absoudre, elle leur ôte toute excuse, en expliquant partout la conduite des juifs, toujours graduée sur les traitements qu'ils ont reçus. Nous avons vu que moins opprimés sous les Romains ils furent estimables. Lorsque les Empereurs se furent arrogés la puissance temporelle sur les juifs, répandus par toute la terre, ils devinrent une espèce de bétail du souverain: SERFS DE LA CHAMBRE (Kammer-Knechte). Tel est le titre qu'ils portèrent en Allemagne, où jusqu'à l'époque de la bulle d'or (z) aucun état de l'Empire n'osoit les tolérer sans une permission expresse de l'Empereur. En France ils appartenoient aux domaines (*servi fiscales*); en Angleterre à la couronne. Ce ne fut que dans le seizième siècle qu'une loi de l'Empire donna le droit à tous les membres du corps ger-

(z) Depuis la bulle d'or les Electeurs seulement avoient joui de ce droit; voyez sur la législation germanique relativement aux juifs la savante note de M. Dohm.

germanique d'accorder retraite aux juifs ; mais ce droit n'a été exercé par aucun état d'Allemagne comme une politique éclairée le prescrivait, & dans quelques provinces, telles que le Duché de Wurtemberg, l'Evêché d'Osnabrück &c. ils ne sont pas même tolérés.

La Russie les a chassés dans ces derniers temps. En Dannemark ils n'ont droit d'habiter que des endroits déterminés ; ils ne sont soufferts ni en Norwege, ni en Suède.

La Pologne est le pays où les Hébreux se sont toujours trouvés en plus grand nombre & où ils ont obtenu le plus de facilités pour exercer leur industrie ; & c'est là surtout que s'élèvent les clameurs sur l'impossibilité où sont les chrétiens de soutenir la concurrence des juifs. Mais ce reproche prouve assurément bien moins contre ceux-ci que contre toute la constitution d'une prétendue république composée de cent mille gentils-hommes & de huit à neuf millions d'esclaves. Les premiers se croiroient déshonorés en exerçant quelque commerce ; les autres n'ont pas le moyen de s'y livrer. Tout trafic en Pologne est donc par la force des choses abandonné aux juifs. Et n'y entretiennent-ils pas du moins le peu d'industrie qui s'y fait remarquer ?

La France n'a point de juifs dans ses anciennes provinces, excepté quelques Portugais qui jouissent à Bordeaux & à Bayonne de privilèges considérables, accordés par le

même Henri II. qui donna le signal des guerres de religion. Mais cette nation se trouve répandue en très grand nombre dans les trois Evêchés, en Alsace & en Lorraine, où, à l'exception du droit d'Autonomie, elle continue d'être resserrée & opprimée comme en Allemagne (a).

Depuis longtemps on les traite avec plus de douceur & une politique plus saine dans divers pays d'Italie & surtout dans les Etats du grand-Duc. En 1740. le Roi d'Espagne actuellement régnant, alors Roi des deux Siciles, leur accorda des privilèges distingués dont ils sont privés aujourd'hui. Qui croiroit, si le fait n'étoit pas très constaté, que la prédiction d'un prophète qui

- (a) Il ne leur est pas permis de demeurer dans la maison d'un Chrétien; ils ne sont pas admis à témoigner contre lui en justice; ils ne peuvent lui céder leurs prétentions les plus légitimes, & cela par la raison très singulière que le chrétien a plus de facilités que le juif à les faire valoir. Il faut qu'ils payent des droits de protection, de réception & d'habitation soit au Roi, soit au Seigneur, dans le territoire duquel ils demeurent, & qui à différens égards les taxe souvent arbitrairement. Quoique reçus comme membres de la société, ils n'en sont pas moins obligés de payer à part dans leurs tournées dans la Province même des droits & des péages considérables, sans compter les impôts mis sur leurs têtes, sur leur industrie &c. Ils n'osent faire aucun négoce dans la ville de Strasbourg, & ainsi du reste (voyez Fischer p. 98.)

s'avisa de déclarer que le Roi n'auroit point d'héritiers mâles à moins qu'il ne proscrivit de nouveau les juifs, renversa un arrangement si humain, si juste, si raisonnable?

Le Pape leur a donné des libertés considérables; aussi la conduite des juifs dans les Etats ecclésiastiques est-elle sans reproche.

L'Espagne & le Portugal sont restés dans toute la barbarie de leurs préjugés, & ceux-là même d'entre les juifs qui s'y convertissent sont distingués des anciens orthodoxes par le nom offensant de nouveaux chrétiens.

La Hollande enfin & l'Angleterre s'enrichissent depuis plusieurs siècles des Hébreux chassés de ces deux Royaumes, & qui, sans compter leur industrie, y ont apporté souvent des capitaux considérables. C'est-là que les juifs sont le plus rapprochés des droits de l'homme & du citoyen, & c'est aussi là qu'ils sont des membres très utiles à l'état. On sait que les juifs anglois ont été déclarés capables de naturalisation en vertu d'un acte du parlement donné en 1753; & que la résistance féroce du peuple ou plutôt la corruption du ministère, comme je le prouverai bientôt par le simple exposé des faits, le fit révoquer l'année suivante. Que peut-on donc conclure de la situation actuelle des juifs en Europe, si non qu'ils valent mieux là où ils sont mieux traités, & qu'un moyen infailible de les rendre meilleurs, c'est de les rendre plus heureux?

Eh ! de quel droit désespérer, dit-on, de la nature humaine ? Les Bohémiens sont incontestablement une nation très dépravée. La politique cruelle avec laquelle on les a bannis de partout, en abandonnant même leur vie au premier venu, les a forcés à ne vivre que de rapine, & à se comporter en ennemis nés & déclarés de la société. Ce n'est qu'en Hongrie & sous le dernier regne qu'on a commencé à leur assigner des demeures fixes dans le bannat de Témesswar où leur nombre est très grand. Ils y ont été astreints à l'agriculture & à d'autres travaux utiles ; & l'expérience a démontré qu'il étoit extrêmement difficile de les accoutumer soit à un séjour stable, soit à des occupations permanentes (b). Mais leurs enfans nés au sein de la société s'y prêtent davantage ; & quand ce ne seroit qu'après la révolution de plus d'un siècle que les descendans des Bohémiens actuellement établis dans cette contrée, pourroient devenir heureux & utiles, cette espérance ne suffiroit-elle donc pas pour engager le gouvernement à leur continuer ses louables soins ?

Les colons qu'attirent ou reçoivent les divers Etats Européens depuis que les persécutions religieuses sont passées de mode,

(b) Voy. les matériaux pour la Statistique & l'histoire moderne des Etats publiés par M. Dohm. (*Dohms Materialien für die Statistik und neuere Staatengeschichte*) Tom. III. page 373 — 375.

font pour la plupart des hommes sans capacité, sans industrie, de stupides enfans qui se figurent un ciel étranger plus serein que le leur, & se promettent d'y passer des jours heureux sans rien faire; des misérables même qui cherchent à échapper au glaive des loix; ce sont en un mot d'assez mauvais sujets qui coûtent à l'état plus qu'ils ne lui rendent, à supposer qu'après avoir joui de quelques années d'exemption, ils ne se sauvent pas de la contrée qui les a reçus pour aller tromper un autre souverain. Mais plusieurs restent, laissent des enfans qui oubliant les préjugés de leurs parens, produisent une génération de bons citoyens; & c'est assez pour dédommager avec usure le gouvernement; aussi n'en est-il point qui n'attire des colons. Et cependant ils repoussent les juifs! Quelle inconséquence? Croit-on que les colons recueillis, attirés à si grands frais valent beaucoup mieux? Croit-on que les Emigrans du Palatinat, de la Saxe, de la Suabe, de la Hollande, de la Suède, de l'Angleterre, de l'Ecosse, ces puritains, ces trembleurs qui ont peuplé l'Amérique septentrionale ressemblassent à ceux qui ont fondé les empires les plus florissans, si l'espoir du genre humain n'est pas déçu, dont la terre aura jamais été embellie? Non certes; c'est avec des mœurs corrompues & des connoissances aussi bornées que leurs fortunes, que le plus grand nombre de ces malheureux alla chercher au nouveau monde

un fort dont ils s'étoient peut-être rendus indignes dans le nôtre.

Une patience indulgente, une vigilance éclairée, des procédés généreux produiront chez les juifs des effets plus heureux qu'on ne fauroit s'en promettre des colons que recueillent la plupart des Etats de l'Europe. Dans chaque pays où se trouvent des juifs, ils sont déjà plus habitués, plus incorporés que des étrangers ne peuvent l'être avant un certain temps révolu. Ils ne connoissent d'autre patrie que celle qu'ils vont obtenir; ils ne sont pas des Bohémiens sauvages & farouches, ni des fugitifs ignorans & sans mœurs. Dans chaque Etat, plusieurs possèdent quelque bien, & un plus grand nombre encore se distingue par les talens de l'esprit. Ils ont à un point éminent la prudence, l'application, l'activité, la souplesse nécessaires pour se prêter à toutes les situations; quelques uns se sont montrés à leur avantage dans les affaires publiques (c). On connoit leur bonheur dans le commerce. Ils se montrent très adroits dans les arts mécaniques par tout où on leur permet de les exercer. Le petit nombre de ceux qui ont pu se livrer aux sciences l'ont fait avec un grand succès.

(c) *Alvaro Nunez d'Acosta* Père & fils, & *Belmonte* ont été revêtus pendant longtems à la Haye de la charge de Résident, les deux premiers de la cour de Portugal, & le troisième de celle d'Espagne, à la satisfaction de toutes les cours.

On trouveroit peut-être parmi leurs riches négociants des vues plus grandes, des combinaisons plus sages; parmi les marchands & le peuple en général plus d'économie, d'ordre & d'intelligence que chez le même nombre de chrétiens. Si nous accordons qu'à certains égards la morale des juifs soit dépravée, nous devons aussi leur imputer à honneur cet attachement ferme & constant qu'ils montrent pour la doctrine qu'ils croient avoir été transmise à leurs pères par la divinité elle même. Ce qu'on appelle *le caractère* est-il donc si commun chez les hommes que l'on ne doive aucune estime à une telle fermeté? Enfin la composition morale des juifs doit recevoir une influence heureuse d'une liaison mutuelle plus étroite. La grande uniformité de leur sort fait qu'ils le partagent avec plus d'affection les uns envers les autres que toute autre nation nombreuse. On ne voit nulle part les juifs indigens tomber à la charge de l'état. Ce sont les plus aisés qui les entretiennent, & la communauté prend soin de l'individu. Les juifs sont pour la plupart bons maris & bons pères; la débauche & les vices contre nature leur sont inconnus. On ne sauroit leur reprocher presque aucun exemple de trahison ou d'autre faute capitale envers l'état (d).

(d) En 1744. les juifs furent bannis de la Bohême, parcequ'on les accusa de trahison, mais dès l'année suivante ils furent reconnus innocens, & rappelés.

Depuis deux siècles aucun juif des communautés Portugaises établies en Angleterre ou en Hollande n'a été condamné à mort.

Qu'oppose-t-on à ces bonnes qualités ? Un penchant excessif pour toute espèce de lucre. Mais si comme on ne peut le contester de bonne foi, ce penchant est la suite naturelle & nécessaire d'un commerce très resserré, qu'en peut-on conclure contre la régénération des juifs sous le régime de la liberté ? lorsque dans leur premier état ils vivoient encore de l'agriculture, lorsque dispersés dans l'Empire Romain ils jouissoient de tous les droits de l'homme & du citoyen, la fraude & l'usure n'étoient pas les traits distinctifs de leur caractère.

On n'a pas assez remarqué combien est forte l'influence particulière des diverses professions sur les préjugés & le caractère moral. L'Artisan qui fait bien son métier a peut-être l'existence la plus paisible qu'on puisse atteindre dans nos sociétés politiques. Exempt d'espérances trompeuses, de soucis inquiétans, uniforme dans sa vie, modéré dans ses desirs, il jouit du jour présent en attendant un lendemain semblable.

L'Agriculteur n'est pas aussi sûr d'une récompense égale à son industrie ; son travail est moins mécanique ; son esprit & son ame sont plus agités ; mais en revanche les mœurs simples de la campagne, l'assiduité régulière qu'exigent les travaux conservent son innocence & ses mœurs hospitalières.

Le négociant a nécessairement d'autres habitudes, d'autres principes, un esprit tout différent. Les circonstances du temps, des besoins, des passions locales, des goûts accidentels sont les bases de ses calculs. Continuellement occupé à faire du profit, à éviter des pertes, à combattre des intérêts étrangers, à consulter, à provoquer, à suborner la fortune, il est incessamment agité d'une activité inquiète, fatigué d'une attention forcée, bercé d'espérances, bourrelé de craintes. L'habitude d'envisager tout du côté du gain doit naturellement resserrer ses sentimens; les tentations sont trop fréquentes; surfaire le prix est à si peu de chose près la même chose que tirer prudemment parti des circonstances ! Le marchand, même honnête, peut à la longue s'y tromper & prendre l'un pour l'autre. Il a toujours à perdre ou à gagner dans ses liaisons avec les autres hommes ; insensiblement il s'accoutume à les regarder comme des adversaires ou des rivaux ; son ame se retrécit, sa sensibilité s'émousse, l'intérêt fardé, ou le luxe fastueux prennent trop souvent sa place.

Or ces inconvéniens attachés à la profession du commerce doivent être incontestablement plus influens & plus profonds chez les juifs que chez les chrétiens. Ceux-ci reçoivent en général une meilleure éducation ; ceux-là ne connoissent que celle de l'oppression & de l'indigence. Les premiers ont mille moyens de subsistance, les

juifs n'en ont qu'un. Les petits artifices frauduleux leur sont plus familiers puisque leur situation leur en a imposé depuis si longtemps la nécessité; l'usure & ses profits doivent leur paroître moins illicites, puisque toutes les branches de leur commerce sont grévées d'impôts si forts que les profits réguliers ne suffiroient pas pour y satisfaire. Enfin les chrétiens restent rarement attachés plusieurs générations de suite à une même profession, de sorte que les caractères particuliers de chacune d'elles se confondent & s'affoiblissent mutuellement en eux. Les juifs au contraire sont contraints depuis tant & tant de siècles à vivre uniquement du commerce; que cette occupation a du communiquer à leur caractère ses impressions désavantageuses dans toute leur force.

Telle est donc la véritable ou plutôt l'unique cause de la corruption des juifs. Leur état continuel d'oppression, & les limites de leurs occupations bornées à un seul objet moralement défavorable. Là est le mal, & là aussi se trouvent les moyens de le guérir.

Voulez-vous que les juifs deviennent des hommes meilleurs, des citoyens utiles?

Bannissez de la société toute distinction avilissante pour eux; ouvrez leur toutes les voies de subsistance & d'acquisitions. Loin de leur interdire l'agriculture, les métiers, les arts mécaniques, encouragez les à s'y adonner. Veillez à ce que sans négliger la doctrine sacrée de leurs pères, les juifs appren-

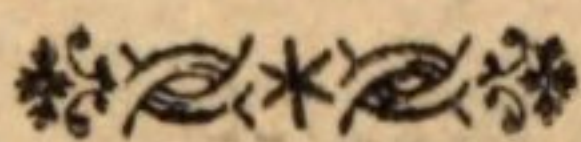
nent à connoître mieux la nature & son auteur, la morale & la raison, les principes de l'ordre, les intérêts du genre humain, de la grande société dont ils font partie; mettez les écoles juives sur le pied des écoles chrétiennes dans tout ce qui ne tient pas à la religion; que cette nation ait comme toute autre le plus libre exercice de son culte; qu'elle établisse à ses frais autant de synagogues & de rabbins qu'elle le voudra; que le droit d'exclusion ne soit accordé à l'église juive comme à toute autre que pour la société religieuse; mais que dans les limites de cette société les decrets des Rabbins soient appuyés du bras séculier; que les juifs vivent & soient jugés selon leurs propres loix (e); qu'en un mot ils soient mis & maintenus en possession de tous les droits de citoyens, & bientôt cette constitution équitable les rangera au nombre des membres les plus utiles de l'Etat; elle remédiera tout

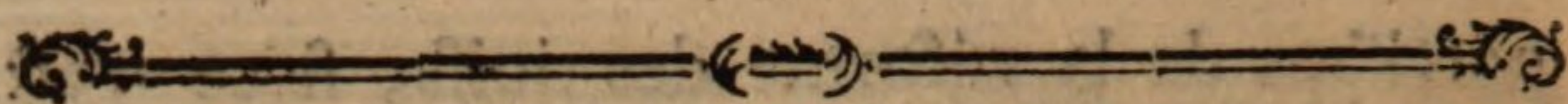
(e) Le recueil très curieux de ces loix a été publié à Berlin en 1778. „sous le titre: Ritual-
„gesetze der Juden, betreffend Erbschaften,
„Vormundschaftsfachen, Testamenten und Ehe-
„fachen, in so weit sie das Mein und Dein
„angehen. Entworfen von dem Verfasser der
„philosophischen Schriften, auf Veranlassung
„und unter Aufsicht R. Hirschel Levi, Ober-
„rabbiners zu Berlin.,” C'est Moïse Mendels-
son qui a rédigé & publié ce recueil, par
l'avis & sous la direction du premier Rabbini
M. Hirschel Lévi.

à la fois aux maux multipliés qu'on leur a faits, & aux fautes dont on les a obligés de ſe rendre coupables. Les détails d'un plan ſi nouveau quoique ſi ſimple ſont ſans doute ſuſceptibles de modifications diverſes, ſelon les pays & les gouvernemens; mais du moins peut-on regarder comme hors de doute ce point eſſentiel, baſe de la réforme politique des juifs : que cette nation a reçu de la nature comme toute autre la faculté de devenir meilleure & plus heureuſe ; & que c'eſt une entrepriſe favorable à l'humanité, ordonnée par la juſtice, invoquée par une ſaine politique, d'améliorer ſa ſituation.

Voilà l'eſtimable & ſalutaire doctrine que M. Dohm avoit expoſée dans ſon ouvrage. Une foule d'objections ſe ſont élevées, & leur expoſition naïve a été l'objet d'un ſecond volume. De ces objections la plupart étoient réfutées d'avance; un très petit nombre m'a paru ſpécieux, les autres ſont frivoles, ou portent ſur des ſuppoſitions fauſſes. Je les parcourrai rapidement & je tâcherai de concourir avec M. Dohm pour les détruire ſans retour. Mais je crois devoir auparavant rendre compte de la révolution tentée en faveur des juifs dans la grande Bretagne en 1753 ; parceque c'eſt la principale & presque la ſeule difficulté fondée ſur les faits qui dans cette grande cauſe ſe préſente à l'eſprit d'un homme impartial, & que le mémorable exemple de ce non-ſuccès paroît avoir glacé la plupart des

partisans de la réforme des juifs, si ce n'est en leur faisant abandonner leurs principes, du moins en leur donnant à penser qu'il est politiquement impossible que leurs vœux soient exaucés.





DE L'ACTE DE NATURALISATION
*porté en 1753 dans la grande Bretagne
en faveur des juifs.*

Il est difficile de dire avec certitude en quel temps les juifs se sont établis en Angleterre; mais on ne peut pas douter qu'ils n'y aient subi le même sort que dans tous les pays. Il paroît qu'il y en avoit un nombre considérable d'établi dans la grande Brétagne avant la conquête. Ce nombre augmenta beaucoup sous Guillaume le conquérant qui, pour une somme d'argent, introduisit une colonie considérable de juifs Normands dans son Royaume. Sous ses successeurs & jusqu'à Edouard I. il s'y trouvoit une telle quantité d'Hébreux que l'on fit des reglemens pour les gouverner, leur fixant d'ailleurs un tribunal & un juge particulier. Mais ni leur nombre, ni leurs richesses ne purent leur procurer les moindres égards. Propriété absolue de la couronne, traités comme la plus vile classe des serfs, ou plutôt comme des créatures fort au dessous de l'espèce humaine, on alla jusqu'à ranger une alliance avec eux parmi les crimes les plus infâmes, & pour tout dire en un mot jusqu'à la

punir de la mort la plus cruelle (f). Les souverains de ces siècles, dont la tyrannie, lorsqu'ils vouloient l'exercer envers leurs autres sujets, rencontroit souvent des oppositions très redoutables de la part des grands barons, & des orgueilleux ecclésiastiques, trouvoient dans les juifs un peuple qui enduroit sans résistance, & même sans contestation leurs barbares caprices, leur féroce rapacité. À la vérité ces excès des Rois Normands étoient déguifés en Angleterre comme ailleurs sous le prétexte de la juste punition due aux énormes attentats imputés aux juifs, tels que les fréquens crucifimens d'enfans chrétiens au jour de Pâques en dérision de J. C. Mais, comme on l'a très bien observé, on n'entendoit jamais parler de ces énormités que lorsque les coffres des Rois avoient besoin d'être remplis.

Et comment dans ces siècles de violence & de superstition, la couronne auroit-elle trouvé de la résistance à la tyrannie qu'elle exerçoit envers cette race infortunée? Cette tyrannie étoit toute populaire, & dans quelques occasions le peuple, lui-même à peu près esclave, agissoit en tyran inflexible. Un exemple très singulier de cette frénésie que nous offre l'histoire d'Angleterre est le cou-

(f) *Contrahentes cum judæis vel judæabus, peccantes & sodomitæ in terra vivi confodiantur.*
Fleta Lib. I. c. 37.

ronnement de Richard I. Sous cet unique prétexte que quelques juifs avoient fouillé de leurs yeux profanes un spectacle si saint, la populace de Londres & de plusieurs autres villes pilla & massacra de sang froid tous ceux qu'elle rencontra. La superstition de ces temps également puissante sur les princes & sur les peuples faisoit envisager ces violences comme une espèce de croisade religieuse très agréable à Dieu. On ne voit que cette manière d'expliquer la conduite d'Edouard I. qui, en 1290 pour se distinguer de ses prédécesseurs, expulsa tous les juifs de l'Angleterre avec défense d'y reparoître sous peine de mort, puisque cette proscription nuisoit autant à ses finances qu'au pays, & ravissoit tout à la fois des victimes à sa cruauté, des trésors à son avarice.

Les juifs restèrent trois siècles & demi dans cet état d'exil. Mais le gouvernement anglois une fois républicain, la Hollande devint à plusieurs égards un objet d'émulation pour la grande Bretagne, & les avantages de la tolérance universelle & de celle des juifs en particulier n'échappèrent point aux observateurs. D'ailleurs la haine du papisme qui prévaloit alors, ou plutôt qui déployoit d'autres fureurs, avoit inspiré des dispositions favorables pour les juifs. Il se fit plusieurs motions parlementaires en leur faveur(g) &

(g) Thurloés state papers. Vol. I. p. 387.

& si aucune ne fut suivie de succès, elles encouragerent du moins les juifs d'Amsterdam à faire quelques propositions pour former un établissement de leur nation en Angleterre. On entra en négociation & Manasséh Ben Israël fut choisi pour traiter des conditions. Ce vénérable Rabbín vint en Angleterre & déterminâ Cromwel à prendre en très sérieuse considération les demandes qu'il fit au nom de ses frères. Alors le protecteur appella dans son conseil deux des juges, sept citoyens & quatorze ecclésiastiques. Il leur demanda s'il étoit licite de réadmettre les juifs en Angleterre, & dans le cas où ils tinssent l'affirmative, sous quelle condition cette nation devoit être rappelée? Quatre jours se consumerent en disputes inutiles de la part des ministres du St. Evangile, & Cromwel les congédia en leur disant qu'ils le laissoient beaucoup plus incertain qu'ils ne l'avoient trouvé (h). On ignore le résultat des délibérations particulières du protecteur. Quelques écrivains à la vérité déclarèrent positivement qu'il accorda aux juifs la permission de s'établir en Angleterre; mais d'autres (i) soutiennent que cette permission

(h) Voyez un récit de cette délibération imprimé dans le temps & cité dans l'Anglica judaica de Tovey 1. p. 268. voyez aussi Thurloes state papers vol. 4. p. 321.

(i) Surtout le Docteur Tovey dans son Angl. jud.

ne leur fut donnée que sous le regne de Charles II. dans l'année 1664 ou 1665.

Depuis ce moment, (rien n'est plus propre à faire connoître les hommes & l'empire qu'exercent sur eux les noms & les formes) les juifs ont été en Angleterre, quant aux droits *civils*, exactement dans la même situation que les chrétiens Protestans. Les Hébreux des autres pays n'étoient pas assujettis à plus de restrictions, ou de privations que tout autres étrangers & ceux qui étoient nés Anglois avoient tous les droits des sujets naturels & légitimes. Ces assertions sont parfaitement exactes, bien que le juge Blackstone ait évité avec une sorte d'inquiétude d'entrer dans aucune explication (k). Au reste le temps où ce juge célèbre écrivoit & l'espèce d'éjaculation (l) par laquelle il termine le récit de ce qui s'est passé lors de l'acte de naturalisation donnent à penser que sa réserve provient de timidité, & d'une répugnance un peu pusillanime à renouveler une controverse poussée avec violence, plutôt que d'aucun doute qu'il put sérieusement avoir à ce sujet.

A la vérité, on a prétendu que les juifs sont légalement incapables de posséder des terres, en Angleterre. Et un acte du parlement qu'on dit avoir été passé sur cet objet

(k) Blackst. comment. 375.

(l) Neace be now its' manes ! *ibid.*

dans la 54^{me} année du regne de Henri III. a été publié par le Docteur Tovey dans son *Anglia judaica* d'après un ancien manuscrit de la bibliothèque Boldeiane; mais cet acte n'existe pas dans les registres du parlement. Il n'a jamais été imprimé parmi les statuts, il n'est mentionné dans aucun jurisconsulte, & paroît n'avoir été reconnu par aucun des tribunaux Anglois. Ainsi, en supposant qu'il ait jamais existé, on peut croire qu'il a été révoqué, ou qu'il est tombé en désuétude.

Quant aux droits religieux des juifs il peut y avoir plus de doute; car bien que cette nation jouisse dans le fait d'une parfaite liberté à cet égard, c'en est une cependant pour laquelle la loi ne permet pas de lui procurer de sûreté; les avantages de l'acte de tolérance (m) ne s'étendant expressément qu'à ceux qui ne nient pas la trinité, & en 1753 le Lord chancelier Hardwicke dans une décision solennelle déclara nul & illégal un legs destiné à fonder un institut pour lire la loi judaïque, attendu qu'il s'agissoit de propager une communion contraire au christianisme qui fait partie de la loi & de la constitution d'Angleterre.

D'un autre côté si les juifs étrangers pouvoient devenir sujets naturalisés par une résidence de sept années dans les colonies de

(m) 1 Guill. & Mar.

l'Amérique (n), aucune autre voie ne leur ménageoit le même avantage ; un statut (o) portant qu'aucune personne ne sera naturalisée qu'elle n'ait approché de la St. table un mois avant sa naturalisation. Ce fut afin d'anéantir cette disposition fâcheuse en faveur des juifs pour qui elle devenoit une exclusion absolue, & les rendre capables de présenter requête au parlement en commun avec les autres étrangers, que l'acte de 1753. fut porté. Les principales circonstances de cet événement mémorable méritent une sérieuse attention.

Un bill passe au parlement dans l'année 1787 avoit déclaré que tous les protestans étrangers feroient naturalisés par une résidence d'un certain laps de temps dans les états Britanniques. On proposa d'abord que le bill fut étendu aux juifs aussi bien qu'aux Protestans ; mais quand on s'aperçut que cette extension fusciteroit de grandes difficultés à l'acceptation du bill, on l'abandonna.

Cependant la même circonstance par la quelle on cherchoit à favoriser quelques personnes nuisit beaucoup à d'autres. On dit assez généralement que la seule partie avantageuse de la loi étoit celle que l'on abandonnoit, puisque les Protestans que le

(n) 13 Georg 2. c. 7.

(o) 7. jac. 1. c. 2.

bill appelleroit en Angleterre, ne feroient que des malheureux sans fortune, au lieu qu'il n'auroit pas été absurde d'espérer en étendant la même faveur aux juifs, qu'une loi si favorable attireroit plusieurs riches capitalistes de cette nation. Le bill fut rejeté; mais les motifs de l'opposition qu'il rencontra ne furent point mis en oubli.

De tels argumens proposés sans contradiction, publiés sans scandale développés sans murmure paroïssent indiquer l'opinion publique, & ceux dont la vue perçant les nuages des préjugés apperçut les avantages sans nombre qui résulteroient pour les Anglois de la naturalisation des juifs étrangers, résolurent de ne pas laisser échapper une occasion si favorable de l'obtenir. Cependant on ne précipita rien; le bill destiné à effectuer cette mesure ne fut présenté au parlement qu'en mars 1753, & la prudence avec laquelle on le rédigea est vraiment remarquable.

Il fut restreint à cet unique but de rendre les juifs légalement capables de s'adresser au parlement pour être naturalisés sans recevoir auparavant le sacrement; & l'on para soigneusement à tout danger réel ou même imaginaire qu'auroient pu envisager les esprits timides. Pour ne pas étendre le bénéfice du bill à des personnes inconnus, ou à celles qui ne seroient pas dans le cas de la loi, on statua la nécessité d'un domicile de trois années soit dans la grande Bretagne, soit en

l'Amérique (n), aucune autre voie ne leur ménageoit le même avantage ; un statut (o) portant qu'aucune personne ne sera naturalisée qu'elle n'ait approché de la St. table un mois avant sa naturalisation. Ce fut afin d'anéantir cette disposition fâcheuse en faveur des juifs pour qui elle devenoit une exclusion absolue, & les rendre capables de présenter requête au parlement en commun avec les autres étrangers, que l'acte de 1753. fut porté. Les principales circonstances de cet événement mémorable méritent une sérieuse attention.

Un bill passe au parlement dans l'année 1787 avoit déclaré que tous les protestans étrangers seroient naturalisés par une résidence d'un certain laps de temps dans les états Britanniques. On proposa d'abord que le bill fut étendu aux juifs aussi bien qu'aux Protestans ; mais quand on s'aperçut que cette extension fusciteroit de grandes difficultés à l'acceptation du bill, on l'abandonna.

Cependant la même circonstance par laquelle on cherchoit à favoriser quelques personnes nuisit beaucoup à d'autres. On dit assez généralement que la seule partie avantageuse de la loi étoit celle que l'on abandonnoit, puisque les Protestans que le

(n) 13 Georg 2. c. 7.

(o) 7. jac. 1. c. 2.

bill appelleroit en Angleterre, ne feroient que des malheureux fans fortune, au lieu qu'il n'auroit pas été absurde d'espérer en étendant la même faveur aux juifs, qu'une loi si favorable attireroit plusieurs riches capitalistes de cette nation. Le bill fut rejeté; mais les motifs de l'opposition qu'il rencontra ne furent point mis en oubli.

De tels argumens proposés fans contradiction, publiés fans scandale développés fans murmure paroïssent indiquer l'opinion publique, & ceux dont la vue perçant les nuages des préjugés apperçut les avantages fans nombre qui résulteroient pour les Anglois de la naturalisation des juifs étrangers, résolurent de ne pas laisser échapper une occasion si favorable de l'obtenir. Cependant on ne précipita rien; le bill destiné à effectuer cette mesure ne fut présenté au parlement qu'en mars 1753, & la prudence avec laquelle on le rédigea est vraiment remarquable.

Il fut restreint à cet unique but de rendre les juifs légalement capables de s'adresser au parlement pour être naturalisés fans recevoir auparavant le sacrement; & l'on para soigneusement à tout danger réel ou même imaginaire qu'auroient pu envisager les esprits timides. Pour ne pas étendre le bénéfice du bill à des personnes inconnus, ou à celles qui ne seroient pas dans le cas de la loi, on statua la nécessité d'un domicile de trois années soit dans la grande Bretagne, soit en

Irlande. Pour ne pas allarmer la religion dominante, le droit de patronage ou de présentation fut interdit aux juifs. Enfin on exigea la preuve d'avoir professé la religion judaïque pendant les trois dernières années qui auroient précédé la naturalisation, afin d'empêcher que des catholiques Romains ne pussent en se faisant circoncire partager le bienfait de la nouvelle loi (p).

Toutes ces précautions ne purent assurer au bill l'unanimité des suffrages. Il passa dans la chambre haute où il avoit été conçu, mais il rencontra dans la chambre basse une opposition vigoureuse à la tête de la quelle se trouva (telle est l'inconséquence de la nature humaine) un citoyen prudent & vertueux, le chevalier John Barnard. Une opposition plus formidable encore s'éleva hors du parlement qui reçut de toutes parts des pétitions très vives contre le bill. A la vérité, il y eut quelques contre-pétitions faites en sa faveur; mais entre les premières on compta celle de Londres qui n'embrassoit pas moins que toutes les parties de cette grande commune & représentoit le bill de naturalisation dans les termes les plus vagues, mais aussi les plus violens & les plus emphatiques, *comme tendant infiniment au déshonneur de la religion chrétienne, dangereuse pour l'excellente constitution, extrêmement nuisible à l'intérêt & au commerce du Royaume en*

(p) Stat. 26 Georg 2. c. 26.

général, & de la ville de Londres en particulier. Ces inculpations générales, ces prophéties déclamatoires, cette opposition violente n'empêcherent pas le bill de passer à une très grande majorité & d'être revêtu du consentement royal.

Mais les ennemis de cette loi bienfaisante loin d'être découragés n'en devinrent que plus actifs à la détruire; ils portèrent la question au tribunal du public; les pamphlets s'en emparèrent, l'acte fut soumis à de nouvelles discussions, & la police, le commerce, la religion jouèrent tour à tour un rôle dans cette violente controverse.

On soutenoit contre l'acte qu'il effectueroit un changement très redoutable dans la situation des juifs & par contre-coup dans l'ordre des propriétés en mettant cette nation à même d'acheter des terres, ce que la loi lui avoit interdit jusqu'alors & que cette législation nouvelle seroit extrêmement nuisible au commerce du pays, parceque plusieurs des juifs qu'attireroit l'acte s'engageroient dans cette carrière, où ils ne pourroient réussir que par la ruine des marchands nationaux, de ceux qui depuis longtemps avoient placé leur fortune dans le trafic, & ouvert à leurs risques & par de grandes avances de nouvelles sources au négoce & à l'industrie nationale. Ainsi donc pour prix de leurs services, leur ingrate patrie se préparoit à les sacrifier à une tourbe d'étrangers & d'infidèles! Eh! comment n'en résulteroit-il pas une perte confi-

dérable pour l'état, ne fût ce que par la diminution des droits perçus sur les étrangers ? à la vérité l'acte engageroit peut-être quelques personnes opulentes à s'établir en Angleterre. Mais quand on considéroit quel pauvre & misérable peuple composoit la nation juive en général, on ne pouvoit douter que son admission n'inondât en même temps les trois Royaumes d'une multitude de vagabonds & de malheureux qui seroient insupportables à un pays déjà surchargé de ses pauvres. Cupides, avares, astutieux, trompeurs & pervers, entièrement occupés de leurs intérêts personnels & immédiats, étrangers à tout patriotisme, à tout esprit public, les juifs devoient-ils être incorporés à des Anglois ? N'étoit ce pas un moyen sûr de corrompre à jamais le caractère national & d'y imprimer des vices indélébiles ? Et pourquoi falloit-il verser tous ces maux sur la nation ? Etoit-ce pour satisfaire à quelque devoir moral ou religieux ? Non ; c'étoit au contraire pour violer tous les devoirs de la religion, pour encourager ses ennemis invétérés, pour établir & nourrir les blasphémateurs les plus acharnés du nom de Jésus. Pourroit-on sans impiété résister à la volonté de Dieu, & tenter d'adoucir le poids de ses jugemens ? N'avoit-il pas déclaré par la bouche de ses prophètes que la horde juive seroit à jamais un peuple errant & vil ? Pourquoi au mépris de ses prophéties & de leur accomplissement jusqu'à ce jour, un

zèle officieux, inutile & téméraire se manifesterait-il en faveur des juifs? Pourquoi s'exposerait-on à partager les calamités qui environnent ce peuple dévoué à la malédiction?

On répondait en faveur du bill, que de telles clameurs pour un aussi léger changement dans la législation Angloise étoient à peine concevables; que l'acte porté par le parlement n'établissait aucun principe nouveau, n'effectuait aucune innovation; qu'il étendait seulement l'effet des loix dont l'expérience la plus constante avait le mieux constaté la sagesse. Et cela est exact, ajoutait-on, sous quelque point de vue qu'on envisage ceux en faveur du quel le bill est porté, soit comme juifs, soit comme étrangers. Si comme juifs, les sectateurs de cette religion ont eu depuis longtemps la permission de résider parmi nous; si comme étrangers, depuis plusieurs siècles tous les peuples de l'Europe peuvent être naturalisés en Angleterre, certainement ou les juifs qui y sont nés auroient pu posséder des terres avant l'acte; ou ils n'en posséderont pas, en vertu de cet acte, car il ne leur donne pas un tel pouvoir. Sans doute leur naturalisation légale amènera beaucoup d'étrangers dans le Royaume, & plusieurs de ces étrangers s'établiront dans le commerce; mais c'est la première fois peut-être que l'on ait osé soutenir sérieusement qu'un pays seroit malheureux d'augmenter ses habitans, son

commerce, son industrie, ses capitaux, ses richesses. Il est aussi absurde de supposer qu'aucun nouvel établissement de commerce ne peut prospérer en Angleterre qu'au détriment des anciens, qu'il le feroit de dire que le commerce de ce Royaume ne peut pas s'étendre. D'ailleurs le bill de naturalisation n'y attirera que de riches capitalistes, parce qu'ils sont les seuls qui puissent en recueillir les avantages; & si les pauvres juifs sont disposés à venir en Angleterre, rien ne les empêchoit avant, nul appas nouveau ne les invite depuis sa proclamation. L'argument tiré contre eux de la surcharge que produira leur misère sur la nation Angloise tombe absolument à faux, puisque les juifs indigènes sont les seuls sectaires que les riches de leur communion n'abandonnent jamais à la charité des autres, & que les différentes synagogues les secourent infatigablement. Quant aux vices de la nation juive, on ne sauroit les imputer à sa doctrine religieuse, puisqu'elle ne contient pas la plus légère immoralité; si donc les faits de ce genre sont avérés, & que la plupart des inculpations dont on écrase ce peuple infortuné ne soient pas des calomnies, on ne peut leur assigner d'autre cause que les restrictions, les humiliations, l'oppression en un mot sous laquelle il gémit; & cette cause une fois levée, l'effet ne peut que cesser avec elle. Pour ce qui est du prétendu défaut d'esprit public, de zèle pour la cause commune, de

patriotisme, cette allégation est hautement démentie par des faits récents, puisque lors de la rébellion de 1745 plusieurs juifs embrassèrent les premiers la défense du gouvernement au péril de leur fortune & de leur vie. Enfin il y a plus que de l'absurdité à regarder l'acte de naturalisation des juifs comme impie, destructeur de la religion, contraire aux jugemens de Dieu & à ses prophéties, comme s'il pouvoit y avoir quelque impiété, à donner un azyle à ceux qui souffrent ! Comme si la religion imposoit le devoir de priver les hommes de leurs droits naturels ! Comme s'il étoit au pouvoir de l'homme de contrarier les jugemens de Dieu ! Comme si des prophéties inspirées exigeoient la concurrence de l'espèce humaine pour leur accomplissement ! Laissons à la providence le soin d'exécuter ses décrets, & ne craignons pas qu'il résulte de la protection que ce pays accordera aux juifs d'autres calamités que celles qui sont tombées sur Venise, Livourne, Amsterdam & toutes les villes qui les ont recueillis ; la population, le commerce, l'industrie, la richesse & toute sorte de prospérités.

Tels furent les principaux argumens dont on se servit de part & d'autre dans cette controverse, mais ce n'étoit malheureusement pas la raison qui devoit la décider. Tout à coup d'une extrémité du Royaume à l'autre des bruits absurdes, mais universels, de lourdes intrigues, des clameurs furieuses s'élevèrent contre l'acte. Plusieurs comtés, plu-

leurs villes adressent à leurs représentans des remerciemens pour s'y être opposés & les chargent d'en solliciter la révocation. Ces vaines rumeurs en tout autre temps eussent été méprisées par le ministère. Mais on étoit presque au moment d'une réélection générale, & l'administration fut si alarmée du mécontentement public qu'elle prit la résolution presque soudaine de céder à l'opposition, & de retirer l'acte fatal qui lui suscitoit tant de contrariétés, aussitôt la rentrée du parlement.

En conséquence le premier acte qui signala la prochaine séance revoquoit formellement le bill en faveur des juifs, & afin que cette véritable calamité publique pût être perpétuée, on motiva cette révocation dans le préambule de l'acte abrogatoire en alléguant que l'on s'étoit servi de cette occasion pour semer du trouble parmi les sujets du Roi.

Ce fut le premier jour où les deux chambres s'assemblerent après la pusillanime détermination du Ministère que la révocation fut proposée. Telle étoit la rage du temps ou la timidité de l'administration ! Observons que le seul pamphlet qu'ait jamais écrit le fameux Lord Camden, qui n'étoit alors qu'un jeune homme de loi, fut contre la révocation de l'acte des juifs ; mais que trouvant M. Pelham décidé à le retirer par la crainte que lui inspirait l'élection générale qui approchoit, ce courageux citoyen fut si indigné qu'il brûla son écrit sans le publier.

Notons encore une anecdote qui montre à quoi tient la destinée des choses humaines les plus importantes. Lors de l'élection générale qui suivit immédiatement, Lord Nugent briguoit la représentation de la ville de Bristol, une vieille femme s'écrie: *oh! n'ai-je tant vécu que pour voir un Irlandois & un juif représenter la ville de Bristol!* Lord Nugent se retourne & lui dit gravement: *Ma bonne, si vous voulez vous retirer un moment à l'écart avec moi, je vous convaincrai bientôt que je suis vraiment un Irlandois, mais non pas un juif.* Cette plaisanterie fit rire l'assemblée & apaisa presque subitement le cri général. Telle est souvent la nature des clameurs populaires! Un mot suffit pour les amortir. Si M. Pelham eut eu la présence d'esprit de Milord Nugent sans même en avoir la fermeté, l'acte de naturalisation subsisteroit peut-être encore; il auroit enrichi l'Angleterre de plusieurs millions.

Un autre fait plus curieux & plus remarquable, c'est que les juifs eux-mêmes n'étoient pas unanimes en faveur de l'acte de naturalisation. Les Zélateurs virent promptement que l'effet probable du bill seroit d'affoiblir l'influence de la doctrine religieuse des enfans de Moïse, de disperser les riches, d'isoler les pauvres, de recruter insensiblement les chrétiens aux dépens des juifs & au grand détriment de la secte. Leurs craintes n'étoient pas sans fondement; car le chevalier Simpson

Gédéon, fils du plus riche juif d'alors indépendamment de la faveur de l'acte de naturalisation dont son père étoit le grand soutien, embrassa peu après le christianisme, épousa la sœur du Lord Gage & du fameux général de ce nom qui a commandé en Amérique, fut élu membre du parlement pour le comté de Cambridge dans lequel est établie l'université de ce nom, soutint une contestation très sérieuse pour ce comté dans un second parlement; & au moment même où j'écris il est encore membre pour la ville de Coventry siège d'un évêché. Cet exemple nous paroît le pronostic fidèle de ce qui seroit arrivé si le bill fût resté en vigueur; c'est un fait singulier, mais constant, que les juifs en Angleterre ne parviennent jamais à un certain degré d'opulence sans désirer de passer pour chrétiens dans la société. Et comme c'est à force de dépense qu'ils expient leur tache originelle, leurs profusions ont diminué leurs ressources pour les grandes affaires; ce qui joint à d'autres causes telles que la concurrence d'une nation très commerçante par nature & très industrieuse, les facilités que la banque est la maîtresse de donner & donne plutôt aux chrétiens qu'aux juifs, la privation du profit des emprunts publics qui leur ont été retirés, depuis que le gouvernement s'est apperçu qu'il gagnoit davantage, au moins en docilité, à les abandonner à d'autres, &c. &c. multiplie les entraves de cette nation & l'empêche de prendre l'essor

qu'une plus grande liberté paroîssoit devoir lui assurer en Angleterre.

Quoiqu'il en soit le lecteur impartial peut décider maintenant si la justice & la possibilité de cette grande révolution, sont infirmées par la révocation du bill qui naturalisoit la nation juive dans la grande Bretagne & qui disparut uniquement pour mettre à couvert les intérêts ministériels compromis dans une réélection dont l'époque étoit arrivée. Il nous reste à examiner les principales objections qu'on a faites postérieurement contre cette réforme que réclament à l'envi la politique & l'humanité.



OBJECTIONS DE M. MICHAËLIS, ET AUTRES.

Le plus redoutable adversaire de la cause des juifs c'est M. Michaëlis, savant ingénieur, très versé dans la loi de Moyse. Ses principaux argumens peuvent se résumer dans cette question.

La loi de Moyse ne contient-elle pas des choses qui rendent impossible la naturalisation complète des juifs, & si l'on peut parler ainsi, l'amalgame parfait de cette nation avec d'autres peuples ?

M. Michaëlis est disposé à le croire. Le but principal des loix de Moyse, de cet implacable persécuteur des Cananéens, lui paroît être d'isoler la nation hébraïque & de lui inspirer de la haine pour les autres nations. Aussi longtemps que les juifs ne pourront ni manger, ni boire, ni faire les fonctions de la vie sociale avec les chrétiens, aussi longtemps que la distinction des mets purs & impurs subsistera parmi eux, ils ne pourront être incorporés avec les autres peuples. Ils ne seront donc susceptibles de servir l'état que dans l'Agriculture ou les manufactures. Mais, ajoute M. Michaëlis, comme les juifs n'égaleront jamais les Allemands dans aucun art, dans aucune profession, il seroit injuste de

de les faire jouir des mêmes droits. Ils ne fauroient les mériter, puisqu'ils font tout à fait étrangers à l'amour de la patrie; & comment ne le feroient-ils pas? Ils ne considèrent leur existence actuelle que comme passagère, parcequ'ils attendent toujours leur retour en Palestine, & que ce moment prédit par leurs prophètes est pour eux le signal du bonheur.

D'ailleurs l'excessive multiplication des juifs qui se marient très jeunes par devoir de religion, leur extrême industrie, leur prodigieuse sobriété font telles que les ouvriers chrétiens ne pourroient jamais soutenir contre eux la concurrence. Et si l'on ajoute à ces considérations que les juifs, presque tous d'une taille très petite, obligés de s'abstenir de toute occupation le jour du sabbat, astreints à des rites gênans pour leur nourriture, équivoques dans le degré de respect qu'ils portent au serment, ne sont pas propres à l'état militaire, on comprendra que bientôt ils auroient envahi tous les genres d'activité, toutes les professions, toutes les propriétés, & qu'ainsi la population des chrétiens disparoîtroit devant celle des enfans de Moyse; révolution inique, desastreuse, puisque les Allemands indigènes en feroient victimes, & qu'une horde Hébraïque, un Etat de juiverie avilissante prendroit la place de ce qui existe.

Eh! qu'y gagneroit-on? dit toujours M. Michaëlis. Une race perverse & détestable.

La moitié des filoux qui existent en Allemagne se trouve parmi les juifs. Il invoque sur ce fait les registres criminels de plusieurs siècles & prétend que la proportion des malfaiteurs juifs aux malfaiteurs chrétiens n'est pas moindre de 25 à un. Combien de générations, ajoute-t-il, ne faudroit-il pas pour opérer leur amendement ? Porter l'amour de l'humanité jusqu'à accorder aux juifs dans l'espoir si incertain si éloigné, si fragile, les libertés de citoyens au détriment des chrétiens dont les princes tiennent leurs droits, leur autorité, leur puissance, seroit donc une injustice gratuite & sans excuse. M. Michaëlis consent cependant que l'on tente quelques essais pour faire mettre en valeur par des juifs des terres incultes; mais il pense qu'il y auroit pour l'état un véritable mal à les encourager à l'étude des sciences qui n'occupent déjà que trop d'hommes longtemps misérables, célibataires, à charge aux autres & à eux mêmes, parce qu'il n'y a point assez de places pour tant de compétiteurs. A plus forte raison le savant Allemand refuse-t-il aux juifs toutes charges honorables soit militaires, soit civiles, & cependant il veut qu'ils payent un tribut extraordinaire pour la protection qu'on leur accorde; enfin il invite les gouvernemens à faire au nom de l'humanité pour cette horde malheureuse tout ce qu'ils pourront sans risque pour l'état. Telle est l'analyse fidelle de ses objections. Voici en

substance la réponse de Mendelssohn à la quelle j'ai quelques fois entremêlé mes idées.

C'est étrangement abuser des faits historiques que de trouver dans la proscription des Cananéens le germe de la prétendue haine des sectateurs de la loi Mosaique pour tout ce qui n'est pas juif. J'aimerois autant conclure la proscription des Hébreux modernes du déicide commis par leurs ancêtres il y a près de vingt siècles sur la côte Asiatique de la méditerranée. C'est-là, ce me semble, une logique tout à fait digne du onzième siècle (q). Où se trouve le plus léger commencement de preuve que les juifs moder-

m 2

(q) Au reste elle a duré fort au delà du quinzième. Ce fut pour se soustraire à une persécution de ce genre en 1348 que les juifs soutinrent à Worms, Ulm & Ratisbonne que leurs ancêtres s'étoient établis en Allemagne avant la destruction du premier temple & longtemps avant J. C. Que par conséquent leur génération entière n'avoit aucune part aux actions des juifs de la Palestine; & pour le prouver ils produisirent une lettre qu'ils prétendoient que ces derniers leur avoient écrite dans le temps pour leur faire part du tumulte élevé par J. C. & du supplice qu'on lui avoit fait subir. (Voyez la chronique de Spire par Lehmann (Speyerische Chronick) Liv. 5. chap. 37. p. 414). La Lettre même se trouve dans la chronique d'Allemagne (Deutsche Chronick) par Seb. Franck p. 327. & dans Speidellii Speculo Juridico Politico observatio- num p. 658).

nes se croient permis de haïr comme des
 Cananéens tout ce qui n'est pas de leur
 communion? Et si l'on n'ose pas même faire
 cette allégation, si l'on doit convenir que
 l'assassinat, le vol, la fraude, toutes les actions
 immorales sont des délits selon leur loi,
 envers qui que ce soit qu'on les commette,
 pourquoi les proscrire? Parcequ'ils ont des
 rites particuliers? Quelle religion n'en a pas?
 Quelle secte ne pratique pas des observances
 qui ne sont qu'à elles, & ne professe pas
 pour les autres communions un mépris qui
 se manifeste avec plus ou moins de force
 selon que les relations politiques des diverses
 sociétés religieuses déterminent leurs rapports
 & que la culture de l'esprit, l'influence de
 l'instruction & des lumières ont plus ou
 moins affoibli il existe pour les juifs des mets
 sacrés? . . . Belle raison pour refuser à des
 impurs! . . . droits de l'humanité! Quand le
 hommes les pas exagéré, & il l'est jusqu'au
 fait ne seroit opinion qu'un porc suffit pour
 ridicule, l'opinion d'un juif, est une fable.
 souiller la maison d'un juif, est une fable.
 Les enfans de Moïse peuvent, sans blesser
 leur loi, élever un porc, faire le commerce
 des porcs. On ne peut juger par-là de l'ob-
 en Prusse; & l'on peut à cet égard contre leur
 section que M. Schlegel a tirée du prétendu
 scrupule des juifs à l'égard de l'ob-
 aptitude à l'agriculture; & peut-être n'est-il
 pas un seul des juifs qui n'ait des inexactitudes semblables.
 fait, qui n'offre

Quant à l'espoir, ou même à la certitude du retour en Palestine, elle n'a pas plus d'influence sur la conduite civile des juifs, que dant d'autres opinions religieuses sur les autres mortels. Elle n'empêche pas surtout que conformément à la nature & à la raison humaine, les juifs ne préfèrent le fol où ils se trouvent le moins mal; & la prévoyance de M. Michaëlis est d'autant plus gratuitement officieuse, que le Talmud, auquel les adversaires des juifs prétendent qu'ils accordent tant de confiance & que du moins ils regardent comme un recueil des décisions de leurs Sages, leur défend de songer à aucun retour en Palestine par la violence, ou de faire un seul pas vers ce but qui ne soit précédé des miracles & des signes extraordinaires qu'annoncent nos livres sacrés. Aussi toutes les tentatives des Langallerie, des David AlRoi (en Perse), des Zabathai Tzevi (en Turquie) & autres protecteurs de ce genre qui en vouloient seulement aux bourses des juifs opulens n'ont-elles pu réussir. Ces prétendus Messies n'ont fait ni révolutions, ni fortune. Eh! comment dans une situation libre & prospère ne seroit-il pas bientôt oublié ce Roi-Messie, dont la venue suppose toujours un état d'esclavage & d'oppression pour la nation juive?

Il nous est impossible de donner une attention plus sérieuse à la crainte d'une population de juifs assez excessive pour ôter aux chrétiens la possibilité de toute concurrence.

& rendre les enfans de Moyse propriétaires universels des biens & des professions de la société.

D'abord cette objection gigantesque implique évidemment contradiction avec l'affertion à la vérité un peu gratuite de M. Michaëlis, qui a supposé que les juifs n'égaleroient jamais les Allemands dans aucun art.

Elle n'est pas moins opposée au calcul subtil de M. Schwager qui s'est donné la peine de prouver très longuement l'extrême des avantages que le jour du Sabbat combiné avec le respect de police pour le dimanche donnoit aux juifs sur les chrétiens, désavantages si grand que ces pauvres Hébreux seront obligés de voler pour subsister ! L'exemple des cantons suisses catholiques qui ne fournissent assurément pas plus de voleurs que les Protestans répond suffisamment sans doute à ces vaines arguties. De bonne foi voit-on que les juifs soient fort embarrassés à surmonter les obstacles quand leur Sabbat est en collision avec leurs affaires & leurs intérêts (r) ? Mais enfin laquelle de ces deux assertions faut-il croire ? La supériorité ou l'in-

(r) Dans les grandes villes commerçantes, p. e. à Berlin, le principal jour de poste tombe le Samedi, jour auquel la religion des juifs défend d'écrire & même de cacheter des lettres ; mais ils y pouvoient en expédiant leur courrier dès le vendredi.

fériorité des juifs dans leur concurrence avec les chrétiens? Que nos adversaires s'accordent entre eux, ou nous n'avons besoin que d'eux-mêmes pour leur répondre.

Ensuite si les juifs ne reçoivent qu'une liberté égale d'exercer leurs talens & leur industrie, si on leur refuse tout monopole, tout privilege exclusif, punissant séverement d'ailleurs les délits frauduleux dont ils pourroient se rendre coupables, ce ne fera jamais qu'une habileté, une assiduité, une économie plus grande qui pourront donner quelque supériorité aux juifs sur les chrétiens dans les classes qui vivent du travail. Je ne vois pas que dans cette supposition il nous reste autre chose à regretter si non qu'une nation aussi douée de talens ait été retenüe si longtemps dans l'impossibilité de les développer, & tout homme sensé devra se réjouir alors d'avoir acquis des concitoyens plus utiles.

Mais outre qu'il n'est pas probable que les juifs ayant été bornés jusqu'à présent au trafic, montrent une industrie de tout genre plus fertile en expédiens que les chrétiens divisés en tant de professions diverses, aussitôt qu'elles seront toutes accessibles aux premiers; pourquoi leurs succès, dès qu'on leur en suppose en inspirant aux chrétiens plus d'émulation, ne les rendroient-ils pas plus laborieux & meilleurs économes? S'il est vrai, dit très bien M. Dohm, qu'en établissant de nouveaux colons, on n'a pas

à craindre qu'ils causent du tort aux anciens habitans, si la plus grande population qui en résulte contribue nécessairement au contraire à faire prospérer en général l'industrie, pourquoi n'attendroit-on pas des suites aussi favorables en accordant aux juifs les mêmes droits qu'à ce ramas de colons? Pourquoi refuseroit-on des bras de circoncis à tant de terres en friche qui déshonorent la plus part des gouvernemens de l'Europe, & absorbent presque la moitié des pays soi-disant cultivés & policés? Ceux qui veulent proscrire les juifs pour l'intérêt prétendu des propriétaires indigènes ont-ils mûrement réfléchi, soigneusement calculé si ces propriétaires ne feroient pas un marché beaucoup meilleur en recevant comme citoyens ceux qu'ils tolèrent, qu'en attirant à grands frais des étrangers?

Ce n'est pas au reste une singularité peu digne de remarque que l'argument tiré par M. Michaëlis dans cette objection-là même de l'inaptitude & de l'incapacité des juifs au service militaire. Un philosophe se contenteroit de lui demander avec Mendelssohn, est-il une religion qui approuve *la guerre d'insulte*? S'il en est une, que celle-là seule soit bannie de la terre. Mais vous chrétiens qui n'avez pas le malheur d'obéir à une telle religion, ne nous imputez pas à crime de respecter le sang humain le jour du Sabbat.

Un politique pourroit dire à M. Michaëlis; l'ordre actuel des choses est tel que l'état

le plus heureux dans ses guerres est ordinairement celui qui a le plus d'argent dans ses coffres, qui le fait valoir avec le plus de sagesse & d'économie, & qui se trouve ainsi le plus en état d'opposer à l'ennemi le plus grand nombre de Soldats bien exercés, bien entretenus, & par conséquent attachés à son service. Il est donc assez indifférent aux gouvernemens modernes que leurs sujets fassent la guerre en personne, ou qu'ils la soutiennent avec leur argent, moyennant le quel on se procure une élite de combattans plus forts, plus habiles que ne feroient ceux là, & surtout plus doués du seul courage qui soit utile aujourd'hui à la guerre : *celui de l'obéissance.*

Mais ces réponses toutes fortes qu'elles soient ne valent pas, à mon avis, celle que M. Dohm avoit faite d'avance à M. Michaëlis en citant ses propres écrits (s). „Ce „savant écrivain a démontré, dit-il, de la „manière la plus convaincante que le Sabbat „institué par Moïse fut un jour de délassement & de joie dont la célébration consistoit bien moins à enseigner la religion „qu'à chanter des Hymnes, à exécuter des „danfes religieuses, à goûter les douceurs „de la société. Le travail des esclaves étoit „le seul défendu par Moïse au jour du Sabbat. „Comment l'auteur des loix Hébraïques au-

(s) Voyez la loi Mosaique de M. Michaëlis c. IV. p. 112. & suivantes.

„roit-il donné à une nation qu'il avoit lui-même formée à la guerre l'ordre absolu de ne pas la faire le jour du Sabbat? On n'en trouve aucune trace dans la législation de Moïse, & jusqu'à l'époque de la destruction du premier temple, nous ne remarquons point que dans le grand nombre de guerres que les juifs ont eu à soutenir, ils se soient abstenus de se défendre contre leurs ennemis, ou de les attaquer le jour du Sabbat. Ce ne fut qu'après leur retour du Royaume de Perse, & lorsqu'ils formerent de nouveau un Etat particulier, que quelques uns des plus scrupuleux conçurent l'idée singulière que la défense de soi-même étoit interdite un tel jour, & que Dieu ne manqueroit pas au besoin de les sauver par un miracle. Mais la nation ayant appris dès la première fois qu'elle voulut suivre ce principe fanatique que l'assistance divine lui manquoit, & un grand nombre de juifs qui ne voulurent pas se défendre un jour de Sabbat ayant été massacrés (t), les superstitieux même convinrent que s'il n'étoit pas permis d'attaquer, il l'étoit du moins de se défendre.,

Il est difficile de concevoir que le même écrivain qui dit en substance toutes ces choses, qui assure que cette opinion d'enthousiastes n'a jamais été que celle de quelques

(t) Macchabées I. 2. & Joseph L. XII. c. 6.

particuliers, qui rappelle les services signalés des juifs dans les guerres soit des monarques grecs, soit du peuple Romain, qui montre les juifs volontaires dans l'armée d'Aléxandre (u), milice de confiance des Ptolémées (x) & des Rois Siro-Macédoniens (y), estimés de Pompée leur vainqueur, de César qui attribua aux cohortes juives l'honneur de sa victoire sur Mithridate, chargés de déclarations honorables du Sénat (z), récompensés par des privilèges, réputés enfin pour leur valeur & leur fidélité jusqu'au cinquième siècle de notre Ere, où l'Empereur Honorius les déclara incapables du service militaire, il est difficile de concevoir que ce même écrivain soutienne qu'on doit refuser à cette nation les droits d'hommes & de citoyens parcequ'ils sont & feront dix générations de suite incapables du devoir de défendre la société, la société qu'ils envahiroient, dit M. Michaëlis aux dépens des indigènes dont les princes tiennent leurs droits, leur autorité, leur puissance, si l'on ne laissoit subsister une barrière éternelle entre

(u) Jos. L. II. c. dernier.

(x) Joseph Ant. L. XII. c. 1. & contra Appionem L. 1.

(y) Idem L. XII. p. 3.

(z) Joseph les rapporte en détail dans Ant. L. 14. c. 14—17.

eux & les chrétiens . . . eh bon Dieu quelle théorie!

Sans doute les Rois qui tiennent leur puissance du peuple sont les gardiens des droits du peuple. Mais le peuple juif n'est-il donc pas aussi peuple? Qu'on le dise nettement: quel est le période de temps qui détermine les rapports entre les indigènes & les étrangers? Combien de siècles faut-il que des hommes habitent un pays pour y être naturalisés? N'est-il donc pas des droits naturels antérieurs à toutes les conventions sociales, & plus sacrés qu'elles? Les hommes qui cultivent leur raison & leur pensée, en font-ils encore à savoir que l'on contribueroit efficacement au bonheur & à la culture de l'espèce humaine, en vouant à un éternel oubli ces distinctions de citoyens & d'étrangers, & surtout que les principes de l'humanité, & ceux d'une bonne & saine politique sont éternellement d'accord. Donnez aux juifs une patrie & ils aimeront leur patrie. Ils l'aimeroient, ils la serviroient de leur sang quand leur religion le leur défendrait. Les pères de l'Eglise ont ordonné aux premiers chrétiens de ne point combattre sous quelque prétexte que ce fut, de se soumettre plutôt à l'esclavage, de désertir le service militaire s'ils ne pouvoient s'en affranchir autrement; de vivre sans charges, sans propriétés, en communauté de biens & dans une ambulance vagabonde, de mourir plutôt martyrs que de désobéir à leurs préceptes religieux &c. &c. La nature

des choses n'a-t-elle pas été plus forte que les peres de l'église? Il me semble qu'en dépit de leurs préceptes les chrétiens se sont passablement battus; la communauté de biens ne laisse pas que d'être dissoute: on se résigne à posséder des charges; & l'on ambitionne rarement la palme du Martyr. Eh bien! il en arrivera de même de la nation juive. L'attente du Messie ne les empêchera pas plus d'être de bons citoyens que celle du retour de J. C. annoncé par Justin le Martyr, Irénée, Tertulien, Lactance, Sulpice & tant d'autres n'en a rendu les chrétiens incapables. L'espoir du retour en Palestine aura le fort de la fondation d'un règne de mille ans, & le REGNE TEMPOREL À VENIR prédit par l'illustre Lavater (a). En un mot, les folies des Talmudistes ne seront pas plus dangereuses que les erreurs des pères de l'église quand les juifs jouiront de tout le bonheur dont ils sont susceptibles.

Il est un reproche tout autrement grave que M. Michaëlis fait aux juifs & que Mendelssohn repousse avec beaucoup d'énergie.

(a) M. Lavater dit: *quiconque n'est pas chrétien, (c'est-à-dire chrétien à la manière Lavatérienne) quiconque ne croit point au regne de mille ans & au sens d'intuition est un athée.* Voyez Hertzens - Erleichterungen zweyer menschenfreunde, über Lavaters Glaubens bekentniss, Leipzig 1785, ou Epanchemens de cœur de deux amis de l'humanité, au sujet de la profession de foi de Lavater.

C'est d'abord l'ambiguïté, l'équivocité légale du serment, & ce ne seroit pas y répondre assez que de s'appuyer de l'exemple des Quakers & des Memnonites; car il y a une très grande différence entre refuser le serment & s'en permettre un douteux. Mais cette équivocité n'existe que dans l'allégation de ceux qui calomnient les juifs. Voici l'exacte détermination de leur loi du serment. Mendelssohn en est l'auteur; eh qui de nous pourroit avoir le droit d'infirmer le témoignage d'un homme si universellement respecté par ses vertus, si notoirement versé dans toutes les parties de la littérature & de la législation hébraïque?

1^o. Une déposition quelconque contraire à la conviction intérieure, mais qui ne feroit tort à personne, est une contre-vérité.

2^o. Si une déposition contraire à la vérité nuit à qui que ce soit elle devient un mensonge.

3^o. Il est permis d'employer une contre-vérité à son propre avantage; mais il n'est pas permis de se servir d'un mensonge; pas même de jurer pour appuyer une contre-vérité, parceque ce seroit abuser du nom de Dieu.

4^o. Si quelqu'un use de violence, & s'arroge le droit d'arracher une déposition qui peut nuire à soi ou à autrui, on est obligé de taire & de cacher la vérité, de dire même ce qui n'est pas vrai avec la réserve mentale (bien qu'elle ne soit point admise par les Rab-

Rabbins), car la nécessité fait exception à la règle.

D'où il suit que les juges seuls peuvent forcer un juif fidele au serment de dire une vérité nuisible; & qu'il seroit coupable de parjure, soit qu'il ne dit pas la vérité, soit qu'il fit un faux serment devant ceux qui ont le droit de la lui demander.

Certainement ces distinctions sont trop subtiles; mais peut-être sont-elles moins éloignées de la loyauté que la prostitution indéfinie du serment qu'exigent nos tribunaux dans un si grand nombre d'occasions où il est absurde de ne pas prévoir le parjure; & toujours reste-t-il une grande distance entre le serment un peu subtil des juifs & l'imputation calomnieuse: qu'ils ne se croient point tenus à la bonne foi envers les chrétiens.

Reste l'accusation terrible dont M. Michaëlis charge les juifs & qui suppose cette nation entâchée d'une telle immoralité que la plus grande partie des voleurs & des brigands de l'Allemagne appartient à leur nation. Mendelssohn invoque à son tour les registres criminels, & soutient qu'en les compulsant on trouvera vingt cinq fois plus de voleurs & de receleurs Allemands parmi les frippiers chrétiens que parmi les juifs; cette réponse me paroît ingénieuse, & suffisante pour qui fait réfléchir; d'abord parceque la téméraire allégation de M. Michaëlis qui, de deux choses l'une, a dû citer nettement les registres

criminels s'il les a compulsés, ou les passer sous silence s'il ne les a pas consultés, ne méritoit qu'une récrimination; ensuite parce qu'elle rappelle en un seul mot les malheurs des juifs, unique cause de leurs torts; enfin parcequ'il étoit juste de faire sentir à M. Michaëlis qu'un écrivain qui prend la plume contre une nation devoit se regarder comme un magistrat & péser religieusement tous les griefs qu'il admet. Or comme lorsqu'il s'agit des vices d'une nation entière, les meurtriers, les voleurs de grand chemin, les traîtres à la patrie, les incendiaires, les infanticides &c. &c. doivent entrer en ligne de compte, comme aussi ces crimes presque inconnus chez les juifs, ne sont que trop communs chez les chrétiens, il y a tout au moins beaucoup de précipitation à prononcer que l'immoralité profonde de cette nation (qu'on n'accuse pourtant que de fraude & de filouterie) la rend indigne de jouir des droits d'hommes & de citoyens, sans penser que le corps entier de l'histoire atteste qu'elle peut fournir aussi bien que telle autre nation que ce soit, des membres utiles à la société politique, & qu'aux faits positifs & sans nombre qui le constatent on n'oppose que des conjectures & des craintes.

A Dieu ne plaise que j'offense M. Michaëlis & qu'un écrit entrepris par les motifs les plus purs soit souillé de la moindre personnalité. Mais j'exhorte les adversaires des juifs (je voudrois que le *mot ennemi*

fut banni de toutes les langues) à chercher de bonne foi si dans cette importante discussion ils n'ont pas toujours justifié l'oppression par les suites de l'oppression, cherché la cause dans l'effet, calomnié pour expliquer, supposé pour prouver, prédit pour répondre. Je les exhorte à se demander si ce n'est pas une légèreté très répréhensible que de renforcer par des objections frivoles ou peu réfléchies, par des faits hazardés, si ce n'est absolument faux, par des suppositions odieuses & gratuites, un préjugé aussi barbare que celui qui mutile une nombreuse partie de l'espèce humaine (b),

II 2

(b) Je n'ai pas pu me procurer une approximation probable sur la population de la nation juive. Voici le relevé très inexact & probablement diminué d'au moins moitié que m'offrent les tables statistiques les plus récentes, attribuées, à M. Brendel, & que je regarde d'ailleurs comme un ouvrage très important & d'un grand mérite d'exécution.

Il y a dans tous les pays Autrichiens au-delà de . . . 223000 habitans
juifs,

dont en basse Autriche . . .	570
dans le Friaul Autrichien . .	400
dans le Tirol & l'Autriche antérieure	1530
en Bohême	36000
en Moravie	24000
dans la Silésie Autrichienne	8000
dans la Duché de Mantoue	2660

& la dégrade au-dessous du rang qu'assigna la nature à tous ses enfans. Ah! dans les

dans la Bukowinie 1106 familles juives à 5 par famille, ce qui est une évaluation très modérée pour une nation si féconde.	5530 -
En Gallicie & en Lodomérie (en 1780)	150302 -
Selon d'autres 225000, & sui- vant un dénombrement fait en (1785) 157000.	
dans les Etats Prussiens : en Pomé- ranie	1170 -
dans le Duché de Magde- bourg	83 -
dans la principauté d'Ostfrise.	269 -
en Silésie	11000 -
à Presbourg	2020 -
en Saxe, en Bavière, pays de Brunswick Lünebourg & autres états d'Allemagne, les tables ne comptent pas un seul juif; il en est de même de la Hesse, qui en compta au dernier dénom- brement plus de 1400.	
à Hambourg, où l'on n'en indique que 4000, mais où il y en a cer- tainement près de	10000 -
à Altona, où les tables n'en comp- tent pas un seul, il y en a en- viron	6000 -
à Bonn dans l'Electorat de Co- logne	200 -
dans le pays de Wirtemberg	426 -
la Ville de Franckfort sur le Main	7000 -
en Pologne	500000 -
familles juives en France en (1781)	
3045 à 5 par famille	15225 -

problèmes de morale, c'est elle qu'il faut consulter; c'est sur des raisons générales, des données premières, originelles & communes à toute l'espèce qu'il faut se décider. La nature humaine se ressemble partout. Les juifs feront ce que font les autres citoyens dans chaque Etat où les mêmes droits leur seront accordés, où les mêmes obligations leur seront imposés. Et quand il seroit vrai que la réforme politique des juifs entraînera quelques inconvéniens, quand leur régénération morale & physique (car il se pourroit que comme les autres animaux l'homme fut soumis à l'influence du plus grand croisement des races) quand leur régénération morale & physique demanderoit quelque vigilance de police, quelques soins paternels, le gouvernement est-il institué pour autre chose? A-t-il des devoirs plus sacrés? De plus grands intérêts? Non sans doute, il s'accuseroit lui-même celui qui

en Alsace	4200 -
(ce nombre est trop foible d'au moins 6000.)	
en Angleterre	12000 -
dans le duché de Savoye	5670 -
dans les états du Pape	8000 -
nombre total des Juifs	962095
Selon d'autres qui ajoutent pour la Gallicie & pour la ville de Presbourg	86000
	1048095

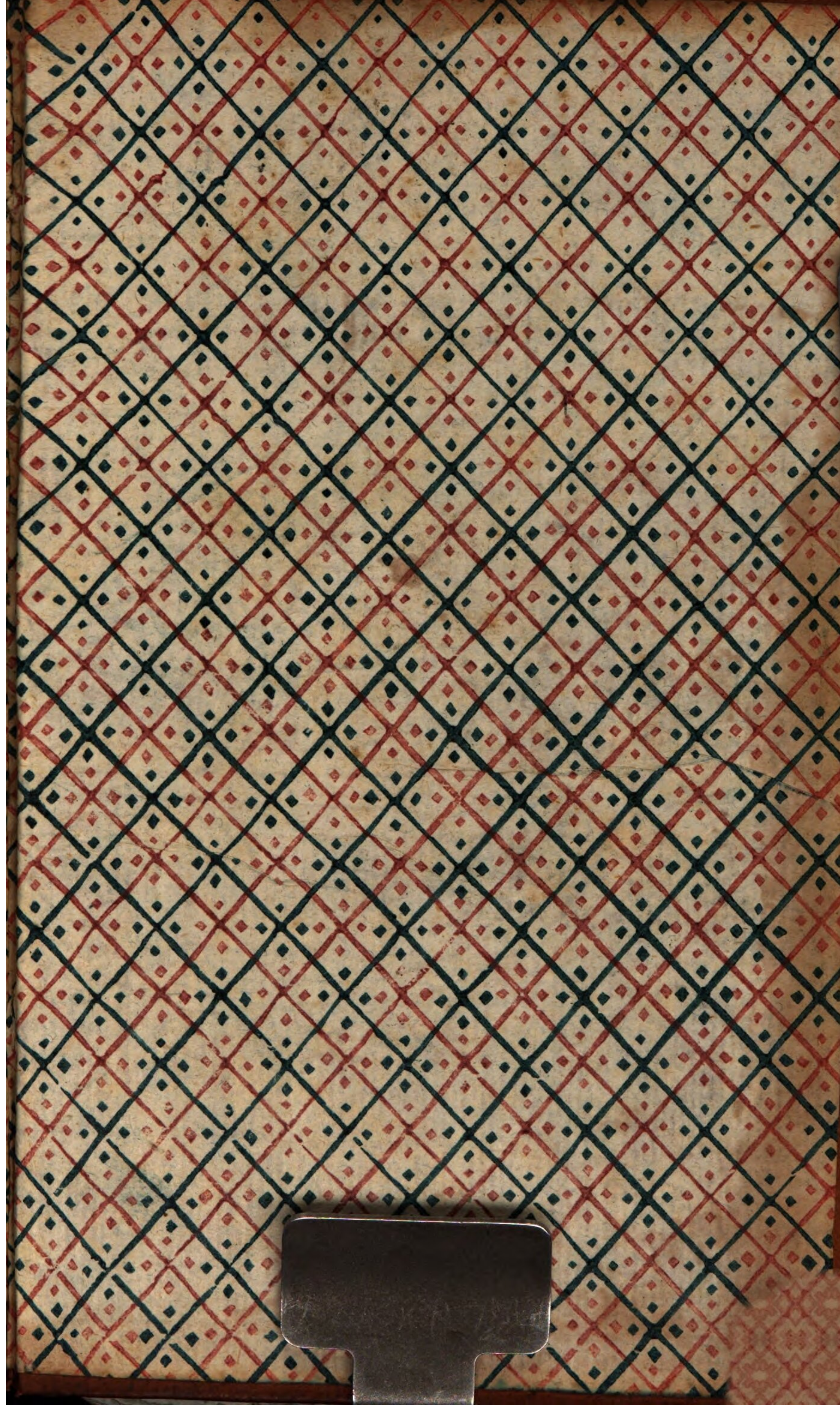
avoueroit que la raison d'état exige de lui d'être à la fois cruel & timide, de bannir ou d'opprimer les étrangers. Disons plus: il s'accuseroit lui-même d'ignorance, d'impiété, ou d'inactivité le gouvernement qui avoueroit son impuissance à rendre de la morale & des mœurs au peuple qui les a perdus au fein de l'oppression, & qui la recouvrera infailliblement par un traitement plus équitable. Car il ne faut, avant même la régénération morale des juifs, qu'une bonne police & quelques institutions simples & paternelles, pour faciliter & préserver le passage d'une de ces situations à l'autre.

Voulez-vous enfin que les prétendus vices des Hébreux soient si profondément enracinés qu'ils ne puissent disparaître qu'à la troisieme ou quatrieme génération? Eh bien! commencez tout à l'heure; car ce n'est pas une raison pour reculer cette grande réforme politique d'une génération, puisque sans cette réforme on ne verroit jamais une génération corrigée, & la seule chose que vous ne puissiez pas conquérir c'est le temps perdu.



89 7 16







Mirabeau, Honoré-Gabriel de Riquetti de,

Sur Moses Mendelssohn

Londres 1787

Res/Biogr. 771

urn:nbn:de:bvb:12-bsb10915445-1